

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMPRENDRE LES CONFLITS DITS « ETHNIQUES » :
LE CONFLIT SÉNÉGALO-MAURITANIEN DE 1989

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
EMMANUELLE SAURIOL

JUILLET 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

À travers l'analyse d'un événement mal connu chez nous, le conflit de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie, nous proposons de montrer que l'Afrique n'est pas un cas « à part », où les problèmes saillants ne seraient que le fruit d'une malchance géographique, d'une mentalité « tribale » ou d'une corruption endémique... Certes, l'Afrique a son histoire, sa géographie et son climat propres. Mais l'illusion d'une Afrique coupée du monde, renforcée par les discours récents d'une Afrique « exclue du marché mondial », nous empêche d'imaginer que les problèmes de ce continent sont peut-être, du moins en partie, le fruit d'un ordre mondial auquel nous participons tous collectivement.

Ce travail est le résultat d'une démarche de longue haleine, qui s'est faite au fil de questionnements en cascade, au sujet de concepts comme l'ethnie, la nation ou l'État. Le danger était peut-être de couvrir trop large, mais le désir de connaissance et de compréhension a été le plus fort. Nous demandons donc au lecteur averti d'excuser les passages moins bien ficelés ou les incohérences qui pourraient survenir du fait que cette rédaction s'est étalée, à temps parfois très partiel, sur près de deux ans, et qu'une bonne partie des pistes explorées étaient complètement nouvelles pour nous.

Un remerciement tout spécial à ma directrice, madame Bonnie Campbell, pour son appui et sa confiance accordés tout au long du processus. Un très grand merci à tous mes proches pour leur soutien indéfectible malgré les lenteurs et les découragements.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
RÉSUMÉ.....	VI
INTRODUCTION.....	1
Chapitre I CADRE D'ANALYSE ET DÉFINITIONS.....	14
I.1 Le processus d'expansion du système capitaliste.....	14
I.2 Le processus de construction des États-nations	18
I.3 L'ethnicité et les conflits en Afrique.....	23
I.3.1 Définitions : ethnies et ethnicité.....	23
I.3.2 Colonisation et conflits ethniques.....	26
Chapitre II DU COMMERCE TRANSSAHARIEN À LA TRAITE NÉGRIÈRE : L'EXPANSION DU CAPITALISME DANS LA RÉGION SÉNÉGALO- MAURITANIENNE	30
II.1 Le commerce transsaharien et la pénétration de l'Islam au Sahara occidental ...	31
II.2 La traite négrière et le commerce transatlantique.....	34
II.2.1 La formation de la société maure.....	36
II.2.2 La formation de la société toucouleur.....	40
II.3 Les effets de la Révolution industrielle sur la traite négrière.....	44
II.4 Le bilan des relations entre Maures et Négro-africains.....	48
II.4.1 Relations conflictuelles	49
II.4.2 Complémentarité et alliances.....	53

Chapitre III CONQUÊTE, FRAGMENTATION ET COLONISATION DIRECTE DU TERRITOIRE	56
III.1 La conquête coloniale.....	57
III.2 La fragmentation du territoire et le tracé des frontières	59
III.3 L'État colonial : institutions, économie et idéologies	62
III.3.1 <i>L'administration coloniale</i>	62
III.3.2 <i>Régime foncier, capital marchand et économie de traite</i>	64
III.3.3 <i>Les confréries religieuses : résistance et collaboration</i>	66
III.3.4 <i>L'école et la « mission civilisatrice »</i>	68
III.4 Les impacts de la colonisation sur l'ethnicité.....	70
III.4.1 <i>La frontière : « minorités ethniques » et cohabitation forcée</i>	71
III.4.2 <i>La hiérarchisation des « races » et le traitement différencié</i>	73
III.4.3 <i>Les enclaves économiques</i>	76
Chapitre IV INDÉPENDANCE ET CONSTRUCTION NATIONALE	79
IV.1 L'héritage identitaire colonial	80
IV.1.1 <i>Le contrat social sénégalais et le modèle islamo-wolof</i>	80
IV.1.2 <i>Une Mauritanie sans Mauritaniens</i>	82
IV.2 « Produire le peuple » : langue et ethnie	83
IV.2.1 <i>La wolofisation du Sénégal</i>	84
IV.2.2 <i>L'arabe comme ciment identitaire en Mauritanie</i>	87
IV.3 Le mirage de l'économie nationale	90
IV.3.1 <i>Construire sur l'arachide ou le défi de l'économie sénégalaise</i>	90
IV.3.2 <i>La nouvelle Mauritanie ?</i>	94

Chapitre V LA CONJONCTURE HISTORIQUE 1970-1989	96
V.1 La sécheresse et l'introduction de l'agriculture irriguée	97
<i>V.1.1 Le programme de mise en valeur du fleuve Sénégal</i>	99
<i>V.1.2 Les répercussions sur le climat social de la Vallée</i>	100
V.2 La guerre contre le Polisario (1975-1979) et la question des <i>haratin</i>	102
V.3 La réforme foncière en Mauritanie.....	104
V.4 La montée des tensions	107
<i>V.4.1 Le niveau national : la crise politique mauritanienne</i>	108
<i>V.4.2 Le niveau inter-national : les facteurs de tensions avec le Sénégal</i>	109
<i>V.4.3 Le niveau global : la situation économique des années 80</i>	112
V.5 L'éclatement des violences	114
CONCLUSION	117
BIBLIOGRAPHIE	122

RÉSUMÉ

Le 9 avril 1989, une querelle relative à l'empiètement du bétail sur les cultures à la frontière sénégal-mauritanienne, a dégénéré pour enflammer les populations des deux capitales – Dakar et Nouakchott - en quelques jours. Le bilan de la crise : 250 000 rapatriés / déplacés, des centaines de morts et de blessés dont plus de 800 Sénégalais et Négro-africains tués en Mauritanie, des dizaines de milliers de boutiques de Maures pillées et détruites au Sénégal. La crise sénégal-mauritanienne soulève toute une série d'interrogations, la première étant de comprendre comment des populations ayant partagé leur quotidien dans une paix relative durant plusieurs décennies, en viennent à de telles extrémités. Si certains ont évoqué un passé entaché de violence, d'autres ont voulu rappeler que l'histoire commune des Maures et des Négro-africains est aussi caractérisée par la coopération. En filigrane, plusieurs blâment l'instrumentalisation de l'ethnicité à des fins politiques et économiques. Soit, mais la question fondamentale qui demeure est : pourquoi ces conflits « ethniques » en Afrique, alors qu'en France, comme le disait déjà Renan au XIX^e siècle, « aucun citoyen français ne sait s'il est burgonde, alain, taïfale, visigoth »¹. Mais si l'essence d'une nation est « que tous les individus aient beaucoup de choses en commun mais aussi que tous aient oublié bien des choses »², force est de constater que les mécanismes de l'oubli semblent opérer moins efficacement dans certains lieux et à certains moments de l'histoire. À partir de l'hypothèse de Stanley J. Tambiah, pour qui la politicisation de l'ethnicité et sa conséquence potentielle, le « conflit ethnique », sont « un produit de l'entrelacement et de la collision de deux processus globaux », à savoir, l'expansion du capitalisme mondial et la construction du système des États-nations, ce travail remonte l'histoire de la région sénégal-mauritanienne à travers ses périodes charnières, du commerce transsaharien en passant par la conquête et la colonisation, jusqu'à l'époque contemporaine de la construction nationale, pour examiner les effets de ces deux processus sur les groupes en présence. Il en ressort que « l'ethnie » fournit une route alternative, via la politique, pour toucher les richesses que l'économie anémique ne peut offrir à tous. Dans ce système parallèle, « c'est la participation au pouvoir qui donne une emprise sur l'économie beaucoup plus que l'inverse »³.

Mots clés : conflit ethnique – ethnicité – nationalisme – Sénégal – Mauritanie

¹ Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation? », conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882, E. Renan, J. Roman, *Qu'est-ce qu'une nation et autres essais politiques*, coll. « Agora les classiques », Paris, Presses Pocket, 1992, p. 42.

² *Idem.*

³ G. Balandier, cité par Francis De Chassey, *Mauritanie : 1900-1975 : de l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre Maghreb et Afrique Noire*. Paris : Anthropos, 1978, p. 303.

INTRODUCTION

Peu médiatisé en Amérique du Nord, le conflit qui a opposé le Sénégal et la Mauritanie en 1989 a aujourd'hui pratiquement sombré dans l'oubli. Il est vrai que cette année-là, l'attention médiatique était rivée sur le grand dégel qui semblait s'opérer à l'Est : répression violente des étudiants chinois à la place Tienanmen, renversement ou réforme de nombreux régimes communistes, démantèlement du mur de Berlin... Bref, c'était le début de la fin de la guerre froide qui avait régi l'échiquier idéologique du monde depuis plus de 40 ans. À cette époque, plusieurs voyaient l'Histoire s'écrire avec un H majuscule. Voilà peut-être pourquoi le déplacement de plus d'un quart de million de personnes entre le Sénégal et la Mauritanie est passé inaperçu, tout comme la dizaine d'autres conflits qui agitaient les pays d'Afrique subsaharienne cette année-là. En fait, durant toute la période de la rivalité Est-Ouest, les guerres d'Afrique se voyaient souvent expliquées par la nécessité géopolitique — quand on n'évoquait pas les « haines tribales » — ce qui devait clore bien des débats. Mais le démantèlement de l'Empire soviétique et la redéfinition de l'ordre mondial durant les années 90, ont semblé rendre l'Afrique encore plus vulnérable à l'éclatement de conflits de toutes sortes, et plus particulièrement de conflits que les médias appellent aujourd'hui « ethniques ». Le génocide de 75% de la population tutsie au Rwanda en 1994, en témoigne de manière dérangeante¹, et c'est sans compter d'autres conflits encore plus meurtriers: en République Démocratique du Congo, pays voisin du Rwanda, la guerre de 1998-2003 aurait fait près de 4 millions de morts, soit le plus grand massacre de civils depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale...

Même si l'Afrique paraît retenir davantage l'attention internationale depuis quelques années, ces chiffres témoignent du paradoxe qui continue d'exister entre la gravité des événements qui secouent le continent et la rapidité avec laquelle ils sont noyés dans les flots de l'histoire. L'Afrique paie-t-elle le prix d'être restée trop longtemps ensevelie sous le

¹ Correspondant à environ 500 000 Tutsis. Chiffres de Human Rights Watch, [en ligne]: <http://hrw.org/reports/1999/rwanda>

manteau de la guerre froide? Toujours est-il que face à la nouvelle caricature journalistique du continent - coups d'États, famines, sécheresses, épidémies – l'observateur externe se sent vite dépassé... d'où la tentation de l'indifférence. Les guerres « ethniques » ont peut-être remplacé les guerres « tribales » dans le vocabulaire, mais on ne s'y retrouve pas davantage. Du côté des chercheurs, certains ont tenté de déconstruire cette image misérabiliste en affirmant que les sociétés africaines sont « comme les autres », banales en quelque sorte². Certes, l'Afrique est peut-être « banale » à bien des égards, toutefois (et n'en déplaise à Jean-François Bayart), nous croyons que le travail à faire reste encore de *débanaliser* l'Afrique, c'est-à-dire « faire en sorte qu'on la perçoive mieux »³ dans sa singularité historique. Car l'intérêt n'est pas tant de répéter que l'humain est partout pareil, que de comprendre les processus économiques, sociaux ou idéologiques, qui inclinent les comportements des individus dans différents sens.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé de démonter, pièce par pièce, l'histoire d'un conflit qui — avec le recul — n'est peut-être pas si « ethnique » qu'il y paraît.

Les événements de 1989 en Mauritanie et au Sénégal

Le conflit sénégal-mauritanien de 1989 a été déclenché par une altercation, *à priori* « de routine », entre agriculteurs sénégalais et éleveurs mauritaniens, à la frontière de ces deux voisins d'Afrique de l'Ouest. L'issue dramatique du différend – deux morts du côté sénégalais – a provoqué une flambée de violence entre les populations, causant la mort de plusieurs centaines de personnes et entraînant le rapatriement de 160 000 Mauritaniens vivant au Sénégal et de 70 000 Sénégalais vivant en Mauritanie⁴. On n'a qu'à imaginer que de tels mouvements de population se produisent entre la France et l'Allemagne ou encore, entre le Canada et les États-Unis, pour mesurer l'ampleur de la crise.

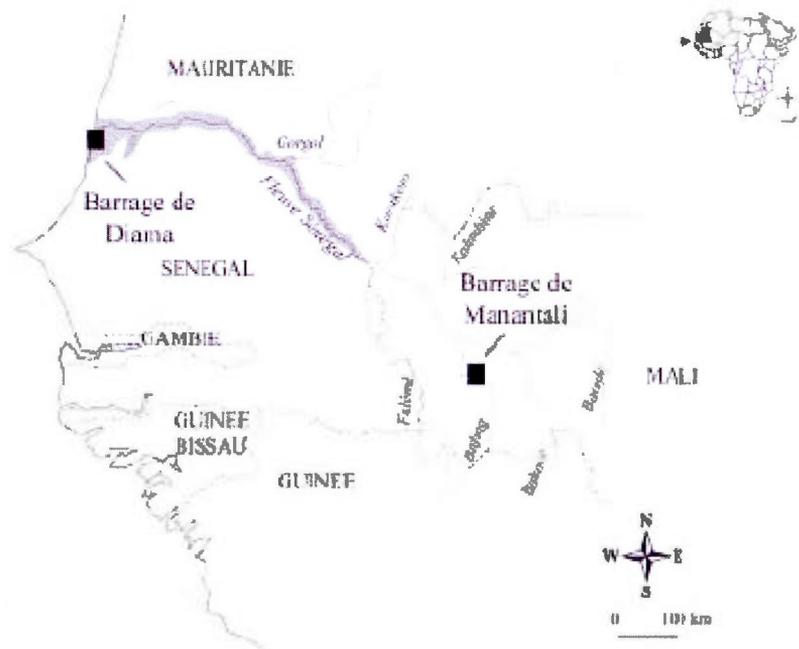
² « Comprendre que les sociétés africaines sont « comme les autres », penser leur banalité et, singulièrement, leur banalité politique : voilà ce qu'un siècle d'africanisme n'a guère facilité [...]. » Jean François Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, p. 19. Sur ce point précis, Jean Copans donne raison à Bayart dans « La banalisation de l'État africain. À propos de *L'État en Afrique* de J.-F. Bayart », *Politique africaine*, Mars 1990, p. 100.

³ Le Petit Robert.

⁴ Source : Ministère du plan (RIM : 1989), cité dans O. Leservoisier « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », in Ch. Blanc-Pamard et L. Cambrézy (dir.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, coll. Dynamique des systèmes agraires, ORSTOM et CEA, 1995, p. 353.

L'incident à la source du drame s'est déroulé le long du fleuve Sénégal, qui délimite la majeure partie de la frontière entre les deux pays⁵. Au fil des siècles et des migrations, les rives de ce fleuve ont été peuplées par différents groupes d'humains, parmi lesquels se trouvent aujourd'hui des groupes de culture négro-africaine et des groupes de culture arabe. Les premiers incluent principalement les *Haalpulaaren*, les Soninkés, les Wolofs, les Bambaras. Ces groupes, qui parlent leurs langues respectives, sont établis tant sur la rive gauche du fleuve (rive du Sénégal) que sur la rive droite (rive de Mauritanie). Ils sont majoritairement sédentaires bien que l'ensemble linguistique *Haalpulaar* – « qui parlent le Pulaar » - comprenne des éleveurs semi-nomades, les Peuls, présents dans de nombreuses autres régions d'Afrique. Outre les Peuls, les *Haalpulaar* incluent ceux que les colons ont appelés « Toucouleurs », principalement sédentaires, pratiquant l'agriculture ou la pêche.

Figure 1. La vallée du fleuve Sénégal⁶



⁵ Long de 1790 km, le fleuve Sénégal prend sa source en Guinée-Conakry, passe par le Mali, pour se transformer partiellement en « fleuve-frontière » entre le Sénégal et la Mauritanie, avant de venir terminer sa course dans l'Atlantique.

⁶ Tiré de Hamerlynck, O. & Duvail, S., « La restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie », UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Viii, 2003, p. 14

À côté des villages négro-africains vivent des populations de culture arabe, parlant le dialecte *hassâniyya*, au sein desquelles on distingue généralement les *baydan* (groupes d'origine arabo-berbère, qui se disent « blancs », traditionnellement nomades⁷) et les *haratin* (descendants d'esclaves affranchis qui pratiquent surtout l'agriculture⁸). Les *haratin* sont de peau noire, mais ils ont adopté la culture et la langue de leurs anciens maîtres *baydan*. Venus du nord, les *baydan* ont surtout fréquenté la rive droite du fleuve (Mauritanie) pour faire paître leur bétail. Toutefois, bon nombre d'entre eux se sont spécialisés dans le commerce de détail et se sont implantés dans les villes et villages sénégalais où ils détenaient un quasi-monopole avant 1989⁹. En français les *baydan* et les *haratin* sont communément appelés « Maures », selon le terme utilisé par les colons.¹⁰

Selon les périodes historiques, ces populations ont entretenu des relations tantôt conflictuelles, tantôt harmonieuses. Leur spécialisation dans des activités distinctes et complémentaires – élevage vs agriculture et pêche – a contribué au maintien des relations commerciales et sociales entre les communautés. Néanmoins, c'est de cette cohabitation entre populations aux modes de subsistance variés, qu'est né l'incident qui allait bouleverser la région à la fin des années 80.

Le 9 avril 1989, alors que le fleuve était presque à sec, un troupeau de plusieurs centaines de têtes appartenant à des Peuls de Mauritanie a envahi, pour la troisième fois en dix jours, les champs de l'île sénégalaise de Dundé Khore, menaçant de détruire les cultures. La fréquence de ce type d'incident était à cette époque telle, qu'un arrangement « concernant les litiges découlant de la divagation d'animaux et de la transhumance » avait été signé l'année précédente par les Ministres de l'Intérieur des deux pays¹¹. Cette fois cependant, l'entente

⁷ Baydan signifie « blanc » en hassanya. Dans les faits, leur teint varie du clair au foncé.

⁸ Notons que l'esclavage a été aboli officiellement trois fois en Mauritanie, la dernière abolition remontant à 1980. Dans les faits, l'esclavage existe toujours.

⁹ Selon les chiffres du journaliste Elimane Fall, les Maures occupaient environ 85% du commerce de détail (avant les événements). Elimane Fall, « Dakar : un étrange sentiment de malaise. », *Jeune Afrique*, No. 1480, 17 mai 1989, p. 33.

¹⁰ Le terme fait référence aux habitants de la Maurétanie de l'Antiquité romaine, région de l'actuel Maghreb. Les *haratin* sont aussi parfois appelés « Maures noirs ». « Maure » n'est pas synonyme de « Mauritanien » dans le langage courant. Maure désigne habituellement les Mauritaniens de culture et de langue arabe. Les membres des ethnies Soninké, Peul, Toucouleur et Wolof vivant en Mauritanie s'identifient quant à eux comme des « négro-mauritaniens ».

¹¹ Céline Vandermotten donne le texte de ces arrangements dans son livre, *Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde*, Paris : L'Harmattan, 2004, p. 119.

intergouvernementale fut totalement inefficace. Tandis que les agriculteurs sénégalais d'ethnie Soninké cherchèrent à confisquer le bétail pour le mettre en fourrière (conformément aux arrangements), les propriétaires des bêtes firent appel aux forces de l'ordre mauritaniennes pour empêcher la saisie. La situation dégénéra, deux Sénégalais trouvèrent la mort. Furieux, les villageois sénégalais de la région s'en prirent aux boutiques tenues par des Mauritaniens *baydan*.

Dans une tentative de calmer le jeu, les Ministres de l'Intérieur des deux pays proposèrent l'établissement d'une commission d'enquête mixte sur les événements. Avant que celle-ci n'eût le temps d'entreprendre ses travaux, d'autres éléments vinrent ajouter de l'huile sur le feu : le Ministre de l'Intérieur mauritanien fit une déclaration publique où il semblait plus affligé du pillage des boutiques maures que du meurtre des deux Sénégalais, tandis qu'à Matam (nord-ouest du Sénégal) une nouvelle altercation – cette fois entre Toucouleurs et *haratin* – faisait un mort dans chaque camp. Cet enchaînement de faits répandit la violence dans la vallée du fleuve puis vers les capitales des deux pays¹².

À ce stade, les deux principaux incidents – Dunde Khore et Matam – avaient été déclenchés entre populations noires. Puis, la situation s'est insidieusement transformée en une opposition entre Sénégalais « noirs » et Mauritaniens *baydan* « blancs ». À Dakar le 23 avril, des bandes de pillards s'attaquèrent aux possessions matérielles des « Maures », volant les marchandises et détruisant leurs boutiques où l'on achetait, la veille encore, absolument tout¹³. La riposte en Mauritanie les jours suivants fut dramatique : jouant les hommes de main des *baydan*, des bandes d'*haratin* s'en prirent non seulement aux Sénégalais, mais également à tous les « Négro-mauritaniens », faisant des centaines de blessés et plus de 200 morts. Les représailles au Sénégal ne se firent pas attendre : le 28 avril, 60 Maures – *baydan* et *haratin* –

¹² Cette escalade n'était peut-être pas inévitable. En 1977, les gouvernements respectifs de ces États étaient parvenus à maîtriser un conflit similaire, dans la même région, qui avait fait trois victimes sénégalaises. Il est pertinent de se demander en quoi la situation de 1989 était différente, compte tenu des conséquences dramatiques qui en ont résulté. Olivier Leservoisier, *La question foncière en Mauritanie : Terres et pouvoir dans la région du Gorgol*, coll. « Anthropologie – Connaissance des hommes », Paris : L'Harmattan, 1994, p.219.

¹³ C'est-à-dire, « un paquet de biscuits, une fine tranche de beurre, des morceaux de sucre, un sachet de café soluble, du poivre moulu, de l'huile en bouteille ou au détail. ». Elimane Fall, « Sénégal : Peut-on se passer des Maures? », *Jeune Afrique*, no. 1481, 24 mai 1989, p.22.

furent tués, dont plus d'une trentaine à Dakar¹⁴. Ce bilan est encore plus tragique lorsque l'on sait qu'avant les événements, « Chaque Sénégalais et, *a fortiori*, chaque Dakarais avait [...] « son » Maure du coin auquel il confiait parfois sa paie du mois ou ses économies [...]. Les rapports étaient à peu près sans histoires. À peine entachés quelquefois de préjugés, ou de non-dits. »¹⁵. Certains auteurs estiment qu'entre 15 000 et 40 000 boutiques mauritaniennes auraient été pillées et détruites durant cette semaine de violence¹⁶ qui se solda, comme nous l'avons évoqué plus tôt, par l'évacuation de pratiquement tous les ressortissants Sénégalais habitant en Mauritanie et vice-versa¹⁷.

En Mauritanie, le calme ne revint pas pour autant. Dans une étude réalisée en 1990, l'anthropologue Christian Santoir a documenté l'expulsion subséquente de plusieurs dizaines de milliers de Peuls mauritaniens par des militaires et gendarmes du pays. Dans son étude, Santoir a évalué à 21 400 le nombre de Peuls mauritaniens réfugiés au Sénégal dans le département de Matam seulement¹⁸. Selon Santoir, si certaines expulsions ont eu lieu directement après les événements de Dakar, la plupart des expulsions ont été conduites un mois à un mois et demi plus tard, prouvant, selon lui que cette « [...] vaste opération de rafle dans la vallée »¹⁹, était systématiquement organisée²⁰. L'anthropologue relate les faits suivants :

Les Peul furent appréhendés dans leurs campements par des militaires composés de *Bidân*, de *Harâtin* et de *Soninke*. Les embarquements s'accompagnèrent de violences et de pillages; des hommes furent ligotés, frappés et évacués en premier, puis expulsés seuls. Des familles entières furent ainsi éparpillées tout le long de la rive gauche. Les

¹⁴ Selon certaines personnes qui nous ont parlé des événements, ce serait la visite télévisée du président Diouf à l'hôpital de Dakar où les blessés avaient été emmenés, qui aurait enflammé les esprits. Le président aurait alors pleuré devant la violence des actes commis.

¹⁵ Elimane Fall, « Sénégal : Peut-on se passer des Maures? », In *Jeune Afrique*, no. 1481, 24 mai 1989, p.22.

¹⁶ T.K. Park, M; Baro et T. Ngaido, *Conflicts Over Land and the Crisis of Nationalism in Mauritania*, Madison: University of Wisconsin, Land Tenure Center, 1990, p.2, cité dans John. V. Magistro, loc. cit., p. 203.

¹⁷ Face à la tournure incontrôlable des événements, le Maroc, l'Algérie, la France et l'Espagne mobilisèrent dix-sept avions gros porteurs afin d'organiser un pont aérien entre Dakar et Nouakchott.

¹⁸ Ce qui correspond à 80% des réfugiés de ce département. Christian Santoir, « Les Peul « refusés », les Peul Mauritaniens réfugiés au Sénégal », *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 (4), (1990), p. 581.

¹⁹ Christian Santoir, « Les Peuls... », loc. cit., p. 578.

²⁰ Pour Santoir les faits sont là : « Une opération d'une telle envergure n'a pu être improvisée en quelques jours quand on connaît les lenteurs habituelles à l'administration locale, le manque permanent de matériel, et la difficulté des liaisons avec Nouakchott [...]. Peut-être existait-il un plan déjà prêt qui n'attendait qu'un prétexte pour être exécuté. ». C. Santoir, « Les Peuls... » loc. cit., p. 580.

militaires tiraient sur ceux qui tentaient de fuir. [...] Les *Harâtin* ont pris le mil, le bétail, et pillé les maisons.²¹

La complexité des antagonismes confond encore plus, lorsqu'on réalise que des Soninkés – une ethnie négro-africaine - se sont joints aux « Maures » dans ce projet. Selon Amnesty International 50 000 personnes auraient été expulsées, perdant simultanément leurs biens et leur nationalité.

La crise amena la fermeture de la frontière et la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays durant trois ans. Les médiations devant l'Organisation de l'Unité Africaine (juin, juillet 1989) et le Conseil de Sécurité des Nations-Unies (juillet 1989) demandées par le Président sénégalais Abdou Diouf, ne sont pas parvenues à concilier les positions respectives des pays. Pour le Sénégal, il s'agissait d'une occasion de raviver un vieux contentieux sur la position de la frontière et de réclamer la validité d'un décret français traçant la limite entre les deux pays plus au nord, de manière à situer les deux rives du fleuve en territoire sénégalais. À défaut d'un accord improbable de la Mauritanie, le pari était d'obtenir la reconnaissance définitive des droits des agriculteurs sénégalais cultivant traditionnellement sur la rive mauritanienne, dont certains avaient vu leurs terres confisquées suite à l'application de nouvelles lois foncières en Mauritanie. Diouf exigeait également que cessent les déportations de Négro-mauritaniens et que débute leur réinsertion. Du côté de la Mauritanie, on réclamait principalement deux choses : le dédommagement des Mauritaniens rapatriés qui avaient vu leurs biens saisis au départ de Dakar et la reprise de la circulation des biens et des personnes à la frontière. Néanmoins, le dégel des relations diplomatiques et la réouverture de la frontière en avril 1992 ne réglèrent aucune des questions litigieuses. Jusqu'en 2005, le sort de dizaines de milliers de Négro-mauritaniens demeurés dans de camps de réfugiés au Sénégal, est resté en suspens. Pratiquement disparus de l'actualité et à peine reconnus durant la période du président Ould Taya ²², ces réfugiés misent maintenant sur la

²¹ Christian Santoir, « Les Peuls... », *loc. cit.*, p. 579.

²² Dans une entrevue accordée par le président Ould Taya à la revue *Jeune Afrique* en 1993, peu après la réouverture de la frontière, ce dernier affirmait : « Dès lors que les Sénégalais peuvent tout à fait librement venir en Mauritanie, à plus forte raison, les Mauritaniens vivant au Sénégal, *s'il y en a* et à condition qu'ils le veuillent, sont ici chez eux. » (nos italiques). Cité dans Olivier Leservoier, *La question foncière en Mauritanie : Terres et pouvoir dans la région du Gorgol*, coll. « Anthropologie – Connaissance des hommes », Paris : L'Harmattan, 1994, p.237.

nouvelle coalition issue du coup d'État du 3 août 2005 pour régulariser leur situation²³. Seul l'avenir déterminera s'il leur sera possible de récupérer leurs terres souvent redistribuées à des *haratin* ou à certains des 160 000 rapatriés de 1989, créant des situations potentiellement insolubles.

Problématique, question de recherche et hypothèse

La crise sénégal-mauritanienne soulève toute une série d'interrogations, la première étant de comprendre comment des populations ayant partagé leur quotidien dans une paix relative durant plusieurs décennies, en viennent à de telles extrémités. D'autant plus que le conflit a eu lieu dans une région d'Afrique qu'on pouvait dire jusqu'alors « épargnée » de la violence extrême. En outre, l'énigme ethnique est ici particulièrement frappante. En effet, comment une altercation qui paraît résulter de tensions entre pasteurs et agriculteurs, les uns nomades, les autres sédentaires (sans lien avec la couleur de la peau puisqu'il s'agissait au départ d'éleveurs peuls et d'agriculteurs soninkés, deux groupes de « négro-africains »), s'est-elle mutée en opposition « Maures/Sénégalais »? Comment une dispute liée à la cohabitation de populations aux modes de vie différents se transforme-t-elle en conflit ethnique – mettant de surcroît en opposition des ethnies différentes de celles impliquées au départ?

L'énigme, à défaut d'occuper les premières pages de l'actualité internationale, a fait couler passablement d'encre du côté des chercheurs. Notre revue de la littérature nous a permis de recenser une dizaine d'articles scientifiques de fond et un livre consacrés *spécifiquement* à l'analyse de ce cas²⁴. On trouve également des dizaines d'articles ou de

²³ Il s'agit du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) qui prétend dans sa charte constitutionnelle vouloir « créer les conditions favorables à un jeu démocratique ouvert et transparent et de mettre en place de véritables institutions démocratiques ». *Agence Mauritanienne d'information, [en ligne]: <http://www.ami.mr/fr/Archives2005/aout/6/15.htm>* (page accédée le 16 septembre 2005). Depuis le coup d'État, quelques intellectuels et dissidents en exil en Europe commencent à affluer tandis que d'autres préfèrent attendre des signes plus probants.

²⁴ Parmi les publications scientifiques, on retrouve dans notre bibliographie, les articles de O.M. Ba, « The State, Elites and Ethnic Conflict in Mauritania », C. Becker, « Le problème frontalier dans le conflit sénégal-mauritanien. », P. Bonte, « Blancs et noirs au Sahel : la situation en Mauritanie », A. S. Fall « Conflict in the Senegal Valley River », A. Guest, « Security in the Senegal River Basin », J. V. Magistro, « Crossing Over : Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley », C. Santoir, « Le conflit mauritano-sénégalais : la genèse » et le livre récent (2004) de C. Vandermorten, *Géopolitique de la vallée du Sénégal*. Nous avons également recensés, sans y avoir accès, les articles suivants : R. Parker, « The Senegal-Mauritania conflict of 1989 : A fragile Equilibrium ». *Journal of Modern African Studies*, XXIX (1), (1991), p. 155-171 et C.C. Stewart, « Une interprétation du conflit sénégal-mauritanien ». *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, LIV (4), (1989), p. 161-170.

chapitres de livres qui traitent des prémisses historiques ou encore des conséquences du conflit - à travers, par exemple - la question des réfugiés²⁵. Ajoutons à cela les nombreux passages dédiés aux événements que l'on retrouve dans la majorité des ouvrages traitant de la vallée du fleuve, de la Mauritanie ou encore du Sénégal, depuis 1989. Malgré la pluralité des bagages théoriques des auteurs (anthropologie, sociologie, économie, science politique, etc.), nous avons pu observer une certaine parenté dans les positions épistémologiques et le traitement des données. Ainsi, pour appréhender le conflit dans toute sa complexité, la majorité des analystes s'accordent pour remonter loin dans l'histoire des peuples concernés. En retraçant l'histoire précoloniale et coloniale de la région, plusieurs en viennent à évoquer un enracinement historique de la violence entre Maures et Négro-Africains. Toutefois, certains nous mettent en garde contre une généralisation simplificatrice : focaliser l'attention sur les épisodes de violence reviendrait à négliger le fait que ces peuples ont aussi tissé des liens de complémentarité, contracté des alliances, uni par moments leurs descendance.

Il y aurait donc d'autres éléments à considérer. En fait, pour bon nombre de chercheurs, la dimension « ethnique » ou « raciale » du conflit, fortement médiatisée, est avant tout une façade qui dissimule les enjeux politiques, économiques et sociaux beaucoup plus profonds. Dans la conclusion de son article consacré aux microconflits qui ont marqué la vallée du fleuve Sénégal de 1975 à 1991, l'anthropologue Jean Schmitz, va même jusqu'à affirmer que « l'ethnisation » du conflit de 1989 s'est produite « après les faits » :

Car c'est justement le conflit lui-même qui instaure, *post festum* - à la suite de toute une série de médiations que nous ne pouvons expliciter ici - des assignations ethniques que l'observateur croit « éternelles » alors même que des deux côtés du fleuve, les gens se définissent selon d'autres critères : en Mauritanie, dans le « pays des *baydān* » chacun se définit en fonction de son appartenance à une « tribu » (BONTE et al., 1991), alors que parmi les sociétés riveraines - wolof, haalpulaar, soninké - les références aux hiérarchies statutaires - ordres, castes - sont encore largement prégnantes.²⁶

La dimension ethnique serait l'arbre qui cache la forêt? Sans aucun doute. Il reste que nous n'avons relevé que peu de pistes satisfaisantes quant à la raison de la résurgence

²⁵ Quelques exemples tirés de notre bibliographie : C. Jourde « Rivalités inter- (intra) ethniques et luttes symboliques dans la vallée du fleuve Sénégal avant l'indépendance », Olivier Leservoisier, « Recompositions identitaires en Mauritanie (Maures et Peuls) », Jean Schmitz, « Anthropologie des conflits fonciers et hydrologiques du fleuve Sénégal (1975-1991) ».

²⁶ Jean Schmitz, « Anthropologie des conflits fonciers et hydrologiques du fleuve Sénégal (1975-1991) », *Cahiers des Sciences Humaines*, 29 (4), 1993, p. 619.

constante de cette variable dans le paysage des conflits africains²⁷. Certains auteurs, dont Céline Vandermotten qui a consacré un livre entier au conflit sénégal-mauritanien de 1989, avance que nous sommes en présence d'une « instrumentalisation du racisme » :

[...] si l'économie régit les rapports de force au niveau des stratégies étatiques, les populations vivent et ressentent les injustices quotidiennes en les interprétant avant tout sur [le] plan culturel, voire ethnique. Les dirigeants politiques, qui ont bien conscience de ce mécanisme, utilisent [...] ces ressentiments culturels et ethniques pour masquer leurs stratégies économiques.²⁸

Selon elle, cette instrumentalisation du racisme repose sur des rapports socio-culturels « [...] fondés de très longue date sur une domination raciale, qui a débouché sur le mépris, voire la négation, de la communauté négro-mauritanienne. ²⁹ ».

Un tel raisonnement, bien que séduisant, ne permet pas de comprendre le versant sénégalais du conflit, pas plus qu'il ne peut répondre à une question fondamentale : « Pourquoi la manipulation des autorités fonctionne-t-elle et pourquoi fonctionne-t-elle à ce moment précis? ». Car s'il n'y a pas d'« instrumentalisation du racisme » sans racisme préalable, il n'y a pas forcément, à notre avis, d'instrumentalisation possible de tous les racismes, en tout temps et en tous lieux³⁰. Qu'il y ait « ethnicisation » après les faits ou qu'il y ait « instrumentalisation » du racisme par les dirigeants, il reste que le conflit sénégal-mauritanien est loin d'être un cas unique et que ces réponses fragmentées, voire mécaniques, font peu pour nous donner une compréhension plus globale du phénomène.

²⁷ On pense évidemment au cas extrême du Rwanda, mais aussi aux événements récents en Côte d'Ivoire où le concept ethnicisant « d'ivoirité », créé et essaimé par un chef d'État sans scrupules, alimente une véritable crise dans le pays. Ce concept a été mis en avant par Henry Konan Bédié - qui a complété le terme du défunt président Houphouët-Boigny (1993-1995) - afin de contrer la popularité d'un autre candidat potentiel à la présidence, l'ancien Premier Ministre Alassane Draman Ouattara originaire du Burkina Faso. Ici aussi, « l'ethnicisation » cache d'autres enjeux comme l'illustrent les propos de Bonnie Campbell dans un article récent sur la Côte d'Ivoire : « La fuite en avant vers « l'ethnonationalisme » et l'introduction de la notion « d'ivoirité » [...] [ont réduit] de manière considérable le terrain des débats politiques ». Bonnie Campbell, « La Côte-d'Ivoire – un pays « exemplaire » », *Asymétries : analyses de l'actualité internationale*, Institut d'études internationales de Montréal/ Centre Études internationales et Mondialisation, numéro 1, (2005), p. 102.

²⁸ Céline Vandermotten donne le texte de ces arrangements dans son livre, *Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde*, Paris : L'Harmattan, 2004, p. 10.

²⁹ Céline Vandermotten donne le texte de ces arrangements dans son livre, *Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde*, Paris : L'Harmattan, 2004, p. 10.

³⁰ En outre, la participation des noirs *harā'in* aux massacres d'autres Négro-Mauritaniens porte à croire qu'il y a un pas trop vite franchi à faire correspondre « ressentiment culturels et ethniques » et « racisme » sans définition claire de ce que l'on entend par racisme.

Dans son article intitulé « *Ethnic Conflict in the World Today* », Stanley J. Tambiah tente de résoudre cette question. Spécialiste des conflits de l'Asie du Sud-Est, Tambiah croit que la mobilisation politique sur la base de l'ethnicité (qu'il appelle la « politisation de l'ethnicité ») est une phase *distincte* dans l'histoire politique et économique des pays qui ont acquis récemment leur indépendance. Soumises aux tendances mondiales d'uniformisation, ces populations aspirent généralement à tout ce que prétend offrir la modernité : biens, prestige, éducation, emplois, loisirs. Parallèlement, leur horizon économique se rétrécit, leur pouvoir d'achat diminue, les opportunités d'emploi se font toujours plus rares, tandis que leur niveau de scolarité augmente. Pour ces populations, dont certaines portent toujours les séquelles coloniales du « diviser pour régner », la tentation serait grande d'invoquer des différences - de langue, d'ethnie, de religion, d'ancienneté d'occupation d'un sol - pour exiger l'accès à une « juste part » des bénéfices modernes. Nous serions donc, selon Tambiah, au point d'impact entre deux des grands processus de transformation à l'œuvre dans le monde depuis quelques siècles :

La politique de l'ethnicité est en fait un produit de l'entrelacement et de la collision de deux processus globaux [...] : le capitalisme mondial et son action à travers les entreprises multinationales, et la construction nationale réalisée par les colonies libérées et dirigées par une élite intellectuelle qui, d'une manière ou d'une autre, doit réagir aux constituantes civiles divisées. Ces processus globaux en interaction, bien qu'ayant certains effets homogénéisants, ont simultanément répandu la différenciation et l'opposition au sein des nouveaux régimes, manifestées sous forme de conflit ethnique.³¹ (*notre traduction*)

Bien que nous ne soyons pas nécessairement en accord avec l'analyse de Tambiah (par exemple, selon nous, les élites ne « réagissent » pas mais « participent »), celui-ci nous fournit une piste riche à explorer. D'abord, il y a la notion de « processus » qui retient l'attention, puisqu'elle implique *un ensemble* de phénomènes répartis dans le temps. Ensuite, il y a l'idée que ces processus généralisés à l'ensemble du globe, soit l'expansion du système capitaliste et la fragmentation du monde en États-nations, se rencontrent pour donner un résultat *spécifique* dans les pays anciennement colonisés. Ce résultat particulier serait la politisation de

³¹. The politics of ethnicity is indeed a product of the interweaving and collision of two global processes [...] : world capitalism and its operation through multinational corporations, and widespread nation building by liberated colonies now ruled by elite intelligentsias who, however, have to react to their divided civilian constituencies. These interacting global processes, while having certain homogenizing effects, have simultaneously spawned differentiation and opposition within the new polities, manifested as ethnic conflict. Stanley J. Tambiah, « Ethnic groups in conflict today », *American ethnologist*, vol. XVI (2), (1989), p. 341.

l'ethnicité, et son corollaire, le « conflit ethnique ». Voilà une hypothèse ambitieuse, qui mérite d'être examinée dans le cas précis du conflit sénégal-mauritanien.

Démarche, objectif et structure du document

La nature de notre hypothèse nous place d'emblée hors de la définition néopositiviste de la science, à savoir qu'une théorie doit être falsifiable pour être scientifique. Nous ne cherchons pas ici à prouver une théorie, mais bien à examiner l'histoire en mettant en lumière les impacts des deux grands processus identifiés par Tambiah, pour voir dans quelle mesure leur rencontre a pu contribuer à polariser les positions sur la base de l'ethnicité. Ce faisant, notre objectif est de décoder la violence dite « ethnique » afin d'aller au-delà des conclusions arrêtées à propos des « dirigeants corrompus », de la « mauvaise gouvernance » ou du « tribalisme », autant d'expressions toutes faites qui laissent croire que l'Afrique est un continent entouré de vide, suspendu quelque part hors du temps du monde.

Le chapitre 1 sera consacré à l'élaboration de notre cadre d'analyse. Avant de revenir sur le concept de « conflit ethnique » (section 1.3), nous nous pencherons brièvement sur les deux processus évoqués précédemment. La section 1.1, sera consacrée aux liens possibles entre l'expansion du système capitalisme et les conflits sociaux (section 1.1). en nous concentrant sur les approches dites « critiques » dans le champ d'étude de l'Économie politique internationale, notamment les travaux du canadien Robert Cox. La section 1.2 se penchera sur la fragmentation du monde en États-nations, et plus particulièrement sur ce qu'en disent les ouvrages d'Ernest Gellner, *Nations and Nationalism* et de Benedict Anderson, *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism* et *Race, nation, classe : les identités ambiguës* d'Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein. Finalement la section 1.3 *Ethnicité et conflits* en Afrique, cherchera à expliquer l'entrée en scène de la variable « ethnique » dans les conflits. Cette section s'appuiera grandement sur les travaux de l'anthropologue Jean-Loup Amselle et sur l'ouvrage de Obwudika Nnoli, *Ethnic Conflicts in Africa*.

À la lumière des informations recueillies, le cœur du travail sera dédié à la compréhension des effets individuels et combinés du capitalisme et du nationalisme sur les sociétés de la région sénégal-mauritanienne, de l'époque du commerce transsaharien et de la

traite négrière (chapitre 2), en passant par la colonisation (chapitre 3), jusqu'aux années post-indépendance (chapitre 4).

Le chapitre 5 sera, quant à lui, axé sur la conjoncture historique de la période ayant immédiatement précédé le conflit (1970-1989), où des transformations écologiques, jumelées à une situation économique et politique mondiale particulière, ont fourni le terreau au développement de la crise. Le travail sera conclu par un retour sur la question de recherche et les hypothèses de départ. Le défi de notre approche sera de maintenir la cohérence du propos en dépit de la complexité indéniable du sujet, complexité que nous avons choisi de ne pas éviter.

CHAPITRE I

CADRE D'ANALYSE ET DEFINITIONS

On admet aisément, à la suite de Christian Santoir que le conflit sénégal-mauritanien « est complexe et ne saurait avoir une cause unique »¹. Toutefois, nous l'avons dit, les explications nombreuses fournies dans la littérature ne nous satisfont pas entièrement : que l'on évoque l'instrumentalisation du racisme, l'histoire marquée par la violence commune, ou la lutte pour l'appropriation des ressources matérielles, les visions du conflit restent encore trop partielles. Comme nous l'avons souligné en introduction, nous croyons qu'il y a lieu de revisiter la question en ayant en tête les deux grands processus qui ont non seulement établi les règles de fonctionnement du monde, mais aussi, profondément affecté notre conception de celui-ci : l'expansion du système capitaliste et la fragmentation du territoire en États-nations. Ce vaste programme ne saurait être réalisable sans le support d'auteurs éclairés, dont les contributions distinctes mais complémentaires, nous permettront de camper notre cadre d'analyse.

I.1 Le processus d'expansion du système capitaliste

Il n'existe pas de consensus sur les origines du capitalisme (Angleterre du XVI^e siècle?, cités-États italiennes au XV^es.?) pas plus que l'on ne s'accorde sur une définition convenue du « système capitaliste ». Tout au plus, s'entend-on pour dire que le capitalisme est le système qui a remplacé le féodalisme en Europe médiévale et qu'il a conduit à une augmentation considérable de la capacité de production et de la population mondiales. Si les caractéristiques observées du capitalisme (propriété privée, profit, vente de la force de travail, marchandisation de la terre, économie de marché, etc.) ont pu exister à moindre échelle dans

¹ Christian Santoir, « Les Peul « refusés », les Peul Mauritaniens réfugiés au Sénégal », *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 (4), (1990), p. 600.

les systèmes antérieurs comme l'a argumenté I. Wallerstein², c'est le phénomène de croissance hyperbolique (de la production, du capital, de la population) qui distingue le nouveau système :

[...] le capitalisme comprend non pas simplement la vente de marchandises en vue de l'obtention d'un profit, ou l'accroissement du stock de capital (biens, machines ou monnaie). Il renvoie en particulier à un système fondé sur l'accumulation sans fin de ce stock, un système dans lequel, pour reprendre l'épigraphe de Weber, «un homme existe en fonction de son entreprise et non inversement. »³

Les spécialistes ne s'entendent pas non plus pour dire si ce développement sans limites résulte d'avancées technologiques sans précédent⁴ ou si l'émergence du capitalisme coïncide plutôt avec un autre facteur : la crise du féodalisme 1250-1450 (Peste noire, révoltes paysannes, réduction drastique du commerce avec l'Asie) qui aurait forcé les seigneurs à laisser tomber leurs prérogatives et à se convertir en entrepreneurs⁵. Toujours est-il que le système se développe avec le début des grandes explorations maritimes et la montée en puissance des États territoriaux moyens qu'étaient la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Portugal. Tandis que les monarchies cherchent à étendre leur pouvoir, la découverte de nouvelles routes transcontinentales déplace le centre de gravité de l'Europe vers les puissances atlantiques, au détriment des villes italiennes. La rivalité entre les nouvelles puissances s'accroît durant la période mercantiliste (1600-1800), que Samir Amin décrit comme la période « au cours de laquelle se constituent les deux pôles du mode de production capitaliste : d'une part, la prolétarianisation résultant de la dégradation des rapports féodaux et, d'autre part, l'accumulation de la richesse argent »⁶. En Afrique, cette période correspond à l'abandon du commerce transsaharien qui se voit remplacé par la traite négrière transatlantique. Celle-ci s'achève plus de trois siècles plus tard avec la révolution industrielle

² Immanuel Wallerstein, « L'Occident, le capitalisme et le système-monde moderne ». Édition électronique réalisée à partir d'un article publié dans la revue *Sociologie et sociétés*, vol. 22, no 1, avril 1990, p. 15-52. Montréal: PUM. http://classiques.uqac.ca/contemporains/WALLERSTEIN/Immanuel/Occident_capitalisme/Occident_capitalisme.pdf

³ I. Wallerstein, *op. cit.*, p. 10.

⁴ Certains argumentent que ces avancées technologiques existaient déjà (l'exemple de la poudre à canon en Chine) et qu'il n'y a donc pas de corrélation directe entre les avancées technologiques et l'émergence du capitalisme.

⁵ I. Wallerstein, *op. cit.*, p. 51.

⁶ Samir Amin, préface du livre de Boubacar Barry, *Le Royaume du Waalo: le Sénégal avant la conquête*. Paris, François Maspero, 1972, p. 16.

qui va marquer le début des tentatives de colonisation directe, et l'introduction de l'Afrique à ce que Samir Amin appelle le « système capitaliste achevé ».

Cette mise en contexte nous permet d'introduire brièvement ce que nous entendons par « processus d'expansion du système capitaliste » en Afrique, tel que nous l'aborderons plus en détail aux chapitres 2 et 3. Toutefois, pour conceptualiser de manière plus rigoureuse ce processus et ses impacts dans la région sénégal-mauritanienne, nous ferons appel à l'approche théorique développée par Robert W. Cox dans son article *Social Forces, States and World Orders*, publié une première fois en 1981⁷. Dans cet article, Cox s'intéresse au lien réciproque qui existe entre l'organisation de la production matérielle et l'organisation du monde, ce qu'il appelle « l'ordre mondial ». Par exemple, dans la perspective de Cox, on peut supposer que le passage de la société agraire à la société industrielle (une transformation dans l'organisation de la production matérielle qui a favorisé l'accumulation à la base du système capitaliste) a modifié le fonctionnement des États ou des sociétés touchés par cette transformation et, en fin de compte, changé la répartition du pouvoir à l'échelle mondiale. Inversement, la nouvelle répartition de l'ordre mondial a influencé le fonctionnement des sociétés qui n'étaient pas encore industrialisées et a contribué à modifier l'organisation matérielle de la production à l'intérieur de celles-ci.

On comprend donc que l'expansion du système capitaliste à partir de l'Europe vers l'Amérique, l'Afrique et l'Asie, a pu modifier l'organisation de la production matérielle à l'intérieur des sociétés traditionnelles de la région sénégal-mauritanienne et profondément affecter celles-ci. La question qui nous intéresse alors est : ces bouleversements ont-ils entraîné des conflits ? Si oui, quels types de conflits ? L'analyse de Cox nous fournit les outils conceptuels nécessaires pour comprendre dans quelles circonstances des situations de conflits apparaissent, que ce soit au niveau des sociétés, des États ou du monde. Pour Cox, la stabilité est favorisée au niveau mondial, étatique ou local, lorsque les « forts » (ceux qui détiennent le pouvoir matériel) sont prêts à faire certaines concessions aux « faibles » qui considèrent alors

⁷ Ce qui nous intéresse dans cet article n'est pas tant son objectif (Cox cherchait à évaluer à l'époque si l'ordre mondial - la *pax americana* - de l'après-Deuxième Guerre mondiale était en train de s'effriter), que les outils conceptuels qui y sont développés. Robert W. Cox, "Social Forces, States and World Orders", pp. 204-254, in Robert O. Keohane (dir.), *Neorealism and its critics*. New York: Columbia University Press, 1986.

la répartition du pouvoir comme légitime⁸. Cette situation est ce que Cox appelle l'« hégémonie », à la suite des travaux du penseur italien Antonio Gramsci⁹. Pour Cox, l'hégémonie n'est pas synonyme de domination, car elle nécessite un certain consentement des « dominés ». Dans une société, ce consentement s'obtient habituellement lorsque la répartition du pouvoir matériel est légitimée par les « idées » que partagent les individus (dans la société médiévale par exemple, on concevait que le pouvoir du roi était donné par Dieu) et que les institutions qui véhiculent ces idées (par exemple les institutions religieuses ou d'enseignement) stabilisent et perpétuent la répartition du pouvoir. Toutefois, une situation de conflit s'installe lorsque l'équilibre est rompu, que ce soit en raison d'une nouvelle répartition du pouvoir matériel ou parce que les idées de certains groupes s'opposent aux idées dominantes. Dans ce cas, soit la domination est maintenue par la force, soit un conflit s'installe, soit une nouvelle hégémonie est établie par le nouveau groupe « fort ».

On peut supposer qu'en modifiant l'organisation de la production matérielle, l'expansion du système capitaliste dans la région sénégal-mauritanienne a affecté la répartition du pouvoir dans les sociétés concernées et potentiellement induit des conflits. Mais l'apport de Cox est encore plus intéressant lorsqu'on prend en compte la dynamique induite par cette modification dans l'organisation de la production matérielle : à terme, elle produit de nouvelles institutions et de nouvelles idéologies qui modifient la nature même des conflits déclenchés. Dans le système capitaliste achevé, la société hiérarchisée a laissé place à une société aux ambitions égalitaires; la légitimation du pouvoir ne passe plus tant par Dieu que par la perception qu'ont les individus de recevoir leur juste part de la richesse. Les institutions elles aussi sont modifiées : l'État-nation se généralise comme lieu d'exercice du pouvoir, et ce n'est peut-être pas un pur hasard. Si certains auteurs prétendent que le capitalisme aurait très bien pu évoluer sous la forme « empire » ou sous la forme d'un réseau politico-commercial transnational constitué de villes, il reste que la prolifération de l'État-nation concorde avec « le développement des structures de marché et des rapports de classe propres au capitalisme

⁸ Robert . Cox, *op. cit.*, p. 219.

⁹ Mort en 1927, Antonio Gramsci a développé le concept d'hégémonie en réfléchissant sur la montée du fascisme en Italie après la Première Guerre mondiale : « Il ne fait aucun doute que l'hégémonie présuppose la prise en compte des intérêts et des tendances des groupes sur lesquels l'hégémonie doit être exercée, et qu'un certain compromis d'équilibre doit être atteint » traduction libre de Antonio Gramsci, *Selections from the prison notebooks of Antonio Gramsci*, New York : International Publishers, 1971, p.161.

moderne »¹⁰. Ce qui nous amène au deuxième grand processus qui constitue la base de notre réflexion théorique : « la nationalisation du monde ».

I.2 Le processus de construction des États-nations

Le processus d'expansion du système capitaliste à lui seul ne serait pas, selon Stanley J. Tambiah, responsable de la multiplication des « conflits ethniques ». Ce serait la superposition de ce processus avec celui de la division du monde en États-nations, qui fournirait le terreau propice à l'émergence de ce type de conflit. Pour regarder de plus près ce second processus, nous faisons appel aux thèses avancées par Ernest Gellner, avec une attention particulière pour son ouvrage *Nations and Nationalism*.

À la question, *pourquoi le monde est-il aujourd'hui divisé en États-nations ?*, Gellner répondrait que cette organisation du monde a émergé spontanément – bien que graduellement – avec le passage de la société agraire à la société industrielle¹¹. La majeure partie de l'argumentation de Gellner repose sur le langage, et plus particulièrement sur le langage écrit. Gellner avance que la société industrielle, caractérisée notamment par son haut taux d'alphabétisation, son perfectionnement technique et sa recherche perpétuelle de croissance, exige que ses membres soient fortement mobiles - voire interchangeables - pour assurer un maximum d'efficacité du rendement. Alors que dans la société agraire, les dialectes se multipliaient de village en village et que seules les couches sociales dirigeantes pouvaient communiquer dans une langue littéraire commune (le latin, l'arabe, le grec ou autre), dans la société industrielle, tous les individus regroupés dans un territoire sont tenus, par la nature de la division du travail, de partager une même langue parlée et écrite. C'est ainsi que des « langues nationales » se sont imposées sur des territoires pourtant composés de plusieurs peuples parlant leurs langues respectives. Selon un autre spécialiste du nationalisme, Eric Hobsbawm, les langues qui se sont imposées n'étaient pas nécessairement les langues parlées par une majorité de personnes. L'important était que les personnes parlant la langue qui allait

¹⁰ Etienne Balibar, « La forme nation : histoire et idéologie », In E. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation et classe: les identités ambiguës*, La découverte, 1997, p. 120.

¹¹ Soulignons que Gellner n'adopte pas pour autant une position strictement matérialiste où l'économie serait le principe qui explique tout, en dernière instance. Il réfère notamment au fait que deux éléments cruciaux de la superstructure, l'État et l'éducation, n'apparaissent *pas* avec le changement le plus significatif de l'infrastructure, soit le passage de la chasse/cueillette à l'agriculture. Gellner, *Nations and Nationalism*, Ithaca (NY) : Cornell University Press, 1983, p. 115.

devenir « nationale » aient un poids politique suffisant. Ainsi en France, « le français fut essentiel au concept de « France », alors qu'en 1789, 50 % des Français ne le parlaient pas du tout, et que 12 à 13 % seulement le parlaient « correctement » [...] »¹². Sur un territoire non homogène sur le plan linguistique, la domination éventuelle d'une langue sur les autres se réalise en partie grâce à l'universalisation de l'éducation. Comme l'explique Gellner, « le niveau que l'on exige des membres de cette société [industrielle] pour pouvoir être employés correctement et jouir d'une citoyenneté morale, pleine et entière, est si élevé qu'il est parfaitement *impossible* qu'il soit transmis par les unités de parenté ou locales telles qu'elles existent. Seul un dispositif éducatif moderne « national » peut assurer un tel niveau de compétence »¹³. Donc à mesure que la langue « gagnante » accroît son influence, il devient dans l'intérêt des individus de la maîtriser pour accéder à l'emploi dans l'administration d'État et éventuellement à l'emploi de manière générale.

Avec l'industrialisation s'est donc imposé le modèle de l'État culturellement homogène. Toutefois, au moment des révolutions américaine (1776) ou française (1789), l'idée que cette homogénéité culturelle constituait la base de la « nation » (du latin *natio*, naissance) n'était pas encore prégnante. La « nation » de la Révolution française était d'abord un concept politique : l'ensemble des citoyens liés par une devise - *liberté, égalité, fraternité* - au sein d'un État de droit (par opposition au pouvoir arbitraire et aux privilèges de l'Ancien Régime). Dorénavant, « tous les citoyens sans discrimination de naissance, de sexe, de race, de langue, de religion, de classe, de parti, etc. sont égaux devant la loi et libres à l'intérieur de ses limites »¹⁴. Comme le souligne Thierry Hentsch « La France de 1789 n'éprouvait pas le besoin de se définir ethniquement ou historiquement [...] la nation était déjà là, il suffisait de l'investir ouvertement de sa souveraineté latente. »¹⁵. Mais entre la fin du XVIII^e siècle et le XIX^e siècle, l'Europe est passée d'une conception juridique (l'ensemble des citoyens) à une conception *ethnique* de la nation.

¹² Eric J. Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780: Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992, p. 116.

¹³ Ernest Gellner, *Nations et Nationalisme*, Paris: Payot, 1989, p. 55.

¹⁴ Thierry Hentsch, *Introduction aux fondements du politique*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 40.

¹⁵ T. Hentsch, *op. cit.*, p. 44.

Si l'on se fie à l'analyse de Gellner, ce passage était pratiquement inévitable : le *nationalisme*, ce principe voulant faire coïncider les frontières ethniques avec les frontières politiques, est le résultat des exigences d'homogénéité culturelle qui pèsent sur une société à l'ère de la « croissance perpétuelle ». Le nationalisme ne serait donc pas, selon Gellner, une force naturelle, dormante qui aurait toujours existé comme le prétendent les nationalistes. Pour Gellner, « le Nationalisme n'est pas l'éveil des nations à la conscience d'elles-mêmes : il invente des nations où elles n'existent pas [...] »¹⁶. Autrement dit, il n'existait pas de « nations » au sens moderne –c.-à-d. un regroupement d'individus qui partagent la même culture et qui se reconnaissent comme membres d'une nation en vertu de cette culture – avant l'ère du nationalisme¹⁷.

Pourtant, certains ont reproché aux anthropologues et aux historiens des années 60 de s'accrocher au terme « d'ethnie » – sur lequel nous reviendrons – par refus de voir le *fait national précolonial*, c.-à-d., comme le dit Catherine Coquery-Vidrovitch, cette « conscience, pour des gens habitués à vivre ensemble, d'appartenir à une communauté linguistique, culturelle et politique héritée d'un passé commun »¹⁸. Notre compréhension des thèses de Gellner nous porte à croire qu'il ne réfuterait pas l'idée qu'une telle conscience ait pu exister avant l'industrialisation. Seulement dans la perspective de Gellner, cette conscience n'avait pas encore de portée politique : les peuples de la société agraire ne se demandaient pas si leur culture importait; ils la tenaient pour acquis *et ne définissaient pas leurs revendications en fonction de celle-ci*. C'est seulement à partir du moment où l'individu considère important de s'identifier à sa langue, c'est-à-dire, dans une société où les exigences de standardisation, d'homogénéisation et de centralisation de la nouvelle division du travail l'imposent, que la « culture » devient le réceptacle de la légitimité politique¹⁹.

¹⁶ Ernest Gellner, *Thought and Change*, London : Weidenfeld & Nicolson, 1964, p. 168. Gellner admet néanmoins que le nationalisme ne construit pas à partir de rien : il utilise sélectivement des cultures existantes en les transformant le plus souvent radicalement.

¹⁷ "Nations can be defined only in terms of the age of nationalism [...]. It is nationalism which engenders nations and not the other way around.", E. Gellner, *Nations and Nationalism*, *op. cit.*, p. 55.

¹⁸ Catherine Coquery-Vidrovitch, « De la nation en Afrique noire », *Le débat*, no. 84, mars-avril 1995, p. 128.

¹⁹ Gellner est cependant contesté pour sa vision fonctionnaliste de la nation, qui apparaît comme une nécessité « neutre ». Certains auteurs voient plutôt l'intérêt de la classe bourgeoise comme le facteur explicatif de l'existence des « nations » : « Le privilège de la forme nation est venu de ce que localement, elle permettait (du moins pour toute un période historique) de maîtriser des luttes de classe hétérogènes et d'en faire surgir non

Toutefois, la « nationalisation des sociétés » n'est pas sans entraîner des conflits. Car même si la société industrielle est beaucoup plus égalitaire que la société agraire (dans laquelle, les divisions hiérarchiques étaient pratiquement infranchissables), elle génère également davantage d'aspirations qu'elle ne peut immédiatement satisfaire. Gellner argumente que dans les premiers stades de l'industrialisation, l'inégalité est particulièrement marquée entre les favorisés et les défavorisés, tandis que les filets de sécurité traditionnels communautaires tendent à s'affaiblir. C'est dans ce contexte que les tensions politiques sous-jacentes cherchent à se manifester à travers des symboles apparents – la langue, les caractéristiques génétiquement transmissibles ou simplement la culture – pour séparer les dirigeants des dirigés, les favorisés des défavorisés. Dans les cas où les marques de différenciation peuvent disparaître sur plusieurs générations, les populations défavorisées peuvent choisir de s'intégrer. Ce choix est moins évident pour les populations dont les différences demeurent toujours apparentes : la couleur de la peau, une croyance religieuse profondément enracinée dans l'identité, etc. Dans un cas comme dans l'autre, les populations dominées peuvent chercher à obtenir une répartition plus équitable du pouvoir ou décider qu'il est plus avantageux de former leur propre « nation ».

Le modèle de Gellner repose avant tout sur son analyse de l'histoire de l'Europe, ce qui ne l'empêche pas de prétendre à l'applicabilité de ce modèle en Afrique et en Asie. Afin d'appuyer son point, il cite d'abord un autre auteur, Elie Kedourie :

On ne peut contredire le fait que l'Europe ait été l'origine et le centre de la dissémination de bouleversements radicaux et profonds dans tous les recoins du monde amenant instabilité et violence aux sociétés traditionnelles d'Afrique et d'Asie, que ces sociétés aient expérimenté ou non l'administration directe des Européens... Cette pulvérisation des sociétés traditionnelles, cette ouverture brusque d'économies auto-suffisantes...²⁰ (*notre traduction*)

seulement une « classe capitaliste » mais des bourgeoisies proprement dites, des bourgeoisies d'État à la fois capables d'hégémonie politique, économique et culturelle, et produites par cette hégémonie. ». Etienne Balibar « La forme nation : histoire et idéologie », In E. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation et classe: les identités ambiguës*, La découverte, 1997, p. 123.

²⁰ "There is no gainsaying the fact that Europe has been the origin and the center of a deep radical disturbance spreading over the world in every widening ripples and bringing unsettlement and violence to the traditional societies of Asia and Africa, whether these societies did or did not experience direct European rule... This pulverization of tradition, this bursting open of self-sufficient economies..." Cité dans E. Gellner, *Nations and Nationalism*, op. cit., p. 129.

Pour Gellner ces sociétés « pulvérisées » n'avaient d'autre choix que d'entrer dans la modernité, d'adopter les méthodes modernes de production et de ce fait, succomber au principe du nationalisme (c.-à-d. de chercher à abriter la société la plus culturellement homogène possible au sein de leur territoire).

On peut mettre en doute cette dernière affirmation de Gellner. En effet, au lendemain des indépendances, plusieurs pays d'Afrique et d'Asie semblent avoir connu la fièvre nationaliste bien avant que ce mouvement puisse s'expliquer par un développement industriel, alors souvent plus symbolique que réel. Pour un auteur comme Benedict Anderson, connu pour son livre *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, la forme « État-nation » et le principe du nationalisme n'ont pas nécessairement émergé *spontanément* dans les anciennes colonies. Ils auraient plutôt été propagés durant l'époque coloniale, alors que les pays européens impérialistes se partageaient les nouveaux territoires en traçant des frontières « arbitraires » et que les élites locales de ces territoires recevaient un enseignement « à l'européenne ». D'après Anderson, les politiques de « construction nationale » mises en œuvre dans les années 60 dans les pays nouvellement indépendants étaient fortement imprégnées de cet héritage colonial : on pouvait y lire, à côté d'un « authentique enthousiasme populaire nationaliste », une politique délibérée et systématique visant à « instiller l'idéologie nationaliste à travers les médias de masse, le système d'éducation, les règles d'administration, et ainsi de suite. »²¹. L'objectif de cette politique délibérée aurait été de « produire le peuple », ou en d'autres termes, d'instituer une communauté nationale fondée sur une « ethnicité fictive », selon les expressions employées par Etienne Balibar, dans son texte *La forme nation : histoire et idéologie*:

J'appelle *ethnicité fictive* la communauté instituée par l'État national. [...] Aucune nation ne possède naturellement une base ethnique, mais à mesure que les formations sociales se nationalisent, les populations qu'elles incluent, qu'elles se répartissent ou qu'elles dominent sont « ethnicisées », c'est-à-dire, représentées dans le passé ou dans l'avenir comme si elles formaient une communauté naturelle, possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts, qui transcende les individus et les conditions sociales.²²

²¹ Benedict Anderson, *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London: Verso, 1991, p. 113- 114.

²² Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *op. cit.*, p. 130-131.

Que la fragmentation du monde en États-nations ait émergé d'une forme d'« ordre spontané », ou qu'elle résulte de la diffusion volontaire d'une idéologie nationaliste visant peut-être à camoufler les conflits de classes sociales, il reste que le processus en lui-même génère des conflits, comme nous le verrons dans notre étude de la construction de l'État-nation mauritanien au chapitre 3.

Dans les deux sections précédentes, nous avons emprunté des pistes de réflexions visant à comprendre comment deux des grands processus qui affectent le monde depuis quelques siècles – l'expansion du système capitaliste et la fragmentation du monde en États-nations – ont pu générer des conflits dans les sociétés (qu'elles soient à l'origine de ces processus ou qu'elles les subissent). Dans la dernière section de ce chapitre, nous examinerons en quoi les impacts combinés de ces deux processus tendent, selon l'hypothèse de Tambiah, à polariser les positions des acteurs des conflits selon un clivage « ethnique » dans les pays colonisés.

I.3 L'ethnicité et les conflits en Afrique

Si l'on en croit les conclusions d'une analyse comparative de quinze conflits africains contemporains, le phénomène des conflits dits « ethniques » serait relativement récent dans l'histoire. Dans son introduction au livre *Ethnic Conflicts in Africa : A Comparative Analysis*, Okwudiba Nnoli affirme que « les faits tirés des études de cas sélectionnées démontrent très clairement que durant la période précoloniale l'ethnicité n'était pas problématique au sein des différentes nationalités (sic) d'Afrique. »²³. Selon Nnoli, ce serait principalement le colonialisme qui, à travers ses effets déstructurants/restructurants, aurait entraîné la compétition socio-économique entre les groupes sur une base ethnique. Mais avant d'explorer plus avant cette hypothèse, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par ethnisme et ethnicité.

I.3.1 Définitions : ethnisme et ethnicité

Il existe toute une polémique autour de l'utilisation et de la définition du mot « ethnisme », d'autant plus que dans l'usage courant, certains se demandent s'il n'est pas qu'un

²³ Notre traduction. "Evidence from the case studies under review show very clearly that during the pre-colonial period ethnicity was not problematic in the various nationalities of Africa.", Okwudiba Nnoli (dir.), *Ethnic Conflicts in Africa: A Comparative Analysis*, Dakar: CODESRIA, 1998, p. 11.

euphémisme pour le mot « race » devenu tabou. Malgré cela, il nous apparaît essentiel, par souci de clarté, de présenter ici une définition de l'ethnie et de l'ethnicité, qui nous permette de poursuivre notre analyse. Après une revue de la littérature, nous avons retenu la définition de « groupe ethnique » (ou ethnie) donnée par Max Weber dans *Économie et Société* :

Nous appellerons groupes « ethniques » [...] ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective en une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu'une communauté de sang existe ou non.²⁴

L'ethnie, dans la définition de Weber, est donc une « communauté imaginée » pour reprendre l'expression de Benedict Anderson lorsque ce dernier parle des nations. Il n'existe pas d'ethnie en dehors du *sentiment d'appartenance à l'ethnie*, ce que les Anglais appellent *ethnicity*, parfois traduit par ethnicité. En choisissant la définition de Weber, nous refusons de débattre de la question de l'existence « objective » des communautés ethniques. La question n'est pas de savoir si « l'ethnie » est une « réalité » scientifique, mais de comprendre pourquoi les individus utilisent le concept d'ethnie pour s'identifier et pourquoi ils entretiennent, malgré les métissages ou les migrations, la frontière entre les ethnies²⁵.

C'est d'ailleurs la notion de frontière qui a introduit l'usage du terme « ethnie » dans le langage. Dans *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Jean-Loup Amselle affirme que les Grecs utilisaient le terme *ethnos* (plur. *ethnè*) pour décrire les sociétés de culture grecque qui n'étaient pas organisées en « cités » (*polis*)²⁶. Lorsque le mot est « ressuscité » dans les langues européennes au XVIII^e siècle, il désigne d'abord les païens, par opposition aux chrétiens, puis les anthropologues l'utilisent pour désigner les sociétés des « colonisés ». Décrire une population par le mot « ethnie » ne serait donc pas neutre, mais présupposerait qu'on décrit une société *Autre*, différente de la nôtre. Pour Amselle, si des

²⁴ Max Weber, « Les relations communautaires ethniques », pp 411-427, In *Économie et société*, Paris Plon, 1971 (original 1956), p. 416.

²⁵ Dans les débats académiques sur l'ethnicité, notre perspective se rapproche de celle de Frederick Barth, pour qui « le point crucial de la recherche devient la frontière ethnique qui définit le groupe, et non le matériau culturel qu'elle renferme ». Philippe Poutignat et Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, presses universitaires de France, 1995, p.213. Cette vision « interactionniste » de l'ethnicité comme « [...] processus continu de dichotomisation entre membres et outsiders, demandant à être exprimée et validée dans l'interaction sociale » conteste la vision « primordialiste » qui conçoit l'ethnicité comme une qualité inhérente à l'appartenance, acquise une fois pour toutes dès la naissance. Philippe Poutignat et Streiff-Fenart, *op. cit.*, p.123.

²⁶ Jean-Loup Amselle et Elikia M'bokolo (dir.) *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris : La Découverte, 1985, p. 15 (note de bas de page).

termes comme ethnies ou même « tribu » « ont acquis un usage massif, au détriment d'autres mots comme celui de « nation », c'est sans doute qu'il s'agissait de classer à part certaines sociétés en leur déniaient une qualité spécifique »²⁷.

Toutefois, ce qui a été le plus déterminant dans l'utilisation du concept d'ethnies par les Européens durant la colonisation n'est pas que ce concept n'ait le qualificatif de « nation » à ces sociétés, mais bien qu'il les figeait dans des représentations artificielles d'elles-mêmes. Dans un autre texte intitulé *Ethnicité et identité en Afrique*, Amselle illustre bien cette problématique :

Si les formes d'identification ethniques, culturelles et religieuses sont aussi anciennes que l'Afrique elle-même, ce n'est que sous la colonisation que les ethnonymes et les catégories servant à désigner les différents groupes humains ont acquis une fixité quasi définitive. En effet, la fixation de la dénomination ethnique par l'écrit telle qu'elle apparaît [...] en particulier dans les différents atlas et cartes ethniques de l'Afrique [...] en a fait de véritables concepts « performatifs », c'est-à-dire capables d'engendrer eux-mêmes les groupes qu'ils désignent.²⁸

Il nous importe donc de préciser dès à présent que l'usage d'ethnonymes dans le présent travail devra être compris en tenant compte des propos d'Amselle. Nous avons conscience que cet usage donne l'illusion de l'existence transhistorique des « ethnies » alors que la réalité le dément parfois clairement. Par exemple, l'appellation « Toucouleur » donnée par les colons français aux habitants de la moyenne vallée du fleuve Sénégal est aujourd'hui controversée, au point où l'existence même de l'ethnie est remise en cause, selon que l'on adopte un point de vue linguistique, politique ou social de la question. Néanmoins, pour faciliter la compréhension, nous n'avons d'autre choix que de *jouer le jeu* et d'utiliser les ethnonymes, tout en mesurant les limites de cette pratique.

Une autre précaution s'impose également à ce stade concernant l'emploi du mot « tribu » dans le texte. Chez les anthropologues anglo-saxons, la tribu désigne « [...] un type d'organisation sociale propre : celui des sociétés segmentaires. Celles-ci sont définies de façon classique par la présence d'éléments sociaux de nature identique (lignage, etc.) et

²⁷ Jean-Loup Amselle et Elikia M'bokolo (dir.) *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris : La Découverte, 1985, p. 14. Dans *De la nation en Afrique noire*, l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch, affirme quant à elle que le terme « ethnies » est venu, durant les années 60, au secours du terme « tribu » qui avait acquis une connotation péjorative durant la colonisation.

²⁸ Jean-Loup Amselle, « Ethnicité et identité en Afrique », In S. Cordellier, E. Poisson. J.-L. Amselle, *Nations et nationalismes*, Coll. « Les dossiers de l'état du monde », Paris, La Découverte, 1995, p.87.

provenant de scissions successives d'une même cellule initiale et elles se distinguent en cela des sociétés étatiques à pouvoir centralisé. »²⁹. Or, nous l'avons soulevé, Amselle avance qu'il s'agit une fois de plus de nier quelque chose aux sociétés ainsi désignées, en l'occurrence l'« État ». Pourtant, comme nous le verrons au chapitre suivant, il n'est pas exclu que les sociétés « tribales » se soient organisées autour d'un pouvoir central selon les époques. De plus, à la manière de l'ethnie, la « tribu » tend à perpétuer, voire à créer de toutes pièces, l'entité qu'elle désigne. L'extrait suivant, d'un article du journaliste mauritanien Habib Ould Mahfoud, le souligne habilement :

Le socle tribal sur lequel on a assis [...] l'État ne doit pas être compris au sens littéral du terme, et ce serait se tromper lourdement que de le penser compact. La "tribu", qu'on veut donner comme référence première à toute démarche politique ici, reste plus un fourre-tout abstrait qu'une entité identifiable susceptible d'être cernée dans ses objectifs ou sa cohérence.³⁰

En fait, dans le contexte de l'Afrique contemporaine, nous aurions tendance à être d'accord avec Immanuel Wallerstein, pour qui la tribu, l'ethnie, la race, les groupes religieux et les castes sont des variations d'un seul et même thème³¹, et qu'ils représentent « un ensemble de réponses, d'ajustements souples [...], aux conséquences imprévues des processus d'élaboration de la nation. »³². Les noms de tribus auxquelles nous ferons référence dans ce travail seront donc évoqués avec la conscience qu'il s'agit d'entités mouvantes, dont l'essence et la fonction varient dans le temps.

Nous pouvons maintenant revenir sur l'hypothèse de Nnoli qui établit un parallèle entre le colonialisme et le développement des tensions ethniques en Afrique.

1.3.2 Colonisation et conflits ethniques

En affirmant que l'ethnicité (c'est-à-dire le sentiment d'appartenance à une ethnie) ne posait pas de problème réel durant la période précoloniale, Nnoli se rapproche – à notre avis – des réflexions de Gellner sur la société agraire. Comme nous l'avons brièvement évoqué,

²⁹ Jean-Loup Amselle, *Au cœur de l'ethnie...*, op. cit., p. 15.

³⁰ Habib Ould Mahfoud, « Mauritanides 300 », *Le Calame* (Nouakchott), 2000.

³¹ Ce sont tous des groupements de personnes « par une affinité qui précède mythiquement la scène économique et politique présente et qui est la revendication d'une solidarité qui outrepassa les groupes définis en termes de classes et d'idéologie ». I. Wallerstein, « Conflits sociaux en Afrique noire indépendante : réexamen des concepts de race et de « status-group » », in E. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation, classe*, op. cit., p. 259.

³² Akinsola A. Akiwowo, « The Sociology of Nigerian Tribalism ? », cité par I. Wallerstein, *idem*, p. 259.

Gellner soutient que la *culture* ne jouait pas un rôle politique central dans la société agraire. Selon lui, aucune force ne poussait à l'homogénéisation culturelle au sein d'un territoire, au contraire : la société agraire réduisait la mobilité sociale en confinant les individus dans une division du travail héréditaire, menant au développement d'un système proche de celui des castes indiennes. Il n'y avait pas de conflits ouverts entre les « castes » puisque les *idées* véhiculées dans cette société (pour revenir aux concepts de Robert Cox), présentaient le sort de chacun comme le produit d'un ordre divin incontestable. Les ensembles politiques variaient de la communauté locale autogouvernée (sociétés segmentaires ou « tribus », communautés agricoles, etc.) à l'empire, avec des formations souvent à cheval sur ces deux types : une autorité centrale dominante coexistant avec des unités locales semi-autonomes. En aucun cas, l'idéal nationaliste de correspondance entre culture et pouvoir politique n'était une préoccupation essentielle.

De la même manière, les études de cas du livre dirigé par Nnoli illustrent que l'appartenance à une culture ou une autre dans les sociétés traditionnelles africaines ne constituait pas la base du clivage des conflits politiques. Mais attention, tout comme le livre de Gellner, ces études ne nient pas le fait qu'il existait différentes cultures – ou « ethnies » - dans ces sociétés. Elles ne contestent pas non plus le fait que les individus issus d'une même culture aient pu se reconnaître ou se nommer entre eux. Seulement, les modes de résolution de conflits des entités politiques de l'Afrique précoloniale – l'*assimilation* ou la *subordination* - laissaient peu de place à l'expression des différences culturelles. Dans le cas de l'assimilation, la compétition sur une base linguistique/culturelle ne pouvait avoir lieu tandis que dans le cas de la subordination, cette compétition était interdite, les groupes subordonnés étant confinés dans certaines tâches (établissant ainsi la base des « castes »).

Selon Nnoli, la colonisation a joué un rôle essentiel dans la rupture des anciens modes de résolution de conflits et dans l'arrivée en scène de la variable ethnique. Il rejoint en cela la première partie de l'hypothèse de Tambiah qui établit un lien entre l'expansion du système capitaliste (dont la colonisation est un des effets comme nous l'aborderons plus loin) et la « politisation de l'ethnicité ». Pour Nnoli, en introduisant « la production de marchandises et

l'échange de marchandises à grande échelle en Afrique »³³ le colonialisme a favorisé la disparition des solidarités traditionnelles, encouragé le regroupement sur la base du langage (ou de la culture), et entraîné la compétition socio-économique entre ces nouveaux groupes voulant accéder au marché³⁴. On reconnaît ici un autre lien avec les thèses de Gellner qui prétendait que l'industrialisation, dans ses premiers stades, créait de fortes tensions sociales qui finissaient souvent par s'exprimer en termes identifiables : race, religion, langue. Et dans la foulée des idées de Gellner qui affirme que la « nation » avait peu d'importance avant l'ère du nationalisme, Nnoli nous fait prendre conscience que le conflit ethnique – que nous définirons comme un conflit *de revendication* faite sur la base de l'appartenance imaginée à une communauté d'origine - se répand à partir du moment où l'ethnicité devient une variable déterminante dans les modalités d'accès à la richesse. Ainsi, selon notre compréhension, la possibilité de revendiquer, c'est-à-dire *de réclamer ce que l'on considère être son dû*, en vertu de son identité culturelle – et non plus de son statut social comme c'était le cas auparavant - est un phénomène qui prend de l'ampleur lorsque deux conditions sont réunies : 1) il faut d'abord que la compétition soit théoriquement ouverte à tous, ce qui se réalise avec l'insertion des populations à l'économie de marché; 2) il faut qu'il y ait un lieu d'exercice du pouvoir que chacun se croit en droit de réclamer, ce qui se réalise avec l'appartenance d'un groupe à un « État-nation ».

À la lumière de ceci, il serait possible de conclure – très hâtivement - que les conflits ethniques ne sont que le contrecoup de la première phase de la modernisation des sociétés traditionnelles... Hélas, cette vision optimiste des conflits ethniques, fortement répandue dans les années 70 et 80, occulte trop d'aspects de la modernisation de ces sociétés, qui étaient absents lors de la révolution industrielle européenne. D'abord, et nous y reviendrons ultérieurement, l'expansion du système capitaliste en Afrique n'a pas réellement enclenché de révolution industrielle, ni durant l'époque coloniale, ni à l'époque postcoloniale. Ensuite, la fragmentation de l'Afrique en États ne s'est pas faite en lien avec un processus

³³ O. Nnoli, *op. cit.*, p. 15.

³⁴ Nous pourrions ajouter que dans ce contexte, la conception traditionnelle de hiérarchie est remplacée par celle d'égalité, ce qui amène les groupes à *se comparer*. Plusieurs auteurs situent la notion de comparaison au cœur du problème des conflits ethniques. Les groupes ethniques constituent leur identité à travers des processus visant à renforcer la légitimité du groupe, les droits du groupe, la valeur relative du groupe, etc., *par rapport à d'autres groupes*. Voir notamment D.L. Horowitz, *Ethnic Groups in Conflict*, Berkeley : University of California Press, 1985.

d'homogénéisation des cultures qui aurait résulté d'une véritable industrialisation. Après leurs indépendances, les États africains, qui tentaient de devenir des « nations », ont dû composer avec l'inconsistance entre les frontières coloniales et les groupes ethniques (le regroupement de plusieurs ethnies au sein d'une même entité politique coloniale ou la division d'un même groupe ethnique entre différents états coloniaux) et la nature fragmentée de l'économie coloniale (une économie organisée autour d'enclaves régionales isolées les unes des autres). De plus, la classification systématique et souvent arbitraire des groupes selon l'« ethnie » pratiquée par les autorités (soulignée également par Amselle) et la politique de « diviser pour régner » favorisée par les puissances européennes pour asseoir leurs projets impérialistes respectifs, ont contribué à ancrer profondément les divisions « ethniques » dans ces sociétés.

Cette troisième et dernière section de notre cadre théorique, consacrée au lien entre l'ethnicité et les conflits en Afrique, nous permettra d'analyser les impacts de la colonisation sur les sociétés de la région sénégal-mauritanienne (chapitre 3).

CHAPITRE II

DU COMMERCE TRANSSAHARIEN A LA TRAITE NEGRIERE : L'EXPANSION DU CAPITALISME DANS LA REGION SENEGALO-MAURITANIENNE

Dans le chapitre qui suit, nous explorerons les impacts du premier des deux processus globaux nommés par Tambiah, soit l'expansion du système capitaliste, sur les sociétés de la région sénégal-mauritanienne avant la période de colonisation directe par les Européens. Pour nous guider, nous ferons appel au cadre d'analyse de Robert Cox présenté au chapitre précédent. Notre démarche consistera à évaluer comment les modifications dans l'organisation de la production matérielle induites par le capitalisme ont affecté les sociétés en question : Y a-t-il eu des périodes de conflit ? Si oui, ces périodes correspondaient-elles à une rupture de l'équilibre hégémonique (c.-à-d. une situation où les idées, les institutions et la répartition du pouvoir matériel n'étaient plus en harmonie et donc ne garantissaient plus la stabilité) ? Si l'économie de marché se développe dans la région avec le commerce transsaharien (VII-XVII^e s.) comme nous le verrons à la section II.1, c'est principalement à la période du commerce transatlantique et à ses impacts sur les « sociétés traditionnelles » du XV^e au XIII^e siècle que nous nous attarderons. Afin de circonscrire notre analyse, nous nous concentrerons sur les sociétés « Maure » et « Toucouleur », cette dernière étant suffisamment représentative des autres sociétés négro-africaines du territoire. Ce retour sur le passé est également un instrument pour mieux comprendre le présent de la société mauritanienne, dont on disait encore en 1972 que ses « structures sont toujours pour l'essentiel ce qu'elles étaient il y a des siècles »¹.

¹ Philippe Marchésin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris : Karthala, 1992, p.13. Marchésin cite A. Baba Miske, « La lutte des classes en Mauritanie », in A. Abdel-Malex (dir.) *Renaissance du monde arabe*, Colloque interarabe de Louvain, Duculot, SNED, Alger, 1972, p. 246.

II.1 Le commerce transsaharien et la pénétration de l'Islam au Sahara occidental

L'établissement d'une économie commerçante dans la région sénégal-mauritanienne est intrinsèquement liée à l'avancée du Sahara, dont le début de la plus récente désertification remonte à -2500 -2000². Avant cette période, la partie nord-est du territoire était principalement peuplée de groupes négro-africains – que certains nomment Bafour – pratiquant la chasse, la pêche, l'élevage et un début d'agriculture³. La progression du désert a eu une double conséquence : en plus de réduire la fertilité des sols disponibles aux agriculteurs, la désertification a drainé d'Afrique du Nord des populations de nomades berbères qui maîtrisaient le cuivre (IIe-IIIe s.), forçant ainsi les sédentaires – moins agressifs – à délaisser leurs terres pour se replier dans les oasis, s'assujettir ou émigrer plus au sud⁴. Comme le fait remarquer Yahya Ould El-Bara, c'est d'abord la pression des nécessités économiques, fortement liée à la sécheresse, qui amène certains groupes à adopter le mode de vie nomade :

Dès que le sol s'avère incapable d'assurer la subsistance de tous ses occupants, les éléments insuffisamment nourris se lancent à la conquête d'autres espaces, épiant la première occasion pour occuper, au besoin par la force, des territoires susceptibles de satisfaire aux nécessités élémentaires de la vie sédentaire.⁵

Plus mobiles et plus aguerris, les nomades arrivent donc à dominer les populations sédentaires fortement dépendantes de la terre dans un contexte de raréfaction des sols.

Poursuivant leur pénétration du continent, les tribus berbères seront éventuellement islamisées, soumises à l'expansion arabo-islamique à partir du VIIIe siècle. Mais l'islamisation est aussi une opération commerciale et « [...] tout comme dans le cas des Croisades; le commerce, y compris le plus pacifique, charrie la foi »⁶. À cette période,

² Le Sahara a connu une alternance de multiples périodes humides et arides au cours des âges.

³ Le lien entre les Bafour et les groupes négro-africains qui leur ont succédé n'est pas clairement établi.

⁴ Le nom Berbère leur a été attribué par les Romains et les Grecs. Ils seraient issus d'un métissage entre peuples venus d'Orient (Lybiens, Caspiens) et populations en place. Aujourd'hui, il s'agit avant tout d'un groupe linguistique. Geneviève Désiré-Vuillemin, *Histoire de la Mauritanie : Des origines à l'indépendance*, Paris, Karthala, 1997, p. 57-58.

⁵ Yahya Ould El-Bara, « Sécheresses, violences et sociétés », in Zekeria Ould Ahmed Salem (dir.) *Les trajectoires d'un État-frontière : Espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, Dakar, Codesria, 2004, p. 198.

⁶ F. De Chassey, Francis de Chassey, *L'étrier, la houe et le livre : « Sociétés traditionnelles » au Sahara et au Sahel occidental*, Paris : L'Harmattan, 1993, p. 27.

l'Égypte et l'Afrique du Nord convoitent l'or et la main d'œuvre du *bilad al Sudan*, le « pays des Noirs », pour soutenir leur production marchande. Du IX^e siècle au XVI^e siècle, un commerce transsaharien important va s'établir, liant la région sénégal-mauritanienne à la Méditerranée.

Les commerçants berbères achètent or, esclaves, épices, ivoire et autres marchandises, aux royaumes soudanais successifs placés près des mines d'or (empire du Ghana Ve-XI^e, empire du Mali XIII^e-XIV^e, empire de Gao XV^e-XVI^e). Ces derniers reçoivent en échange du sel, des dattes, des parfums, des drogues, des tissus, mais aussi des armes et des chevaux, accroissant leur pouvoir politique et social. C'est le début de la traite organisée des esclaves, avec un volume dont on pense qu'il avait déjà atteint 20 000 individus par an à l'époque, soit 2 millions par siècle⁷. Francis de Chassey fournit un aperçu du mode de fonctionnement des différents empires d'Afrique subsaharienne qui se sont succédé :

L'épicentre est chaque fois une ethnie négro-africaine : respectivement sarakollé, manding ou malinké, songhaï. Sans doute ces ethnies étaient-elles déjà le produit d'une structure de castes professionnelles sinon d'ordres, fruits d'amalgames antérieurs. [...] Placées près des sources de l'or convoité, elles savent s'en assurer le contrôle, se faire les intermédiaires obligés des importateurs maghrébins, organiser en conséquence un pouvoir centralisé et dominer les ethnies avoisinantes jusqu'à une très grande distance. Chaque fois le roi est un personnage sacralisé aux yeux des autochtones. La splendeur de la cour, composée de son nombreux lignage avec ses clients, est due au fait qu'il se réserve une bonne partie de la production d'or, en général les pépites réputées maléfiques. Des commerçants noirs se chargent d'assurer le cheminement de l'or, des esclaves et autres marchandises, de leurs lieux de production au Sud jusqu'aux marchés sahéliens d'export-import [...].⁸

Cette situation a eu pour effet de renforcer la position de « maîtres de la route » des nomades berbères, dont les moines-soldats sont derrière la conquête des Almoravides qui a introduit l'Islam jusqu'en Espagne, au XI^e siècle⁹. Vers le sud, les Almoravides ont porté leur

⁷ F. De Chassey, *L'étrier...*, op. cit. p. 29, cite les chiffres de R. Mauny *Tableau géographique de l'ouest africain*, (Dakar, IFAN, 1961) Toutefois le nombre d'esclaves qui faisaient l'objet de ce commerce transsaharien est l'objet de débats importants. Samir Amin, dans sa préface du livre *Le Royaume du Waalo* de Boubacar Barry, parle de « quelques esclaves » en affirmant « C'est seulement depuis peu que, mue par des objectifs politiques évidents, l'Europe veut faire confondre ce commerce entre partenaires autonomes et égaux et la traite négrière dévastatrice de la période mercantiliste. ». In *Le Royaume du Waalo: le Sénégal avant la conquête*. Paris : François Maspero, 1972, p. 15.

⁸ F. de Chassey, *L'étrier...*, op. cit., p. 30.

⁹ G. Désiré-Vuillemin, op. cit., p. 33.

religion jusqu'au royaume du Tekrou¹⁰ – royaume des Toucouleurs de la moyenne vallée du fleuve Sénégal- qui devint ainsi le berceau de la première communauté noire musulmane¹¹.

Dans sa préface de l'ouvrage *Le Royaume du Waalo : le Sénégal avant la conquête* (B. Barry), Samir Amin évalue l'impact du commerce transsaharien en ces termes :

Ce commerce favorise donc le développement des différenciations sociales, la constitution des États et des Empires, comme il favorise le progrès des forces productives (l'amélioration des instruments, l'acclimatation des techniques et des produits, etc.) [...] L'articulation du monopole royal de l'exploitation de l'or et du commerce – fonction des marchands musulmans qui en assurent l'écoulement – définit la structure de ces formations. Ces marchands sont, comme souvent, organisés en une sorte de caste, ici la minorité religieuse.¹²

La domination des Almoravides s'est peu à peu érodée avec l'assimilation progressive, à partir du XIV^e, des tribus berbères aux tribus arabes Bani Hassan, venues du Maroc. La perte de puissance des tribus berbères n'est sûrement pas étrangère à la victoire de « la caravelle sur la caravane », c'est-à-dire au début du commerce transatlantique et au déplacement du centre du capitalisme européen de la Méditerranée vers l'Atlantique, qui selon Amin, allait ruiner du même coup le monde arabe et l'Afrique noire soudano-sahélienne¹³.

Le reste de ce chapitre sera consacré à examiner en quoi ce changement dans l'ordre mondial, pour reprendre la terminologie de Robert Cox, a influencé l'organisation de la production matérielle dans les sociétés de la région sénégal-mauritanienne et induit potentiellement des conflits.

¹⁰ Les auteurs divergent quant à l'importance à attribuer à ce royaume. O. Leservoier indique que selon les sources arabes, le royaume du Tekrou n'avait rien à envier au Ghana. Des activités agricoles, sylvicoles et pastorales s'y pratiquaient et la région constituait un axe de communication entre la mine de sel d'Awil et le Ghana. La question...op. cit., p.33. De son côté, F. de Chassey argumente que « ce que les chroniqueurs arabes appellent Royaume devait plutôt être une poussière de communautés perpétuellement rivales aux fortunes diverses. ». *L'étrier...*, op. cit., p. 202..

¹¹ Il est cependant possible que le souverain du Tekrou mort aux environs de 1040-1041 ait embrassé l'Islam quelque temps avant le contact avec les Almoravides (1048), comme le laissent supposer les dates fournies par un chroniqueur arabe Al-Bakri. Olivier Leservoier, *La question foncière en Mauritanie*, Col. « Connaissance des hommes », Paris : L'Harmattan, 1994, p. 33. L'Islam n'a pas eu de facilité à pénétrer le sud car il s'agissait d'une religion imposée par des nomades « blancs ». Mais certains facteurs auraient facilité l'adhésion, surtout des chefs : prestige et accès à une langue écrite permettant le contact avec le monde méditerranéen, pratique de la circoncision et de la polygamie déjà présentes dans les sociétés négro-africaines, etc. G. Désiré – Vuillemin, op. cit., p. 207.

¹² Samir Amin In B. Barry, *Le Royaume du Waalo...*, op. cit. p. 15.

¹³ Samir Amin, *idem.*, p. 16.

II.2 La traite négrière et le commerce transatlantique

L'approche de Robert Cox nous laisse présager qu'un changement dans l'organisation de la production matérielle en Europe, en l'occurrence le passage de la société agraire à la société industrielle, a pu avoir des incidences sur l'ordre mondial et ainsi affecter l'organisation matérielle de la production des sociétés qui n'étaient pas encore industrialisées. Sans nous engager dans la quête des origines de la société industrielle, nous allons maintenant nous pencher sur la période transitoire qui a précédé la Révolution industrielle, soit la période du mercantilisme (±XVI^e-XVIII^e s.). À cette époque caractérisée par le faible développement du crédit et l'absence de système bancaire, les États européens cherchaient à accumuler les métaux précieux indispensables à leur prospérité et à leur capacité de lever des armées. Cette doctrine économique a stimulé l'intérêt des États pour les colonies qui représentaient souvent des réservoirs immenses de main d'œuvre, de métaux précieux et de matières premières.

La nouvelle donne a effectivement entraîné des changements sans précédent pour l'Afrique entière et pour la région sénégal-mauritanienne. Dans un premier temps, l'installation des Portugais à Arguin (côte de l'actuelle Mauritanie) dès 1445, amenuisa l'importance du rôle des intermédiaires chameliers et en moins de deux siècles, la côte atlantique draina l'essentiel du commerce dans un axe Est-Ouest. Aux Portugais succédèrent Hollandais¹⁴, Anglais et Français qui se disputèrent sans relâche le contrôle des routes de commerce; l'enjeu majeur n'était plus l'or, mais bien l'acquisition d'une main-d'œuvre servile, destinée à l'exploitation des mines et plantations des Amériques. En 1659, les Français fondèrent un comptoir fortifié sur l'île Saint-Louis, à la jonction de l'Atlantique et du fleuve Sénégal, dans le royaume sénégalais du Waalo. Ce comptoir leur assurait le contrôle du commerce sur le fleuve Sénégal jusqu'aux portes du Niger. Différents points de traite s'installèrent le long du Fleuve, des « escales » visitées annuellement, où l'on convainquait les chefs locaux de n'autoriser le trafic qu'avec les compagnies françaises, moyennant un tribut appelé « coutume ». Les Anglais répliquèrent en établissant leur route parallèle sur le fleuve Gambie, quelques centaines de kilomètres plus au sud. La côte atlantique se trouva

¹⁴ Ces derniers ont fondé le comptoir de l'île de Gorée (en face de Dakar) dès 1617. Le comptoir est ensuite occupé par les Français (1677) mais il leur est disputé par les Anglais jusqu'en 1802 (Paix d'Amiens sous Bonaparte).

littéralement « verrouillée » sur des centaines de kilomètres, par ces comptoirs fortifiés qui constituaient autant « d'entrepôts d'esclaves », dont une grande partie mourrait avant d'arriver à destination. Si les compagnies à charte qui se succédèrent aux comptoirs de Saint-Louis et de Fort James ne tenaient pas longtemps, c'est le manque d'intérêt de la métropole et les imposants coûts de transport – et non les profits à l'achat! – qu'il faut blâmer :

Les Nègres apportent cuirs, ivoire et captifs, et quelquefois de l'ambre gris; car pour la gomme arabique, elle nous vient des Maures. [...] Le profit qu'on tire de ce commerce est de 800 %. Pour quatre ou cinq pots d'eau-de-vie, souvent, on aura un assez bon esclave ; ainsi la dépense est moins dans l'achat que dans le transport.¹⁵

Et ainsi, le commerce d'êtres humains a-t-il supplanté celui de l'or, sous l'impulsion d'une frénésie sucrière qui emballait le Nouveau-Monde. Sur le plan de l'idéologie, cette marchandisation massive d'individus, trouvait sa justification dans l'interprétation d'un passage de la Genèse (IX), qui condamnait Canaan fils de Ham, lui-même fils maudit de Noé, à être « le dernier serviteur de ses frères ». C'est donc sans sourciller que Louis XIV institutionnalisa la pratique de l'esclavage en Amérique, à travers le « Code Noir » (1685), en réglementant l'achat, la vente, la conversion religieuse, le mariage, les châtiments, etc., de ces biens « meubles » que constituaient les esclaves¹⁶.

On comprend aisément que cette traite, dont le volume a pris des proportions effarantes au XVII^e s., soit venue modifier profondément l'équilibre des sociétés de la région. Privées des revenus du commerce transsaharien, les tribus maures, mais aussi les aristocraties des « pays wolofs » de la côte et de l'intérieur du Sénégal (Waaló, Kayoor, Baol, Djolof), ont vu leur économie s'organiser autour de cette « chasse à l'homme ». Dans la moyenne vallée du Fleuve (au Fuuta Tooro), la dynastie peul/toucouleur *Deeniyankobé* s'est également lancée dans le lucratif commerce, qui permettait entre autres, à travers l'acquisition d'armes, d'asseoir le pouvoir des dominants. Sur la période de 300 ans que dura l'essentiel de la traite négrière, les estimations conservatrices situent à 12 millions, le nombre d'Africains déportés

¹⁵ F. de Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p.36. De Chassey rapporte les propos de Sieur le Maire « Voyages aux Isles Canaries, Cap-Vert, Sénégal, Gambie. », Paris, 1965, p. 72-73.

¹⁶ « Code Noir ou Recueil d'édits, déclaration et arrêts concernant les esclaves Nègres de l'Amérique », Versailles, mars 1685. Source : Encyclopédie Wikipédia, [en ligne] : http://fr.wikisource.org/wiki/Code_noir (page consulté le 18 juillet 2006).

de force vers le Brésil, les Caraïbes et les États-Unis¹⁷. Certains auteurs parlent plutôt de 80 à 100 millions de victimes, si l'on inclut tous les décès liés à ce commerce¹⁸. À travers ces chiffres, transparaissent des conséquences rien de moins que désastreuses pour l'Afrique, comme nous le laisse imaginer Jean Suret-Canale :

[...] au lieu de l'activité productrice, l'occupation la plus lucrative devint la guerre, avec son cortège de destructions humaines et matérielles, la guerre pour l'acquisition d'esclaves de traite avec le risque, pour le chasseur d'esclaves, la chance tournant, de devenir lu-même captif et de suivre à son tour, les entraves au jambes, les routes semées d'ossements conduisant aux ports qu'il avait précédemment fait suivre à ses frères. C'est alors que l'insécurité permanente, les guerres et les razzias incessantes, génératrices de misère et de famine, devinrent les traits permanents de l'Afrique et seulement alors¹⁹.

II.2.1 La formation de la société maure

La traite des esclaves a opposé, pour un temps seulement, Berbères et Arabes relativement à la mise en captivité de musulmans. Vers la deuxième moitié du XVII^e siècle, certaines tribus berbères religieuses vivaient mal la domination des guerriers hassan, drainés toujours plus au Sud par les aléas climatiques et par l'affaiblissement du Maroc (affecté lui aussi par le déplacement des axes de commerce). Ces tribus guerrières, bien qu'imprégnées de l'islam, étaient paradoxalement moins pieuses que leurs contreparties berbères – en particulier les Berbères *Sanhadja* descendants des Almoravides. C'est ainsi qu'en 1673, un grand marabout (homme religieux) berbère, Nasir Al-Din, lança un mouvement de résistance contre les guerriers Hassan, mouvement qui se transforma ensuite en véritable *djihad* contre les royaumes du sud du Fleuve. L'objectif de Nasir Al-Din était de mobiliser les populations noires perturbées par la crise ambiante, afin qu'elles reviennent à une observation plus stricte des règles de l'islam, qui interdit notamment la mise en captivité de musulmans. Les chefs traditionnels du Fuuta, du Djolof, du Kayoor et du Waalo – jugés coupables d'avoir pillé leurs sujets et fait captifs certains d'entre eux (qui plus est des captifs parfois musulmans) - furent

¹⁷ Bill Ashcroft, G. Griffith and H. Tiffin, *Post-Colonial Studies, The Key Concepts*, London/New York: Routledge, 2000, p. 213 (275 p.)

¹⁸ Ces chiffres sont avancés souvent sans beaucoup de détails. Voir par exemple, Philippe Hugon, *L'économie de l'Afrique*, Paris : La Découverte, 1993, p. 9

¹⁹ Jean-Suret-Canale, « Conséquences sociales et contexte de la traite africaine », *Présence africaine*, 2e trimestre 1964, p. 142, cité dans Barry p. 119.

déposés pour être remplacés par des partisans du parti maraboutique. Le mouvement de Nasir Al-Din reçut d'ailleurs l'appui de plusieurs hommes religieux négro-africains, principalement chez les Toucouleurs du Fuuta. Selon les auteurs M.D. Maouloud et B. Bâ, on assistait au « premier mouvement d'envergure de remise en cause de l'esclavage, tout au moins de la traite négrière »²⁰. Mais B. Barry dans *Le royaume du Waalo* fait remarquer que cette première guerre des marabouts (1673-1678) ne visait pas l'abolition de l'esclavage interne (qui a été maintenu sur le territoire), mais plutôt la fin de l'exportation de la force de travail, conséquence de la traite atlantique. Selon lui, l'objectif premier des Berbères – ces anciens maîtres de la route du Sahara – était plutôt de reprendre le contrôle du commerce en s'opposant au comptoir de Saint-Louis²¹. Toutefois, selon O. Leservoisier, le mouvement a été « l'occasion de mettre sur le devant de la scène les affinités intercommunautaires du moment »²², puisqu'il a amené les hommes religieux toutes « ethnies » confondues, à faire front commun contre le pouvoir guerrier de part et d'autre du Fleuve. Après la mort de Nasir AL-Din en 1674, le mouvement s'est essoufflé graduellement, miné par l'appui militaire de Saint-Louis à ses nombreux ennemis, en particulier les guerriers *Hassan*, qui refusaient la domination des marabouts, et l'aristocratie traditionnelle du Waalo, fortement attachée au commerce avec l'Europe.

La fin de la guerre des marabouts est considérée comme la victoire définitive des *Hassan* sur les Berbères. Cette victoire allait contribuer à la consolidation de la société maure sur la base d'une alliance entre guerriers et hommes religieux. En effet, bien que conquises, les tribus berbères ont su user de leur pouvoir spirituel pour se tailler une position favorable dans le nouvel ordre social dominé par les Arabes. Gardiennes de la foi, elles ont incorporé l'identité arabe et laissé à leurs conquérants *Hassan* le premier rôle de guerriers...et de protecteurs. Cette assimilation culturelle relativement aisée s'explique par la profonde religiosité des berbères : encore aujourd'hui, dans une société où être Arabe signifie pouvoir

²⁰ M.D. Maouloud et B. Bâ « L'esclavage en Mauritanie : mythes et réalités », *Présence Africaine*, (septembre 1998), no. 11, p. 109

²¹ B. Barry, *op. cit.*, p. 143-144.

²² O. Leservoisier, *La question foncière...*, *op. cit.*, p. 41.

se revendiquer du même sang que le Prophète, les Maures peuvent être dits Arabes parce « qu'ils veulent l'être passionnément »²³.

Sur le plan de l'organisation des forces sociales, une hégémonie de la classe dominante guerriers-marabouts a pu s'instaurer. Chaque tribu guerrière protégeait une ou plusieurs tribus maraboutiques, qui prodiguaient en échange, enseignement coranique et protection divine. Cette alliance des « nobles » permettait un renforcement mutuel des positions, qui grâce à la prégnance de l'islam, rendait légitime leur domination du reste de la société composée de trois autres « ordres » : les sujets libres (éleveurs payeurs de tributs), les « castés » (artisans et griots) et les gens serviles (esclaves *abid* et esclaves affranchis *haratin*)²⁴. Les sujets libres (les tributaires) et les gens serviles étaient parfois organisés en tribus ou fractions, parfois intégrés dans les familles de nobles. Quant aux artisans et aux griots, ils étaient toujours intégrés par familles isolées à une famille étendue.

Comme dans le cas des empires négro-africains évoqués plus tôt, l'ordre social et la répartition des richesses étaient légitimés par les « idées » partagées par les populations. On se référait à la religion – au sacré – pour rendre intelligible et acceptable l'organisation du monde. Cependant, en dépit de la division de la société en ordres – *et du respect de cet ordre* – la solidarité de la société maure traditionnelle n'allait pas aux personnes du même ordre, mais bien à la tribu, rendant très difficile l'établissement de l'hégémonie d'une tribu sur les autres et conséquemment, l'émergence d'un pouvoir central. Selon l'auteur Philippe Marchesin, le système traditionnel maure est une forme d'« anarchie ordonnée », dont la dynamique structurelle en cas de conflit est bien illustrée par ce proverbe arabe : « Moi contre mes frères, mes frères et moi contre mes cousins, mes cousins mes frères et moi contre le monde »²⁵.

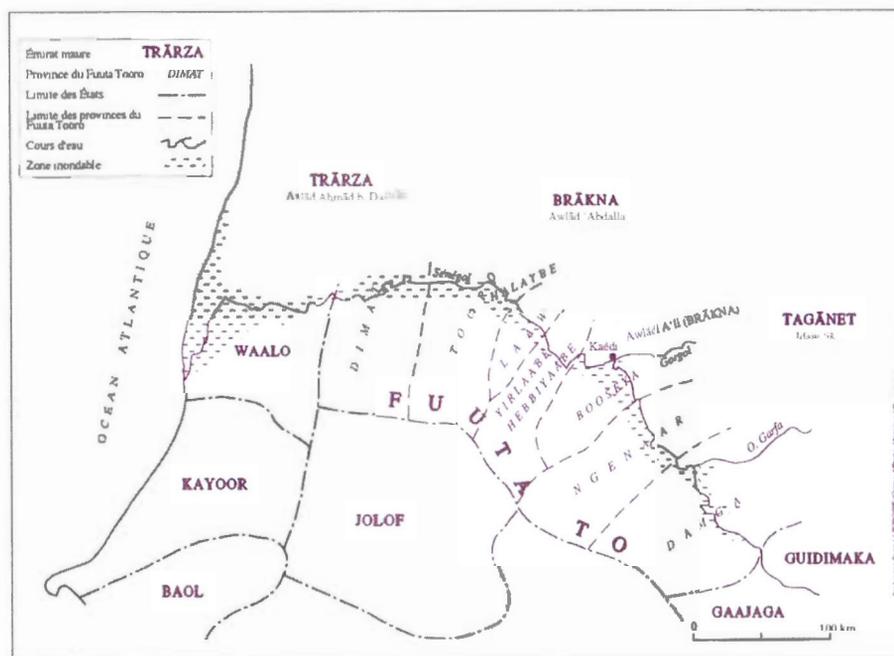
²³ De Chassey rapporte que presque toutes les tribus, guerrières, maraboutiques ou tributaires, revendiquent des origines arabes et à 90% des origines *quoaryshite*, de la tribu même du Prophète ou *sahbi*, de la tribu d'un compagnon et proche parent de celui-ci. F. de Chassey, *op. cit.*, p. 129 et 131.

²⁴ Bien que fortement hiérarchisée, la société maure n'est pas une société de castes au sens strict, comme l'Inde : hiérarchie, endogamie intra-caste, spécialisation professionnelle par caste. F. de Chassey préfère parler d'« ordres », i.e. « un groupement moins hermétiquement fermé que la caste d'une ou plusieurs catégories sociales qui jouissent d'un degré d'autonomie, de puissance et de dignité analogue. », *L'étrier...*, *op. cit.*, p. 79. Selon Philippe Marchesin, les griots (gardiens de la tradition orale, chanteurs) et les forgerons se rapprochent davantage des castes mais n'en seraient pas exactement. Philippe Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris : Karthala, 1992, p. 40.

²⁵ P. Marchesin, *op. cit.*, p. 44.

La stabilisation de la domination *Hassan* et le regroupement des tribus sous le joug des tribus guerrières permirent néanmoins la constitution des émirats du Trarza, du Brakna, du Tagant et l'Adrar (nord-est), entre la fin du XVII^e et la deuxième moitié du XVIII^e s. L'apparition de ces formes embryonnaires de pouvoir central n'est pas étrangère au développement du commerce de la gomme arabique avec les Européens, produit exploité par les tribus maraboutiques propriétaires des forêts de gommiers²⁶. Comme nous l'aborderons plus loin, ce commerce a eu un impact majeur sur les relations de ces émirats entre eux, mais aussi avec les populations des royaumes sénégalais du sud.

Figure 2. « Les émirats maures et les provinces du Fuuta Tooro (XVIII^e-XIX^e siècles) »²⁷



²⁶ Produit fort convoité pour la teinturerie (on l'utilise pour fixer l'indigo) et la pharmacie durant l'industrialisation, la gomme arabique, est un exsudat de sève solidifié, recueilli sur le tronc des arbres de la famille des acacias. Elle est récoltée principalement en Afrique saharienne et sub-saharienne (Maghreb, Mali, Sénégal, Tchad, Égypte, Soudan...).

²⁷ Tiré de O. Leservoisier, *La question...*, op. cit., p. 43.

II.2.2 La formation de la société toucouleur

L'origine du terme Toucouleur est contestée, mais l'hypothèse la plus retenue est qu'il serait dérivé du mot *Tekroul*. Selon F. de Chassey il s'agit de la francisation du terme wolof « tokoror » signifiant « habitant de la Vallée », tout comme le vocable *hassania* « tekuri » encore en usage. Les Toucouleurs seraient en fait des Peuls – pasteurs semi-nomades qui se retrouvent dans toute l'Afrique de l'Ouest – sédentarisés et métissés avec d'autres groupes négro-africains sédentaires : Wolofs, Soninkés, Sarakollés, etc. Ce brassage serait, selon F. de Chassey, le résultat de trois éléments : l'attraction des populations noires sédentaires pour la vallée fertile du fleuve, la mise en tutelle périodique de la région par les empires voisins (Ghana, Mali) dont l'ascendance et la chute se faisaient au rythme du commerce transsaharien et finalement, à compter du XVe siècle, l'hégémonie des Peuls sur les paysans sédentaires plus pacifiques.

À l'établissement du comptoir de Saint-Louis en 1659, la moyenne vallée du Fleuve était sous la gouverne de la dynastie peule *Deeniyankobé*, qui régna sur le royaume du Fuuta Tooro (ancien Tekroul) sur près de trois siècles. Le *satigi* (le roi), destitué lors de la guerre sainte de 1673-1678, avait reconquis le Fuuta grâce au soutien des *Hassan* dont la présence sur le territoire devint, dès lors, de plus en plus marquée. Parallèlement, le régime fut rongé de l'intérieur en raison des intérêts matériels liés au titre de *satigi*, qui donnait accès à des coutumes de plus en plus importantes de la part des Européens. Les Maures établirent un système de redevances qui accentua l'instabilité et instaura la grogne chez les populations. La pression Maure sur la région du Fleuve augmenta sensiblement du fait qu'ils étaient attirés sur les rives par le commerce de la gomme, produit convoité par l'industrie textile et pharmaceutique d'Europe. S. Amin établit un lien entre l'arrivée des Maures dans la vallée du Fleuve et la rivalité qui opposait les puissances européennes pour l'approvisionnement en gomme :

[les Maures Trarzas] peuvent l'exporter [la gomme] soit par Saint-Louis aux seuls Français, soit par Portendick ouvert à la concurrence des Anglais et des Hollandais. Pour tarir la route de Portendick, les Français aideront donc les Trarzas à s'installer sur le Fleuve, puis à le franchir au cours de la guerre de la gomme (premier quart du XVIII^e siècle).

Selon O. Leservoisière, au milieu du XVIII^e siècle, l'accroissement des razzias et des pillages maures amena les populations noires à quitter progressivement la rive nord du Fleuve pour s'installer sur la rive sud²⁸. S'accaparant les terres délaissées, les tribus maures les firent alors exploiter par leurs dépendants, *abid* (serviteurs) ou *haratin* (affranchis).

C'est en 1776 que l'on assista à un retournement qui fut décisif dans l'histoire du Fuuta et dans la consolidation de la société toucouleur : l'établissement d'un pouvoir théocratique suite à la « révolution des marabouts », ou la révolution des *toorobbe*. O. Leservoisière affirme que « Les historiens, spécialistes de la période [...], sont unanimes à reconnaître que la révolution maraboutique fut, au-delà d'un simple mouvement religieux, une lutte d'indépendance et d'unité nationale face à la mainmise des Maures sur le pays. »²⁹. Difficile de contredire autant d'historiens, spécialistes de surcroît, mais nous croyons néanmoins que la lutte « nationale » ne doit pas occulter le fait que les populations se retournaient d'abord contre leurs dirigeants responsables de l'anarchie et de la misère du pays, en plus de se rebeller contre la traite esclavagiste qui faisait rage à l'époque. Comme le rapportent Maouloud et Bâ :

Les Haalpulaaren [Toucouleurs] ont évolué de formes d'organisation segmentaire et lignagères à l'esclavage. C'est sous le règne Deeniyankobé que les traits essentiels du système esclavagiste se sont définitivement fixés, en se rattachant à la traite négrière. Dans les plaines du Tekrur puis du Fouta, les esclaves ont défriché les plaines et permis à la métallurgie du fer d'amener des progrès à l'agriculture. Au sein des familles fulbe puis torobe se recrutaient les plus grands propriétaires d'esclaves. Les Satigeébe [Deeniyankobé] se sont particulièrement illustrés dans la vente de leurs sujets et ceux des royaumes voisins au profit des traitants européens.³⁰

Le mouvement de résistance, instigué par Suleymaan Baal vers 1770, s'attaqua simultanément au pouvoir Deeniyankobé et à l'émirat du Brakna. C'est le successeur de Baal, Abul Abder Kan, qui devint le premier chef élu – l'*Almaami (Al Imam)* – du pouvoir théocratique qui s'installa en 1776. Quelques années plus tard, c'est à l'émir du Trarza qu'Abul Abder Kan s'en prit, en s'alliant à l'ennemi d'alors...l'émir du Brakna! Dès lors, on

²⁸ O. Leservoisière, *La question...*, op. cit., p. 48.

²⁹ O. Leservoisière, *La question...*, op. cit., p. 49.

³⁰ M.D. Maouloud et B. Bâ « L'esclavage en Mauritanie : mythes et réalités », *Sociétés africaines et diaspora*, (septembre 1998), no. 11, p. 109.

comprend qu'une lecture de la prise de pouvoir *toorobbe* en termes d'opposition ethnique entre Maures et Toucouleurs est totalement inadéquate.

Chez les Toucouleurs, comme chez les Maures, les modifications dans l'économie mondiale ont donc engendré une restructuration des sociétés et l'établissement de nouvelles hégémonies de classes qui demeureront relativement stables jusque tard au XXe siècle. Cependant, le régime des *Toorobbe* disparut dès 1891, avec l'annexion de la région du Fleuve par les Français comme nous le verrons au chapitre suivant. Entre temps, la hiérarchie sociale toucouleur s'était fondée sur une alliance « marabouts-guerriers », mais cette fois contrairement à la situation chez les Maures, les détenteurs des fonctions religieuses (les *toorobbe*, sing. *toorodo*) ont ravi les positions supérieures aux individus de tradition guerrière (les *sebbe*, sing. *ceddo*) devenus le plus souvent intendants ou gardes du corps de chefs religieux. Ces deux groupes partageaient avec les conseillers politiques et les pêcheurs fluviaux (activité noble), la catégorie de « gens libres ». Se retrouvaient ensuite des groupes qui possèdent le monopole de la production de certains biens ou de la prestation de services, les artisans, qu'on dit parfois « castés » : griots, forgerons, bijoutiers, cordonniers, constructeurs de pirogues, tisserands, etc. Ces groupes étaient rattachés à des familles de gens libres, avec lesquelles ils entretiennent des relations de dépendance³¹. Finalement, on retrouvait la catégorie des gens serviles (esclaves et esclaves affranchis) qui sont intégrés au système de production familial et même « au système de parenté formel ».

Comme dans toutes les sociétés hiérarchisées, la position dominante est légitimée par l'idéologie, dans ce cas précis, c'est la connaissance de la religion qui permet aux *toorobbe* de monopoliser les charges politiques, sociales et religieuses d'importance. En 1958, les descendants de familles *toorobbe* comptaient pour 45% de la population toucouleur. Toutefois, comme le souligne Philippe Marchesin, ce nombre élevé fait illusion puisque seules quelques grandes familles constituent la minorité dirigeante³². Les autres sont en réalité des éleveurs et agriculteurs de condition modeste, souvent clients des grandes familles propriétaires de grands domaines fonciers. Car la domination des *toorobbe* passe également

³¹ P. Marchesin, *op. cit.*, p. 60.

³² Dans un ouvrage antérieur à Marchesin, Christian Coulon en a dénombré quatorze : les Wane, Ly, Kane, Dia, Touré, Ane, Any, Ndiaty, Sy, Talla, Ba, Baro, Thiam. « Pouvoir oligarchique et mutations sociales et politiques au Fouta-Toro », In J.C. Balans, C. Coulon et J.M. Gastellu, *Autonomie locale et intégration régionale au Sénégal*, Paris : Pedone, 1975, p. 34.

par une appropriation de la terre, particulièrement des terres irriguées par la crue du Fleuve (appelées walo), qui sont évidemment plus fertiles et plus prisées que les terres éloignées (jeeri), à la merci des pluies saisonnières. En tant que propriétaires ou détentrices de fiefs (c'est le lignage, regroupant plusieurs concessions de chefs consanguins, qui est propriétaire des terres indivises), les grandes familles *toorobbe* perçoivent des redevances importantes, soit 10% de la récolte annuelle (*assakal*), en plus du droit annuel de culture et des redevances d'héritage.

Selon Philippe Marchesin, de vastes domaines fonciers ont été constitués dès le XVe siècle par une oligarchie de grandes familles au Fuuta . Les terres ont continué de jouer un rôle tant durant la dynastie *Deeniyankobé* qu'après la révolution *torrobe*, alors que « les marabouts [...] assoient leur pouvoir en procédant à une redistribution massive des terres au profit de ceux qui les ont soutenus »³³. Le Fuuta est alors divisé en émirats « qui touchent tous à la vallée du fleuve afin que chacun possède à peu près la même portion des meilleurs territoires (les régions atteintes par la crue) et des moins bons [...]»³⁴. On s'imagine donc que l'abandon forcé des terres de la rive nord par les Toucouleurs au profit des dépendants maures à partir du milieu du XVIII^e s. a marqué profondément les relations entre les deux communautés. Néanmoins, la révolution industrielle en Europe au XIX^e siècle, qui stimula radicalement le commerce de la gomme, transforma certains de ces rapports conflictuels en alliances pour le contrôle des escales de commerce.

Nous terminons cette section par une précision : dans leur propre langue, les « Toucouleurs » se désignent soit par l'appellation *Haalpulaar* - au pluriel *Haalpulaaren*, qui parlent le pulaar - ou par l'appellation *Futankobe*, habitants du Fuuta (*le pays où l'on migre*). Or, ni l'un ni l'autre de ces termes ne leur est exclusif : *Haalpulaaren* marque leur parenté linguistique avec les Peuls disséminés dans toute l'Afrique de l'Ouest tandis que *Futankobe* peut s'appliquer aux habitants du Fuuta Djalon en Guinée. Cela est en soi significatif : les « Toucouleurs » - ces Peuls sédentarisés, métissés, habitants du Fuuta Tooro - n'ont jamais éprouvé le besoin de se dénommer de manière restrictive avant que les colons ne leur en

³³ P. Marchesin, *op. cit.*, p. 57.

³⁴ G. Désiré-Vuillemin, *op. cit.*, p. 436.

imposent l'idée³⁵. Ce qui amène de nombreux auteurs à rejeter l'appellation « Toucouleur » pour ne parler que de *Haalpulaaren*, et même à inclure, comme O. Leservoisier, les Peuls nomades (*fulbe*) dans la stratification sociale de cette société. D'autres encore ne parlent que de « Peuls » pour désigner tous les *Haalpulaaren*³⁶. Leservoisier fait cependant remarquer que si « certains Haalpulaar'en ne revendiquent pas d'identité peule c'est parce que ce mot désigne avant tout une catégorie sociale d'éleveurs, à laquelle ils n'appartiennent effectivement pas. »³⁷. Le fait que beaucoup de « Toucouleurs » se considèrent comme des *Haalpulaaren* mais pas comme des Peuls — fait que nous avons également constaté lors de notre séjour au Sénégal — crée de nombreuses ambiguïtés dans l'utilisation des termes³⁸. Pour éviter toute confusion, nous avons choisi de conserver – peut-être à tort — l'appellation dite « coloniale » de Toucouleurs pour désigner les *Haalpulaaren* sédentaires, appellation à laquelle s'identifient malheureusement ou non, de nombreuses personnes³⁹. Nous verrons plus tard que ces questions, loin d'être anodines, revêtent une dimension politique depuis les événements de 1989.

II.3 Les effets de la Révolution industrielle sur la traite négrière

Du côté de l'Europe, la première moitié du XVIII^e siècle a été marquée, comme nous l'avons brièvement soulevé, par une lutte entre la France, la Hollande et l'Angleterre pour le monopole de la traite de la gomme sur la côte de Mauritanie. De 1756 à 1763, la rivalité coloniale franco-britannique a été en partie derrière la Guerre de Sept Ans, qui a mené à la rétrocession du Sénégal aux Anglais. Bien qu'elle s'étala sur deux périodes relativement courtes (1763-1779 et 1809-1815), la présence anglaise marqua profondément l'économie de

³⁵ Ou comme le dit F. de Chasse, « Ce sont les « autres » qui ont reconnu à ces poularophones sédentaires du Fouta leur caractère spécifique ». F. de Chasse, *L'étrier...*, op. cit., p.200.

³⁶ Dans son livre *Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde*, Céline Vandermotten prétend que la distinction entre Peuls et Toucouleurs « [...] n'est toutefois pas acceptée par les populations locales, qui considèrent que la notion de « Toucouleur » n'a pas de réalité, voire estiment le terme péjoratif. » (Vandermotten, p. 16). Nous tenons à souligner que notre expérience ne confirme pas les dires de Mme Vandermotten, du moins en ce qui concerne le Sénégal, où plusieurs font une distinction très nette entre Peuls et Toucouleurs, bien qu'il soit reconnu que ces deux groupes parlent des variantes de la même langue, le Pulaar.

³⁷ O. Leservoisier, *La question...*, op. cit., p. 56.

³⁸ L'emploi du terme *Haalpulaar* dans la littérature nous semble problématique puisqu'il désigne tantôt un groupe linguistique Peuls+Toucouleurs, tantôt seulement les Toucouleurs, sans les Peuls.

³⁹ Le terme Toucouleur est encore si présent que lors d'un concert du chanteur sénégalais Youssou N'Dour à Bercy (France) en 2004, la chanteuse Viviane demandait à l'auditoire « *Ana Toucouleurs yi?* » - Y a-t-il des Toucouleurs ici? – et se voyait répondre par une forte clameur.

la région. Selon B. Barry, les Anglais parlèrent dès 1763 d'instaurer une nouvelle politique coloniale qui reposerait sur l'économie de plantation plutôt que sur la traite négrière, « contraire à l'industrie »: « Ce plan constatait l'échec de l'économie esclavagiste dans les Antilles en montrant que la paresse et la cruauté dont on accusait les Nègres procédaient simplement de leur état d'esclave »⁴⁰. Le plan prévoyait affranchir les esclaves pour amener ceux-ci à pratiquer la culture du coton, du tabac et du sucre. Ce changement d'attitude des Anglais se produisit à la veille de la Révolution industrielle, qui allait balayer le Royaume-Uni à la fin du XVIII^e siècle. Parallèlement à l'accroissement de la productivité agricole qui lui permettait de dégager des surplus, l'Angleterre faisait la transition brusque de l'économie de subsistance à l'économie de marché, par l'introduction massive de la machine. Dans cette nouvelle économie, l'agriculteur ne vend plus ses récoltes à un marchand : il vend sa « force de travail » au capitaliste qui lui, a investi dans l'achat d'une machine. Pour que cet investissement ne soit pas trop hasardeux, le capitaliste doit être raisonnablement convaincu que les biens produits trouveront preneur et que la production ne sera pas interrompue par un manque de matières premières. Comme le souligne Karl Polanyi dans son célèbre ouvrage *La grande transformation*, dans ce nouveau système, la communauté « en arrive à dépendre d'une production ininterrompue pour ses revenus, ses emplois et son approvisionnement »⁴¹. Sans entrer dans des considérations économiques complexes, soulignons simplement qu'un tel système implique que tous les prix – *y compris le prix du travail* – soient libres de se fixer eux-mêmes⁴², d'où l'élimination du principe même de l'esclavage. Ce ne serait donc pas une coïncidence si l'Angleterre, par son avance militaire (elle était la première puissance navale d'Europe), technique et commerciale, est devenue la première puissance libre-échangiste, donc anti-esclavagiste.

Mais il était apparemment trop tôt pour modifier en profondeur les bases économiques dans les colonies, car les intérêts en présence s'avéraient contradictoires. Ainsi, malgré les prétentions anti-esclavagistes du départ, l'occupation anglaise a déclenché une recrudescence de la traite négrière dans le Bas-Fleuve qui allait « ruiner le Waalo »⁴³. C'est que la

⁴⁰ B. Barry, *op. cit.*, p. 201.

⁴¹ Karl Polanyi, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Éditions Gallimard, 1983 (1944), p. 69.

⁴² *Ibidem*, p. 70.

⁴³ B. Barry, *op. cit.*, p. 200.

préoccupation première du gouverneur anglais O'Hara était d'assurer la sécurité du commerce, ce qu'il fit en brisant la puissance de ce royaume dont les pratiques de pillage nuisaient au ravitaillement de l'île de Saint-Louis. Selon Barry, O'Hara aurait encouragé les Maures, qui « jusqu'en 1775 [n'avaient] fait que peu de captifs qui [avaient] toujours été employés à leurs lougans ou culture de leurs terres »⁴⁴, à s'adonner au commerce d'esclaves. B. Barry souligne, « Dans une lettre du 18 août 1775, O'Hara lui-même écrivait que les Maures avaient totalement submergé toutes les nations des Noirs [...]. Ils avaient tué et vendu plusieurs milliers de personnes et obligé les autres à fuir le pays. Les Maures devenaient, par ce moyen, les maîtres des deux rives du Sénégal. »⁴⁵. Ce qui n'empêchait pas O'Hara de se livrer lui aussi à ce commerce pour fournir en main-d'œuvre ses propres plantations antillaises...

Il faudra malheureusement attendre l'enracinement du capitalisme industriel, pour voir triompher les idées des philosophes humanistes anglais, qui en appelaient à la libération des esclaves⁴⁶. Cette nouvelle vision du monde finit néanmoins par s'imposer, de sorte que les Français ne purent récupérer Saint-Louis en 1815, qu'avec l'engagement de supprimer la traite des Noirs. Paradoxalement, ces considérations éthiques étaient prises en compte au moment même où, en Angleterre, la Révolution industrielle engendrait des conditions sociales décrites par les observateurs de toutes allégeances, comme « un véritable abîme de dégradation humaine. »⁴⁷.

Dans la région sénégal-mauritanienne, l'effet pervers de l'abolition de l'esclavage, qui ne trouvait pas nécessairement d'accueil réceptif sur le terrain, a été de raviver la traite via l'ancien circuit transsaharien. Les Maures se firent alors les intermédiaires des négriers qui continuaient à pulluler. Selon un compte-rendu daté de 1818 et cité par Barry, les Maures payaient les captifs deux fois moins chers que les Européens, incitant les rois du Waalo, du Kayoor et du Djolof, à intensifier les incursions chez leurs sujets pour pouvoir toucher les

⁴⁴ Colonies, C⁶ 18, date présumée 1783. Remarques. États en aperçu des esclaves que peuvent retirer les nations de l'Europe à la côte occidentale d'Afrique. Cité dans B. Barry, *op. cit.*, p. 209.

⁴⁵ B. Barry, *op. cit.*, p. 209.

⁴⁶ Les plus cyniques diront que l'humanisme venait à propos, l'esclavage n'ayant plus de rôle à jouer, dès lors que le capital nécessaire pour financer la révolution industrielle était accumulé au centre. Dans cette ligne de pensée, B. Barry mentionne l'article de Éric Williams, « Capitalisme et esclavage », *Présence Africaine*, 1968, p.16.

⁴⁷ K. Polanyi, *op. cit.*, p. 67.

mêmes revenus. En amont du Fleuve, du côté du Fuuta, où les *Torobbe* avaient islamisé le pays – et par là même, renoncé à capturer leurs sujets⁴⁸ – les Maures se concentrèrent plutôt sur le commerce de la gomme arabique, lui-même stimulé par l'industrialisation massive de l'Europe. Nous avons mentionné auparavant qu'à partir du milieu du XVIIIe siècle, la traite de la gomme avait sensiblement accru la présence maure aux abords du fleuve Sénégal et, par le fait même, provoqué l'émigration des populations noires (en particulier du Fuuta) de la rive nord vers la rive sud. Avec l'accroissement de la demande et du prix de la gomme au XIXe siècle (en deux siècles, la demande avait quadruplé pour atteindre 2000 tonnes par an⁴⁹), l'accès aux points de traite se trouva au centre des rivalités maures pour l'accession au titre d'émir, incitant les divers prétendants à former des alliances transfluviales avec les grandes familles négro-africaines du Fuuta. Comme le décrit Jean Schmitz :

La plupart du temps, dès qu'un émir – attribuons-lui la lettre A – était reconnu, apparaissait un dissident, frère, cousin ou neveu du précédent, qui avait comme plus ferme soutien les Hassan du (sous)-émirat le plus proche (B), dans la mesure où ces derniers contrôlaient le point de traite dont l'ouverture pouvait concurrencer celui de A. [...] Sur l'axe longitudinal, les Hassan s'opposaient à leurs voisins généalogiquement et géographiquement les plus proches [...] Sur l'axe transversal au fleuve, les Hassan de l'émirat A étaient alliés à leurs voisins négro-africains [A'], c'est-à-dire aux grandes familles qui contrôlaient des provinces du royaume du Fuuta Tooro dans une double série – A/A', B/B', C/C'... – par les relations politico-économiques liées à la traite de la gomme.⁵⁰

Ces alliances provenaient en partie de la nécessité des tribus *hassan* de se procurer un complément alimentaire céréalier chez les Toucouleurs qui en retour, recevaient lait et beurre. Elles faisaient également l'affaire des *Almaami* prétendants au pouvoir. Lorsque des razzias étaient effectuées par les Maures – car elles se poursuivaient – celles-ci étaient conduites dans les villages Toucouleurs affiliés à des tribus rivales. Toutefois plus à l'Est, Toucouleurs et

⁴⁸ Ils n'avaient pas nécessairement renoncé à organiser le commerce d'esclaves à leur profit pour autant. Comme le souligne B. Barry, « Les États théocratiques [...] qui réagissent au départ contre le désordre engendré par la traite négrière finissent par participer activement à ce commerce des esclaves. Leur rôle va consister essentiellement à assurer la sécurité des routes qui mènent à la côte et à escorter les caravanes. ». B. Barry et L. Harding (sous la dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : le Sénégal*, Paris : L'Harmattan, 1992, p. 46.

⁴⁹ B. Barry et L. Harding (sous la dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : le Sénégal*, Paris : L'Harmattan, 1992, p. 80. Son prix passe de 3,4 livres la tonne en 1718 à 30,4 livres vers 1790 et à près de 70 livres en 1825-1830.

⁵⁰ Jean Schmitz, « L'islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles », *Autrepart* (16), 2000, p. 123.

Maures exerçaient ensemble une forte pression sur les royaumes riverains – notamment du Waalo. C. Santoir porte à notre attention que « [...] le pillage est pendant tout le XIXe siècle et jusque dans les premières années du XXe siècle, une pratique courante non seulement chez les Maures et les Peul, mais aussi chez les *Haalpulaaren* [...] à une moindre échelle. [...] Ce n'était pas un « mode de production » mais un mode de transfert reconnu qui faisait partie intégrante de l'économie locale. ». D'ailleurs, à l'époque antérieure des *Deeniyankobe*, Peuls et Maures se retrouvaient parfois dans les mêmes rezzous, « les Maures prenaient les biens et les hommes, les Peul le bétail... »⁵¹.

Cette réalité nous fait prendre conscience qu'une lecture ethnique de la question rend peu justice à la complexité des rapports, tant conflictuels que coopératifs, qui ont impliqué les populations de part et d'autre du fleuve jusqu'à l'époque de l'administration coloniale. Dans la dernière section du chapitre, nous allons tenter de résumer la nature de ces relations pour mieux être en mesure d'appréhender les modifications subséquentes qui seront induites par la colonisation directe du territoire.

II.4 Le bilan des relations entre Maures et Négro-africains

Nous avons vu comment la modification de l'ordre mondial a bouleversé les relations socio-économiques dans la région sénégal-mauritanienne en scellant le destin du commerce transsaharien et en faisant de l'homme une marchandise. Les conséquences de ce changement pour les populations touchées dépassent l'entendement : trois siècles de terreur et d'insécurité. Du côté des groupes dominants, on a assisté à des luttes incessantes soit pour l'obtention d'un pouvoir convoité, soit pour la récupération d'un pouvoir perdu. Peut-on pour autant parler de conflits ethniques? Si l'on se réfère aux concepts énoncés au chapitre I, il nous semble que non.

D'abord, en raison des guerres, des aléas climatiques et des épidémies, ces sociétés ont été l'objet de brassages de populations incessants (Berbères et Arabes chez les Maures, Peuls, Wolofs, Soninkés et Sérères, chez ceux qu'on allait nommer les Toucouleurs). Les populations étaient assimilées au groupe dominant (le cas des Berbères) ou reléguées à des

⁵¹ C. Santoir, « Le conflit mauritano-sénégalais : la genèse. », *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 (4), (1990), p. 556.

positions sociales subordonnées où se pratiquait une endogamie relativement stricte (griots, forgerons, artisans, etc.)⁵². Dans une société où la dichotomie entre hommes libres/non-libres est la plus forte, l'homogénéité « ethnique » n'est pas une caractéristique probable, encore moins une caractéristique recherchée. En fait, seuls des événements comme la victoire relative des Arabes sur les Berbères (1678) et la révolution religieuse chez les Toucouleurs (1776), ont permis à une certaine cohésion de se développer chez ces peuples.

Ensuite, et ce point découle du premier, le sentiment d'appartenance dans les sociétés « traditionnelles » ne semble pas s'être manifesté principalement vis-à-vis du groupe ethnique, celui-ci étant lié à la « croyance subjective en une communauté d'origine [...] nécessaire à la propagation de la communalisation ». Chez les Maures, ce sentiment était soit dirigé vers une entité plus réduite, la tribu, soit plus vaste, l'*umma*, i.e., la grande communauté arabo-islamique. De même, dans la société toucouleur traditionnelle l'appartenance « ethnique » passait d'abord par la fierté d'être porteur d'une religion. Ainsi, bien qu'il ait été fortement attaché à sa langue et à sa terre, le Toucouleur se définissait d'abord et avant tout comme musulman « même s'il sent[ait] le contexte arabe différent du sien »⁵³:

[...] dans la mesure où les Toucouleurs se reconnaissent un passé commun, c'est celui des luttes mouvementées dans le Fouta entre fractions d'ethnies rivales successivement victorieuses. Après avoir énuméré ces dernières en leur attribuant des durées de règne démesurées, beaucoup des *Tarikh el Futiya* écrits en arabe par les marabouts toucouleurs font remonter les habitants du Fouta...au Prophète Mahomet.⁵⁴

Ainsi, nous ne sommes pas face à l'affrontement de deux blocs monolithiques mais bien devant l'interpénétration de groupements humains où une multitude de facteurs font et défont les alliances, engendrent où désamorcent les conflits.

II.4.1 Relations conflictuelles

II.4.1.1 Nomades vs sédentaires

On peut avancer, sans trop risquer de se tromper, qu'un des principaux éléments déclencheurs de conflits entre les populations Maures et Négro-africaines est l'occupation des

⁵² Bien que l'origine des gens dits « castés » ne soit pas clairement établie, certains comme De Chassey, avancent qu'ils sont issues d'ethnies qui ont été dominées sans être assimilées.

⁵³ F. de Chassey, *L'étrier...*, op. cit., p. 236.

⁵⁴ *Ibidem*, p.199.

terres de culture, en particulier les bonnes terres situées dans le lit majeur du Fleuve, le walo (à ne pas confondre avec le royaume du même nom). Les groupes négro-africains, majoritairement sédentaires, ont traditionnellement cultivé les deux rives du Fleuve jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle. C'est vers cette période que, tel que nous l'avons abordé, « [...] la traite atlantique des esclaves et de la gomme cueillie par les esclaves des marabouts maures donne un avantage militaire décisif aux nomades qui lancent de grands rezzous contre les populations riveraines »⁵⁵. Celles-ci sont forcées d'abandonner leurs terres aux *haratin* pour s'exiler sur la rive gauche, faisant du Fleuve un rempart entre elles et les tribus maures.

Mais il n'aura évidemment pas fallu attendre l'arrivée des Européens pour que des conflits éclatent entre les sociétés de la région concernant l'occupation du territoire. De fait, F. de Chassey prétend qu'il s'est installé très tôt, dès la pénétration des tribus berbères vers le III^e siècle, une rivalité entre les deux types de société : les pasteurs nomades et les agriculteurs sédentaires⁵⁶. De son côté, Yahya Ould El-Bara écrit :

Du moyen âge à la pacification française, si l'on excepte de brèves périodes au cours desquelles des tribus nomades ont fait allégeance à des royaumes sédentaires, le nomade a dominé le sédentaire par la force : son armement et sa mobilité le rendaient invincible ; il exigeait une part des récoltes et surtout, s'emparait de nombreux esclaves qui devenaient la cheville ouvrière des campements. Dans l'ensemble de ces processus, la violence et la rareté des ressources naturelles requises par le mode de vie demeurent, jusque et y compris dans la période postcoloniale, de puissants facteurs de stabilité ou de domination.⁵⁷

Bien qu'en partie juste, l'analyse d'Ould El-Bara occulte le rôle prédominant des chefs noirs dans la vente de leurs propres sujets. D'autres réserves pourraient également être émises relativement au processus de mise en captivité et nous y reviendrons plus loin. Ces points mis à part, El-Bara attire notre attention sur le fait qu'il existe malgré tout une compétition réelle pour les ressources et que cette compétition divise souvent les groupes selon leur mode de subsistance, élevage vs agriculture. Or, la dichotomie nomade/sédentaire ne sépare pas

⁵⁵ Jean Schmitz, « Le fleuve Sénégal : ligne de front ou voie de passage? », *Afrique contemporaine*, no. 154, 2^e trimestre, (1990), p. 70.

⁵⁶ Francis de Chassey, *L'étrier...*, *op. cit.*, Paris : L'Harmattan, 1993, p. 24.

⁵⁷ Yahya Ould El-Bara, « Sécheresses, violences et sociétés », in Zekeria Ould Ahmed Salem (dir.) *Les trajectoires d'un État-frontière : Espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, Dakar : Codesria, 2004, p. 204.

uniquement les Maures des autres habitants de la région ; elle sépare aussi les Peuls. Ce qui rappelle au passage que le conflit de 1989 a été déclenché par la divagation d'animaux appartenant à des Peuls sur des terres de Sarakollés (Soninkés). Ne s'agirait-il alors que d'un conflit de routine dans une terre où la lutte pour les ressources est à l'origine de conflits depuis la nuit des temps... ? Une telle conclusion expliquerait mal pourquoi le conflit de 1989 n'est justement pas demeuré longtemps un conflit de nomades contre sédentaires. Sa transformation en un problème ethnonationaliste opposant Maures et Négro-africains ne peut être comprise en dehors de son contexte contemporain que nous n'avons pas encore situé. Il est toutefois légitime de se demander si ce deuxième temps du conflit prend racine, non pas dans les querelles pour l'occupation du territoire, mais dans les relations d'exploitation qui se sont établies historiquement entre nomades et sédentaires, plus particulièrement la mise en captivité d'esclaves Noirs chez les Maures.

II.4.1.2 Esclavage et racisme

Dans un texte intitulé « L'évolution de l'esclavage dans la société maure », A. W. Ould Cheikh affirme qu'on sait peu de choses sur les origines des populations serviles chez les Maures, mis à part que des *haratin* se retrouvent partout au Sahara occidental et que l'ancienneté chez certaines lignées d'esclaves de tente « se perd parfois dans la nuit des temps. »⁵⁸. On ne peut que spéculer sur les origines de ce phénomène, qui est peut-être lié à la pénétration lente mais continue des nomades dans les terres sud-sahariennes dont nous avons parlé en début de chapitre. Bien que l'esclavage domestique soit présent tant chez les Maures que chez les Négro-africains, de nombreux facteurs font en sorte que l'esclavage comme mode de production s'est implanté beaucoup plus solidement chez les premiers. Le premier facteur, le nomadisme, fait en sorte que chez les Maures, les fonctions guerrières sont considérées comme les plus nobles – mobilité oblige - le travail manuel étant réservé aux tributaires et aux « non-libres », en échange de protection. Le second facteur tient au rôle joué par les Maures dans le commerce transsaharien et dans la traite transatlantique qui les plaçait dans une position « d'acheteurs » d'esclaves. Ould Cheikh rapporte que dès le XI^e siècle,

⁵⁸ Abdel Wedoud Ould Cheikh, « L'évolution de l'esclavage dans la société maure ». In Edmond Bernus et al. (sous la dir.), *Nomades et commandants : Administration et sociétés nomades dans l'ancienne A.O.F.*, p.181-192, Coll. « Hommes et sociétés », Paris : Karthala, 1993, p. 183.

l'importance de la main-d'œuvre servile était perçue comme une marque de prospérité dans les différents relais du commerce transsaharien. Cependant, la diffusion de l'Islam a limité - en principe - le statut d'esclave aux non-musulmans capturés lors d'un *djihad* ou acquis de manière gratuite ou à titre onéreux. Paradoxalement, les descendants d'esclaves convertis ou non, demeurent esclaves tant que leur maître ne les a pas affranchis pour en faire des *haratin*.

Soulignons ici que les travaux d'Ould Cheikh tendent à contredire l'idée que les captifs aient été obtenus principalement durant les razzias (tel que suggéré notamment par El-Bara) et pointent plutôt en direction du commerce. Ainsi, les *haratin* et les *abid* n'étaient pas capturés chez les sociétés de la rive sud du fleuve (Wolofs, Soninkés, Toucouleurs), mais bien obtenus plus près des anciens grands empires, chez les Bambaras et les Mandingues, qui ont fourni durant longtemps, l'essentiel des esclaves de la traite négrière en Afrique de l'Ouest. Ce qui n'exclut pas le fait que les souverains de la vallée du Fleuve aient parfois vendu leurs sujets aux Maures, et qu'il y ait eu « de nombreux raptés isolés », de telle sorte que « l'insécurité entretenue par la razzia maure chez les paysans noirs des régions limitrophes de leurs zones de parcours a laissé à cet égard des souvenirs encore vivants. »⁵⁹.

Ces souvenirs sont d'ailleurs souvent à l'origine des discours entretenus encore aujourd'hui sur les Maures. Le fait que la Mauritanie ait aboli l'esclavage de façon officielle en 1980 (!) fait souvent oublier l'esclavage maintenu jusqu'à la colonisation dans les sociétés traditionnelles négro-africaines et prête aux Maures une mentalité fondamentalement « raciste ». Or, selon F. de Chassey, si l'on peut parler de racisme à l'époque précoloniale, au sens de « construction idéologique réputant des différences historiques ou imaginaires comme des infériorités héréditaires ou définitives », c'est plutôt du côté des relations entre les ordres et les castes de statuts inégaux qu'il faut chercher et non du côté des relations à distance entre nomades et sédentaires. De Chassey n'exclut cependant pas que les Maures aient pu développer un sentiment de supériorité du fait de leur « hégémonie historique relative et globale » sur les autres groupes les amenant à voir les coutumes de ces derniers « comme irrationnelles voire inférieures et à se fixer sur les différences les plus visibles comme la race

⁵⁹ Abdel Wedoud Ould Cheikh, « L'évolution de l'esclavage dans la société maure ». In Edmond Bernus et al. (sous la dir.), *Nomades et commandants : Administration et sociétés nomades dans l'ancienne A.O.F.*, p.181-192, Coll. « Hommes et sociétés », Paris : Karthala, 1993, p. 183.

ou l'ethnie. ». Ce dernier point semble confirmé par Brahim Diop, dans son analyse du discours médiéval arabe :

Les Noirs sont considérés par les Arabes du Moyen Age comme des descendants de Cham – fils maudit de Noé – et donc par nature des esclaves. Ils sont assimilés aux bêtes et présentés sous des traits monstrueux et diaboliques. Les Musulmans sont toutefois épargnés par les représentations mentales négatives. Car l'Islam n'établit aucune ségrégation raciale ou ethnique entre ses adeptes.⁶⁰

Sans vouloir entrer dans des débats théoriques complexes, il semble, à la teneur de ces propos, qu'il y ait tout de même eu une forme de racisme basé sur la couleur; mais ce racisme serait en quelque sorte « sélectif », l'islamisation étant un facteur de rédemption si puissant qu'il effacerait les différences « héréditaires ». De fait, B. Diop souligne à quel point les dirigeants Noirs musulmans sont encensés par les Arabes : « Aussi, les auteurs ne tarissent-ils pas d'éloges aux souverains, surtout ceux qui ont effectué le pèlerinage : courage, conduite exemplaire, piété, bonne gouvernance, générosité légendaire »⁶¹. Soulignons par ailleurs que l'Islam prohibe l'asservissement de fidèles, ce qui explique que le Fuuta n'ait pas fait l'objet des mêmes attaques que les autres royaumes noirs, lorsque les Maures ont entrepris de participer activement à la traite au tournant du XIX^e siècle.

Le Sénégal étant aujourd'hui à 90% islamisé, on pourrait croire que les traces des croyances antéislamiques se seraient perdues dans le temps et que le débat sur le racisme serait clos. Mais cela est sans compter, comme nous le laisse entendre F. de Chassey, sur les impacts du contact avec les Européens :

[...] on peut comprendre que si Maures et Noirs se retrouvent en compétition dans un nouveau système social introduit et dominé par un troisième partenaire au niveau économique supérieur, le terrain devienne propice pour que les idéologies et les passions racistes puissent se développer.⁶²

II.4.2 Complémentarité et alliances

Ce qu'il est intéressant de constater à ce point, c'est que les facteurs de conflit que nous venons de voir, soit l'économie et l'idéologie, ont également des éléments de rapprochement à

⁶⁰ Brahim Diop, « Le noir et son pays dans l'imaginaire arabe médiéval (VIIe-XVIe siècles) », *Sociétés Africaines et diaspora*, n. 11, sept. 1998, L'Harmattan, p. 61.

⁶¹ B. Diop, loc. cit., p. 73.

⁶² F. de Chassey, *L'étrier, la houe...*, op. cit., p. 261.

différentes périodes. Ainsi, d'un point de vue strictement économique, dans des conditions climatiques propices, la cohabitation des nomades et des sédentaires dans une même région n'est pas contradictoire puisque chacun des deux groupes peut fournir à l'autre un complément alimentaire. C'est ce scénario qui a prévalu entre Maures et Toucouleurs à l'époque de la traite de la gomme. De même, l'antidote à une certaine idéologie raciste qui rend légitime l'asservissement réside dans la conversion religieuse, donc dans le partage d'une idéologie commune. Ces liens sont relativement importants puisque les Toucouleurs se réfèrent à des maîtres spirituels maures et que bon nombre de familles lettrées « [...] envoient un de leurs fils particulièrement doué parachever son éducation religieuse chez un cheikh maure de renom. »⁶³.

Parfois l'idéologie est au service d'intérêts économiques, comme ce fut le cas du mouvement de résistance et de solidarité entre marabouts berbères et négro-africains durant la guerre de 1673-1678. Toutefois, la majorité des alliances contractées ne peut se comprendre en dehors du climat de conflit qui régnait et des rivalités entre prétendants aux divers titres (émirs, *almaamy* et autres chefs), conflits exacerbés par la présence des Européens et des avantages matériels qui en découlaient. Ainsi, les alliances transfluviales sur fond religieux visaient le plus souvent à préparer ou à parer les conflits en vue d'une réorganisation de la répartition du pouvoir matériel au sein d'une même ethnie.

On peut donc dire qu'avant d'être interethniques, les luttes étaient surtout inter-classes, inter-tribus ou inter-clans, avec pour objectif, d'asseoir la domination d'un groupe sur l'autre. Par contre, on note un cas où une alliance entre Maures et Négro-africains visait à établir, sinon « acheter » la paix : le mariage de la *linger* (princesse) Ndyömböt du Waalo avec la roi des Trarzas, Mohamed El-Habib en 1833. Ce mariage, qui donnait à un Trarza la possibilité d'asseoir son fils sur le trône du Waalo, avait été contracté dans le but de sauver le Waalo de la pression constante des Maures. Il n'eut cependant pas l'heur de plaire aux Français qui voyaient les Maures prendre trop de pouvoir dans la région : « Ce mariage qui devait mettre un jour la couronne de ce pays sur la tête d'un roi maure, et qui l'y mettait dès à présent, mine la base fondamentale sur laquelle la colonie est assise, la neutralité de la rive gauche durant

⁶³ G. Désiré-Vuillemin, *op. cit.*, p. 436.

nos fréquentes querelles avec les Maures. »⁶⁴. Les Français entreprirent alors de mettre le Waalo à feu et à sang jusqu'à ce que El-Habib et la *linger* renoncent à leurs droits.

Cet épisode du mariage entre le roi des Trarzas et une des filles du roi du Waalo met en évidence une fois de plus, la nécessité de se replacer dans un contexte historique où la notion de « conflit ethnique » relève de l'anachronisme. Nous avons vu que les modifications induites par le contact avec les Européens ont mis en branle toute une série de mécanismes d'adaptation aux nouvelles conditions. Tous les scénarios étaient possibles : alliance des hommes religieux des deux sociétés pour contrer la domination guerrière, alliance d'une tribu de la rive droite avec un village de la rive gauche contre une tribu et un village plus en amont, entente entre les chefs noirs et maures pour la vente de captifs, rivalités internes et externes pour l'accès aux points de traite avec les Européens, etc. Bref, si « le sentiment d'être lié par la même langue, les mêmes traditions historiques prestigieuses et finalement le même mode de vie⁶⁵ » était déjà vif chez les Maures et les Toucouleurs - et bien qu'il y ait pu y avoir des sentiments « xénophobes et même racistes » - il existait non pas *un* conflit ethnique, mais plutôt *des* conflits et *des* alliances économiques – parfois teintées d'idéologie religieuse — entre les groupes et à l'intérieur des groupes.

⁶⁴ Renault de Saint-Germain, cité par B. Barry, *op. cit.*, p. 279.

⁶⁵ F. de Chasse, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 390

CHAPITRE III

CONQUETE, FRAGMENTATION ET COLONISATION DIRECTE DU TERRITOIRE

Au chapitre précédent, nous avons tenté d'illustrer l'impact de l'expansion du capitalisme dans la région sénégal-mauritanienne sur les sociétés touchées, en nous attardant aux populations maures et toucouleurs. Nous avons conclu qu'à cette période de l'histoire, il serait inapproprié de décrire les conflits entre ces sociétés par le label « ethnique », puisque les conflits ne s'exprimaient pas en ces termes, ni en termes purement « nationalistes » au sens de Gellner, la revendication territoriale sur la base de l'homogénéité culturelle n'ayant pas occupé le devant de la scène¹. Nous avons surtout vu que nous étions en présence de multiples conflits de nature principalement économique, liés soit à la lutte pour l'appropriation des ressources matérielles dans un contexte de précarité (nomades vs sédentaires, occupation des rives par les Maures pour la traite de la gomme), soit à la rupture de l'équilibre hégémonique causée par une modification dans l'organisation de la production matérielle (transition du commerce transsaharien au commerce transatlantique). Dans un cas comme dans l'autre, les alliances induites à contrecoup ont souvent fait fi des frontières culturelles : alliances transfluviales de tribus maures et toucouleurs contre leurs voisins dans le cas du commerce de la gomme, alliances des hommes religieux lors des guerres maraboutiques. Si la religion a pu apparaître comme la force mobilisatrice dans plusieurs cas, c'est qu'elle permet de contester une domination guerrière devenue illégitime aux yeux des populations (dans le contexte destructeur de la traite négrière), en proposant un système moins répressif.

¹ N'en déplaise à O. Leservoisière, nous ne concevons pas la révolution *Toroddo* comme une lutte d'indépendance nationale, mais plutôt comme une rébellion contre la domination guerrière – exercée simultanément par les Maures et par le régime *Deeniyankobé* en place. En d'autres termes, la répartition du pouvoir matériel était jugée illégitime par les populations et l'ordre maintenu par la force. Les *Torobbe* n'ont cherché qu'à réorganiser cette répartition, en assoyant leur pouvoir sur des institutions et une idéologie qui seraient acceptées par la population, i.e., en établissant une hégémonie. Qui plus est, le récit rapporté par Leservoisière montre que l'*Almaami* du Fuuta s'est allié à l'émir du Brakna, contre l'émir du Trarza, pour maintenir son pouvoir.

À ce stade nous ne pouvons donc ni confirmer ni infirmer la thèse de S. Tambiah. Bien qu'elles aient eu à traverser de nombreuses secousses en raison de leur insertion dans l'économie mondiale, les sociétés étudiées au chapitre précédent ne portaient pas encore les séquelles de leur division en États-nations. Dans les sections à venir, nous allons regarder l'entrée en scène de ce nouveau processus, politique cette fois, de la création des États coloniaux, tout en continuant d'observer la progression du capitalisme et de ses impacts économiques et sociaux.

III.1 La conquête coloniale

La suppression de la traite négrière transatlantique a progressivement modifié le rôle et la forme des possessions européennes en Afrique. Tandis que l'Europe comptait de plus en plus sur l'importation de matières premières pour soutenir son industrialisation, les colonies africaines se voyaient remodelées afin de soutenir les nouveaux besoins de la métropole. Dans la région de l'actuel Sénégal, l'absence de richesses minières importantes concentra l'attention des colonisateurs sur le développement de l'agriculture de produits tropicaux à grande échelle. Dans une première tentative de colonisation agricole du Waalo (1819-1831), les Français furent confrontés, selon l'analyse de B. Barry, à deux problèmes : l'opposition des communautés villageoises qui refusaient d'être dépossédées au profit des planteurs européens et le manque de main-d'œuvre, héritage de la traite négrière. Ce premier échec n'empêcha cependant pas d'autres projets d'être formulés. Ainsi, au milieu des années 1850 une étude sur la situation de la colonie française du Sénégal², proposa la délimitation d'une zone spécialisée dans la production de l'arachide. Mais un tel projet impliquait de « pacifier » la région toujours instable et de stopper la progression de l'Islam, tel que suggéré dans le rapport du lieutenant G. Vallon :

Le grand trait politique du gouvernement doit être pour le Sénégal proprement dit de faire de ce fleuve [Sénégal] une barrière contre la marche envahissante des Maures, de protéger les Noirs cultivateurs de la rive gauche et, la paix établie, de profiter à la fois de la gomme que les tribus maures, obligées de travailler, apporteront à nos escales et

² Colonie qui n'était à l'époque qu'un ensemble de quatre communes initialement occupées à la traite des noirs et au commerce : Dakar, Saint-Louis, Gorée, Rufisque

des produits oléagineux ou autres que les Wolof, les Toucouleurs, les Mandingues tranquilles et libres de chez eux jetteraient sur nos marchés.³

Les représentants de l'administration n'étaient pas les seuls à souhaiter la stabilisation de la région. Les maisons de commerce privées, souvent dirigées par des métis de Saint-Louis, se plaignaient « de la situation intolérable [...] faite par les exactions et les brigandages des indigènes oulofs, maures et toucouleurs »⁴. Cette combinaison d'intérêts stratégiques a donc incité les gouverneurs français à amorcer, au milieu du XIXe siècle, la conquête du territoire par la force militaire et par le biais de traités et d'achats.

Les Français occupèrent d'abord la rive gauche du Fleuve et parvinrent, dès 1854, à placer des territoires sous la tutelle de l'administration coloniale dirigée par Faidherbe. 1857 marque la fondation du poste militaire de Dakar. Le Waalo déjà grandement affaibli fut annexé dès 1855, tandis que le Kayoor (défendu par Lat Dior – véritable icône sénégalaise de la résistance) et le Djolof n'abdiquèrent qu'en 1864 et 1886 respectivement. D'après S. Gellar, la chute de la noblesse païenne traditionnelle des « pays Wolofs » (Kayoor, Baol, Djolof) donna le coup d'envoi à l'islamisation des populations en question⁵. Cherchant à résister à l'implantation coloniale, celles-ci se tournèrent vers les confréries religieuses⁶, plus particulièrement la confrérie mouride, représentée par son fondateur charismatique Amadou Bamba, que les Français exilèrent à deux reprises. Du côté du Fuuta Tooro, les colonisateurs se confrontèrent aux visées expansionnistes du marabout Toucouleur El-Hadj Omar Tall qui avait déjà conquis d'immenses territoires de l'actuel Mali. Investi de la mission de porter le message de la Tidjaniyya en Afrique de l'Ouest, Tall tenta sans succès de déloger les Français⁷. Le Fuuta Tooro fut démembré (1859), puis annexé en deux phases (1863-1864, 1891), ce qui sonna la fin du pouvoir de l'*Almaamyat*.

³ cité dans Mamadou Diouf, *Le Kajoor au XIXe siècle : Pouvoir cedido et conquête coloniale*, Paris : Karthala, 1990, p. 172.

⁴ G. Faidherbe rapporté dans de Chassey, *Mauritanie...*, p. 38.

⁵ S. Gellar, *Senegal : An African nation between Islam and the West*, Boulder : Westview Press, 1982, p. 13 (145 p.)

⁶ Les différentes confréries islamiques – originaires d'Afrique du Nord pour la plupart - fondent leurs préceptes sur les « révélations » faites à leur fondateurs. Les plus importantes dans la région sénégalomauritanienne sont la Quadiyya et ses branches dérivées, la Tidjaniya et la Mouridiya.

⁷ Tall se concentra jusqu'à sa mort en 1864, à consolider sa zone d'influence allant de la haute vallée du fleuve Sénégal (actuelle Guinée), jusqu'à Tombouctou (actuel Mali).

Du côté de la Mauritanie, la situation fut toute autre. Les Français voyaient peu d'intérêt à s'implanter dans ce territoire hostile peuplé surtout de nomades. Toutefois, ils furent rapidement confrontés au fait que la conquête du Sénégal – en affaiblissant les populations Négro-africaines - avait accru les incursions maures en rive gauche à partir des années 1880. En outre, après la conférence de Berlin de 1885 (sur laquelle nous reviendrons), le « partage de l'Afrique » entre les différentes puissances coloniales battait son plein, et la France ne souhaitant voir aucune puissance s'insérer entre ses possessions étalées de l'Atlantique jusqu'au Tchad. Le protectorat de Mauritanie, sous l'autorité de Xavier Coppolani, fut donc fondé en 1903. Si le Trarza et le Brakna furent soumis rapidement, il en alla autrement pour le Tagant et l'Adrar. En 1905, l'assassinat de Coppolani - connu pour sa politique de « pénétration pacifique » - marqua le début de la conquête militaire : durant près de trente ans, les chefs traditionnels récalcitrants furent « tués au combat, ou déposés et remplacés par des hommes plus sûrs qui parfois n'auraient jamais accédé à la tête de leurs fractions ou tribus par le jeu normal des coutumes traditionnelles. », tandis que « Des familles entières partent en exode jusqu'en Arabie dont certains membres ne reviendront qu'à l'Indépendance » (de Chassey p. 61).

La « pacification » violente est donc un moyen pour la puissance française, de stabiliser une région qu'elle cherche à exploiter économiquement, en vue d'accroître ses capacités matérielles. Pour maintenir cette stabilité, la France, tout comme les autres puissances européennes, institutionnalisera son pouvoir par la création d'un « État colonial », une notion décrite par l'historienne C. Coquery-Vidrovitch comme une « aberration juridique », puisque « les territoires, dépendants, étaient dénués de toute initiative politique »⁸.

III.2 La fragmentation du territoire et le tracé des frontières

Avec la création des États coloniaux, le processus de fragmentation du monde en « territoires » atteint le continent africain. Jusque là, l'Afrique restait encore très faiblement peuplée, phénomène accentué par la traite des esclaves qui l'avait ravagée trois siècles durant. En dépit des limites nettes qu'on retrouve sur certaines illustrations des empires et royaumes

⁸ Catherine Coquery-Vidrovitch, « De la nation en Afrique noire », *Le débat*, no. 84, mars-avril 1995, p. 127.

précoloniaux, la notion de frontière n'était pas tant une question d'espace que de gens : les royaumes s'étendaient souvent jusqu'où des villages ou des tribus leur étaient soumis. Avant d'être des frontières « naturelles » comme les percevaient les Européens, les affluents étaient d'abord des lieux de convergence et d'échange. Dans les faits, ce sont les besoins des colonisateurs qui ont engendré la nécessité de la frontière juridique, de telle sorte que sur la majorité du territoire africain, elle est une importation récente.

Bien que le fameux « partage de l'Afrique » se soit amorcé au moins quinze ans avant la non moins fameuse, conférence de Berlin (1885), c'est lors de cette dernière que les grandes puissances européennes se sont octroyé le droit de définir les règles d'occupation des terres restées jusque-là « hors système » : tout État européen qui avait des possessions côtières ou le long d'un fleuve avait préséance sur les autres lorsqu'il s'agissait de la colonisation de l'arrière-pays. Le libellé de l'acte général de la conférence, daté du 26 février 1885, allait jusqu'à prévoir des dispositions de bonne entente mutuelle relatives à l'appropriation de nouveaux territoires côtiers par les « puissances » :

La puissance qui dorénavant prendra possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la puissance qui en assumera un protectorat, accompagnera l'acte respectif d'une notification adressée *aux autres puissances signataires du présent acte*, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.⁹

On prendra note que ces formules élaborées ne se préoccupent aucunement de la notion de propriété - individuelle ou collective - qui aurait pu être *antérieure* à la colonisation. Comme cela avait lieu en Amérique, tout procédait comme si l'Afrique était un continent ne demandant qu'à être « civilisé » et « mis en valeur » par d'autres que ses propres habitants¹⁰. C'est ainsi que dans les années qui ont suivi la conférence, la région sénégal-mauritanienne s'est vue divisée par les intérêts combinés des Français (vallée du fleuve Sénégal), des Anglais (vallée du fleuve Gambie) et des Espagnols qui occupaient la côte nord-est de la

⁹ Nos italiques. Il s'agissait de « prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes de l'Afrique ». Extrait de l'Acte général de la Conférence de Berlin, 26 février 1885 accessible en ligne, site de l'Académie de Versailles : <http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/gephg/pedagogie/coloneu/Berlin85.htm>. (page consultée le 12 février 2006).

¹⁰ On parlera même du « fardeau de l'homme blanc » en référence à la mission « civilisatrice ». *The White Man's Burden*, poème du britannique Rudyard Kipling publié en 1899.

Mauritanie (aujourd'hui le Sahara Occidental). Les frontières qui ont été délimitées en fonction de ces intérêts étaient – on s'en doute – souvent illogiques du point de vue des populations concernées. À preuve, la Gambie est aujourd'hui un « pays-fleuve » totalement encadré dans le Sénégal, alors que les deux pays abritent sensiblement les mêmes ensembles culturels; qui plus est, alors que le wolof est parlé par les deux populations, leurs langues « officielles » aujourd'hui diffèrent, l'une étant l'anglais, l'autre le français. Quant au Sahara Occidental, ancienne colonie espagnole qui s'insère entre le nord de la Mauritanie et l'Atlantique, il est surtout peuplé de Maures mais son territoire est toujours revendiqué par le Maroc.

Dans un texte intitulé « Découpage colonial et création des frontières », Alain Antil croit qu'il serait toutefois faux de qualifier le processus de délimitation des frontières « d'arbitraire ». En réalité, après s'être entendues sur leurs zones d'influence respectives, les puissances coloniales auraient pris en compte un ensemble de facteurs dans le choix des tracés finaux. D'un point de vue politique, il fallait appuyer les colonies – lorsque cela était possible – sur des noyaux « ethno-démographiques »¹¹. Dans cette optique, le Sénégal aurait été construit autour de l'ancien empire du Djolof et des pays sérères, la Mauritanie autour des émirats maures, le Mali autour des pays malinké et bambara. Pour Antil, « Ce facteur explique en partie pourquoi la Mauritanie fut séparée du Sénégal [...] »¹². Mais il existait également des considérations d'ordre économique et fonctionnel, en particulier, la question de l'autosuffisance alimentaire¹³. De ce point de vue, il était avantageux que les pays ayant à porter le fardeau du Sahara aient sur leur territoire des zones écologiquement favorables à l'agriculture : d'où l'importance d'assurer l'accès du fleuve Sénégal à la Mauritanie, et ce, même si la zone était surtout peuplée de Négro-africains et non de Maures.

Finalement, toujours selon Antil, même la position de la capitale a été soigneusement étudiée puisqu'elle devait être située dans un endroit facile d'accès et facile à défendre. Ainsi, jusqu'à son Indépendance, la capitale administrative de la Mauritanie sera Saint-Louis...au

¹¹ À cet effet, Antil renvoie aux conclusions de J. Gallais, « Pôles d'États et frontières en Afrique contemporaine », *Les Cahiers d'Ouverture*, no. 138, avril-juin 1982, p 103-122.

¹² Antil p. 48.

¹³ Pour ce deuxième facteur, Antil cite les travaux de D. Retaillé, « Afrique : le besoin de parler autrement qu'en surfaces », in *Espaces Temps. Les Apories du territoire*. Espaces, couper/coller, no. 51/52, 1993, CNL et CNRS, pp. 52-62

Sénégal (la Trésorerie y restera jusqu'en 1967!)¹⁴. Ce qui fait dire à F. de Chassey que la colonisation de la Mauritanie « s'est faite à partir du Sud, c'est-à-dire l'Afrique noire, vers le Nord, c'est-à-dire le Maghreb, et plutôt à la faveur du Sud, noir ou maure, et malgré la résistance du Nord proche du Maroc. »¹⁵.

La position de la frontière est donc intrinsèquement soumise au besoin fondamental qui motive la colonisation directe : assurer l'organisation optimale du territoire de manière à maximiser les retombées des nouvelles structures économiques mises en place. Regardons maintenant de plus près ces structures de même que les institutions et les idées qui ont accompagné cette réorganisation de la production matérielle.

III.3 L'État colonial : institutions, économie et idéologies

En induisant un nouveau rapport au territoire la colonisation directe introduit également de nouveaux rapports économiques à travers la monnaie et l'imposition fiscale. Car dès 1900, une loi oblige chaque colonie à « se débrouiller pour assumer ses charges civiles et de gendarmerie »¹⁶. Néanmoins, une telle ligne directrice – qui assure un meilleur transfert de la richesse vers la métropole – ne peut être suivie sans la mise en place d'un système d'organisation et de coercition efficace : l'administration coloniale.

III.3.1 L'administration coloniale

Le rôle principal de l'administration coloniale est de contraindre la production de cultures d'exportation et de lever les impôts. Au Sénégal, un maillage administratif serré reposant sur une division spatiale en villages, cantons et provinces a été solidement établi dès le début du XXe siècle. La présence française dans la colonie est particulièrement marquée, du fait que celle-ci soit devenue le siège de l'Afrique Occidentale Française en 1895¹⁷; du point de vue des paysans, les conséquences sont directes :

¹⁴ F. De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 47 et note de bas de page, p. 56.

¹⁵ *Ibidem*, p. 47.

¹⁶ *Ibidem*, p. 57

¹⁷ L'A.O.F. était la fédération des colonies françaises en Afrique de l'Ouest, regroupant la Côte d'Ivoire (1899), le Dahomey (Bénin), la Guinée, la Haute-Volta (Burkina), la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali).

Nous avons fait les travaux forcés; et nous avons tiré les bateaux, quand l'eau était basse, avec notre force. [...] Nous avons dû payer l'impôt par la force. Les chefs de maison ont fait tout leur possible pour nourrir leur famille. Après tout ça, ils étaient encore forcés de payer l'impôt. Alors chacun est resté perplexe dans sa maison; on n'avait pas les moyens d'avoir des vêtements sans nos cultures. C'est nous qui achetons la houe; personne ne nous donne ça, on n'a pas de machines. Nous travaillons avec notre propre force, nous coupons les arbres pour avoir un champ. Pendant l'hivernage, l'eau inonde les cultures; après le retrait des eaux, on sème encore les champs pour avoir quelque chose. On est tout le temps fatigués. Pour payer l'impôt, on déclare ça au chef de village, qui réunit le village pour calculer ce que chacun doit payer. [...] pour le service militaire, le chef de village fait appeler les volontaires; c'est par la force qu'on s'engage. Avant, on faisait les portages forcé, si on ne les faisait pas, on nous frappait. Ils ont fait toutes les mauvaises choses. Comme maintenant, on était pauvres; on se déplace pour aller chez les Blancs, pour avoir quelque chose.¹⁸

Toutefois, le traitement des habitants des communautés villageoises (zone de production), considérés comme des « sujets français », tranche avec celui des habitants des « centres portuaires d'évacuation et d'administration » – les Quatre Communes de Dakar, Rufisque, Saint-Louis et Gorée — reconnus comme citoyens à part entière. Cette dichotomie a pour effet d'établir une coupure « empêchant, dès la consolidation du système colonial, toute expression politique au niveau de l'ensemble de la colonie »¹⁹.

En Mauritanie, et particulièrement en territoire nomade, il faudra attendre jusqu'en 1936 avant que le système administratif ne soit fixé. Un nomade peut toujours « éviter les rencontres gênantes en s'enfonçant dans le désert »²⁰, ce qui oblige les Français à respecter davantage les structures hiérarchiques existantes – fraction, faction, tribus – et à discuter davantage. Toutefois, les Négro-africains sédentaires du Fleuve sont administrés sensiblement de la même manière que les villageois sénégalais : l'administrateur exerce « une pression très directe sur les chefs de village et de cantons, chargés sous sa surveillance de la police générale, essentiellement la collecte des impôts et la conscription militaire »²¹. Si les structures traditionnelles des Maures sont davantage respectées que celles des Négro-Africains, F. de Chassey observe à juste titre que « quelques soient ces nuances, il n'en reste pas moins que les

¹⁸ Témoignage de Sekou Kabou Tandjigora recueilli par Adrian Adams en mai 1975, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris: Maspero, 1977, 222 p., p. 73.

¹⁹ D. Cruise O'Brien, Mamadou Diouf, Momar Coumba Diop, *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, p. 33

²⁰ F. de Chassey, *Mauritanie 1900-1975, op. cit.*, p. 54.

²¹ F. de Chassey, *Mauritanie 1900-1975, op. cit.*, p. 54.

rapports de l'administrateur colonial avec ses administrés sont des rapports de domination » et que « [...] la seule souveraineté légitime est celle qui émane de la puissance coloniale par le canal de ses représentants hiérarchiques »²². En ce sens, l'administration en territoire Maure reste « directe » et n'a rien à voir selon de Chassey, avec le « indirect rule » pratiqué dans les colonies anglaises.

III.3.2 Régime foncier, capital marchand et économie de traite

Dans son livre *L'économie de l'Afrique*, Philippe Hugon affirme que l'administration n'est qu'un des quatre principaux éléments qui caractérisent le système colonial, les trois autres étant : le régime foncier, la domination du capital marchand et le modèle de l'économie de traite²³. Le régime foncier colonial est basé sur l'appropriation privée d'une partie des terres traditionnellement sous contrôle communautaire. L'introduction de cette pratique, qui consiste à faire de la terre un bien que l'on peut vendre ou acheter (peut-être « la plus étrange de toutes les entreprises de nos ancêtres » comme le dit Karl Polanyi²⁴), s'est faite de manière graduelle et l'appropriation des terres par les colons eux-mêmes a été marginale (5% des terres cultivables) et n'a touché que certains pays de l'Afrique. Toutefois, les impacts de ce changement de logique au sein d'un système où la terre était traditionnellement une propriété collective inaliénable ont été si profonds, qu'on peut y relier en partie la crise sénégalomauritanienne de 1989.

Mais les chocs les plus importants sont d'abord venus de la généralisation de l'économie marchande, à travers la monétarisation des échanges, les impôts et le remplacement de l'agriculture d'autosubsistance par la culture d'exportation, plus particulièrement la culture de l'arachide dans le cas du Sénégal. Cette culture a permis le développement de l'économie de traite, qui reproduit en partie l'ancien « pacte colonial » : dans ce modèle, la colonie est à la fois pourvoyeuse de produits primaires - produits agricoles dans le cas du Sénégal- et acheteuse de produits manufacturés produits par la métropole. Les compagnies d'import/export bénéficient de marchés protégés et captifs, où l'essentiel des flux monétaires est dirigé vers les métropoles. Au sein de la colonie, le secteur « moderne » (européen)

²² F. de Chassey, *Mauritanie...*, op. cit., p. 55.

²³ Philippe Hugon, *L'économie de l'Afrique*, Paris : La Découverte, 1993, p. 13-14.

²⁴ K. Polanyi, op. Cit., p.238.

importe ce qu'il consomme et exporte ce que produit le secteur « traditionnel » (paysans producteurs) et il n'y a pas d'articulation entre les secteurs qui permette la diffusion des progrès de productivité.

Au Sénégal, l'économie tourne donc autour d'une monoculture et de 1885 à 1914, la production d'arachides passe de 45 000 tonnes à 300 000 tonnes par an, soit un taux de croissance de 8,8%. Cette production devenue « à la fois la vie et la mort du Sénégal »²⁵ se fait toutefois en l'absence de gain en termes de productivité à long terme, comme le fait remarquer J. M. Gastellu :

La culture industrielle au Sénégal [...] est une culture annuelle; il n'est nullement nécessaire d'entretenir des plants pendant plusieurs années, et partant, aucun investissement « lourd » n'est indispensable à la production. De ce fait, il est tentant de laisser la production entièrement à la charge du producteur, de façon à obtenir le produit au moindre coût des facteurs.²⁶

Du côté mauritanien, la situation n'est guère plus reluisante. L'intérêt pour ce vaste territoire désert et difficilement gouvernable étant avant tout stratégique (dès les années 20 la production de gomme ne répondait plus qu'à la moitié de la demande de la métropole), la colonisation n'a aucun objectif économique direct jusqu'au milieu des années 40²⁷. Ainsi, comme le rapporte de Chassey, la Société industrielle de la Grande Pêche (société de salage et de séchage de poisson) fondée en 1921 a été la seule entreprise industrielle mauritanienne jusqu'en 1950²⁸. Si l'élevage a connu un essor en raison des besoins accrus en viande et de la protection sanitaire du bétail prônée par les vétérinaires français, ce fut largement au détriment de l'équilibre écologique : sans politique de modernisation des cultures fourragères, les pâturages naturels ont été rapidement surexploités, entraînant une compétition entre les éleveurs et incitant plusieurs nomades à se sédentariser. Somme toute marginalisée dans le modèle de l'économie de traite, la Mauritanie n'en a pas moins été un marché pour les maisons de commerce françaises basées au Sénégal, qui y importaient du thé vert, du sucre ou du riz, sans pour autant investir dans la production locale.

²⁵ Jean Copans, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, Le Sycomore, 1980p. 94.

²⁶ J. M. Gastellu, *L'égalitarisme économique des Sereer du Sénégal*, Paris : OSTROM, p. 337, cité dans D. Cruise O'Brien *et al.*, *op. cit.*, p. 32.

²⁷ F. De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 58

²⁸ « Sa production n'atteindra 1000 tonnes annuelles qu'en 1951, alors que depuis longtemps déjà les côtes mauritaniennes, parmi les plus poissonneuses du monde, fournissent plusieurs centaines de milliers de tonnes aux flottilles espagnoles, françaises et autres qui les fréquentent. » De Chassey, *idem*, p. 58

Tel que le relève Achille Mbembe, ce manque d'investissement dans les colonies françaises, qui perdura jusqu'à la décolonisation, distingue l'Afrique subsaharienne de l'Asie, à laquelle elle est pourtant souvent comparée :

Contrairement à certains pays d'Asie qui disposaient déjà, au moment de leur indépendance, de noyaux industriels hérités de la colonisation japonaise, l'Afrique noire (sous domination française en particulier) fut « décolonisée » sous un régime d'économie de circulation caractérisé par un mode d'extraction du surplus, qui, en lui-même, constituait un obstacle de taille à tout processus d'accumulation capitaliste. [...] Dans la logique du pacte colonial, les pays africains héritèrent d'une économie de traite, spécialisée dans l'exportation de produits primaires de surcroît dominée par les firmes étrangères.²⁹

Il faut cependant souligner que ces rapports inégaux s'exerçaient en grande partie grâce à la collaboration de nombreux éléments de la population. Car si la période de la conquête avait compté grandement sur la force militaire, les objectifs économiques de la colonisation ne pouvaient s'accommoder, à plus long terme, d'un climat de conflit. Pour obtenir cette collaboration, l'administration coloniale s'est appuyée sur deux véhicules incontournables de l'idéologie : la religion et l'éducation.

III.3.3 *Les confréries religieuses : résistance et collaboration*

Le rôle de la religion, en tant que locomotive idéologique durant la période coloniale, est relativement ambigu. Il faut d'abord mentionner que la chute du pouvoir théocratique au Fuuta (1891) n'a pas signifié la fin de l'influence des marabouts dans les anciens royaumes du Sénégal. Dans les faits, en détruisant les structures de l'autorité traditionnelle partout sur le territoire, la conquête a accentué le pouvoir d'attraction des chefs religieux. Tel que le signale Jean Copans dans son livre *Les marabouts de l'arachide*, « Dans cette situation de crise généralisée, le marabout est amené à prendre ouvertement des responsabilités [...] la relation entre le marabout et ses fidèles s'affermi, tout en transcendant les anciennes allégeances politiques et religieuses. »³⁰. Pour les Français, l'Islam est alors « la forme de l'idéologie fanatisant les ethnies, les groupes sociaux ou les personnalités qui oppos[ent] à son entreprise de pacification la résistance armée la plus organisée, la plus acharnée et la plus longue

²⁹ A. Mbembe, « Etat, violence et accumulation : Leçons d'Afrique noire », *Foi et développement*, no. 164/165, septembre 1988, p. 4.

³⁰ J. Copans, *op. cit.*, p.77.

[...] »³¹. À la fin de la conquête, l'Islam reste un « irritant » qui fait concurrence au système éducatif français, en répandant « une pensée et une langue étrangère, scolastiques et mystiques, [...] sournoisement par de multiples courants souterrains, mais toujours susceptibles de ressurgir brutalement au grand jour sous forme de mouvements politiques dangereusement perturbateurs de l'ordre établi. »³². Tant au Sénégal qu'en Mauritanie, Maures et Noirs sont affiliés à des confréries, formes d'associations de coreligionnaires, qui sont autant de « Voies » pour accéder à Dieu, à travers la personnalité d'un leader charismatique, le cheikh (le *calife* ou grand marabout). Au Sénégal, l'organisation de l'islam en confréries est généralisée à l'ensemble du territoire. L'appartenance à une confrérie se manifeste par « une conception commune du monde basée sur la mystique » et, particulièrement chez les Mourides, « par un travail communautaire visant à mériter l'au-delà »³³.

Durant la période d'implantation coloniale proprement dite, le rôle des marabouts et des confréries religieuses a différé selon les allégeances. Au Sénégal, la confrérie Tidjane, implantée solidement en milieu urbain aurait fait figure de « collaborateur », alors que la confrérie Mouride, évoquée précédemment, aurait opposé une résistance à la domination coloniale³⁴. Ses adeptes recrutés majoritairement dans l'ethnie Wolof, auraient d'abord migré vers les terres intérieures – devenues ensuite le « bassin arachidier » - et refusé de payer l'impôt de capitation. En Mauritanie, les différentes branches confrériques ont également adopté des attitudes diverses. Alors que certains cheiks ont enjoint leurs fidèles à accepter la « protection » française, d'autres ont préconisé « l'union des masses croyantes par l'action des confréries réconciliées pour repousser les infidèles et même porter la guerre sainte chez eux. »³⁵. Mais en Mauritanie, l'entreprise de pacification a privilégié fortement les marabouts au détriment des guerriers, permettant aux premiers d'agrandir leurs troupeaux (grâce à la fin des pillages), d'étendre leurs activités commerciales et leurs aires d'influence. Ce qui fait dire à Philippe Marchesin, que « Cette conjoncture [sic] des intérêts du colonisateur et de ceux des

³¹ F. De Chasse, Mauritanie, *op. cit.*, p. 125.

³² *Idem.*

³³ Gerti Hesseling, *Histoire politique du Sénégal*, Paris, Karthala, 1985, p. 90.

³⁴ J. Copans, *op. cit.*, p. 78.

³⁵ F. de Chasse, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 147.

marabouts conduit à une alliance quasi spontanée (au moins dans le sud-ouest) dès le début de la colonisation »³⁶.

Bien qu'elles aient souvent dissuadé leurs fidèles d'aller à l'école des colonisateurs, les confréries ont fini par « collaborer » avec l'État colonial. Tandis que, d'un côté, elles résistaient à l'assimilation culturelle, de l'autre, elles offraient leur support aux représentants politiques en échange de faveurs : subventions, terrains, travail pour leurs fidèles, etc.³⁷ Ainsi, même la confrérie Mouride, fortement impliquée dans la culture de l'arachide, a finalement servi de « palier de transition » dans l'insertion de l'économie sénégalaise au système capitaliste mondial. En fournissant les prétextes religieux à l'exploitation bénévole de leurs champs par les fidèles, les « Marabouts de l'arachide » comme les appelle Copans, ont permis une sorte de récupération de la société traditionnelle Wolof opposée à l'intrusion française. Ce qui fait dire à S.Amin que l'Islam est devenu à terme « l'idéologie d'encadrement des paysans pour l'organisation de la production d'exportation souhaitée par le colonisateur »³⁸.

III.3.4 L'école et la « mission civilisatrice »

Le rôle de « courroie de transmission des décisions coloniales »³⁹ joué par les marabouts auprès des populations rurales, n'a pas épargné à l'administration française l'effort de devoir conjuguer le travail d'une foule d'intermédiaires - les chefs de canton, comptables, percepteurs, commis, etc. - essentiels au bon fonctionnement de la colonie. Contrairement aux grands marabouts, émirs et autres chefs prestigieux - pourtant souvent « amis » de la France -, c'étaient ces nouveaux « notables » qui étaient perçus comme les véritables « agents de l'infidèle ». Pour illustrer le cynisme ressenti parmi la population, de Chassey cite un poème Toucouleur :

Un homme heureux

Chef de village fictif
 Secrétaire de canton véreux
 Gérant de factorerie
 Il touche trois salaires
 Il lui faut bien ça

³⁶ P. Marchesin, *op. cit.*, p. 74.

³⁷ S. Gellar, *op. cit.*, p. 13.

³⁸ S. Amin, *op. cit.*, p. 29.

³⁹ D. Cruise O'Brien et al., *op. cit.*, p. 34.

Pour sa santé
 S'il veut courir assez vite
 Le jour que vous savez
 [...] ⁴⁰

Pour contrer cette perception, il fallait faire accepter la nouvelle répartition du pouvoir matériel en propageant les idées européennes – ou françaises dans le cas qui nous intéresse – auprès de certaines couches de la société, en d'autres termes, établir une hégémonie. En ce sens, l'éducation était un moyen, non seulement de recruter le personnel parmi les « indigènes », mais aussi de les amener à concevoir la colonisation comme une « mission civilisatrice » visant à faire participer ces sociétés au progrès. La déclaration du service fédéral de l'enseignement en Afrique occidentale française de 1944 – et dont les thèmes ont été récurrents jusqu'à l'indépendance des colonies – témoigne bien de ces motifs :

Former des cadres nécessaires à l'administration, au progrès sanitaires et au développement économique, participer sous toutes ses formes au progrès de la vie indigène, répandre l'usage du français et faire connaître et aimer la France tout en conservant l'attachement des populations à leur sol et, dans toute la mesure compatible avec le progrès et la civilisation, à leurs traditions, telle peut être la définition dans ses grandes lignes de l'objet du Service de l'enseignement en A.O.F. ⁴¹

C'est avec les ambitions de civiliser, franciser et sélectionner que le système d'éducation est devenu le principal vecteur des idéologies françaises. Et ce « devoir colonial » ne sera jamais bien loin de considérations d'un tout autre ordre; l'un des Ministres des Colonies, Albert Sarraut, affirmera d'ailleurs haut et fort :

Instruire les indigènes est assurément notre devoir...Mais ce devoir fondamental s'accorde par surcroît avec nos intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents. ⁴².

Nous sommes néanmoins d'accord avec De Chassey pour qui il n'y a pas lieu de dénoncer « l'hypocrisie, le machiavélisme et la mauvaise foi des exécutants et même des auteurs de cette idéologie [de l'enseignement colonial] » ⁴³, dans la mesure où nous croyons

⁴⁰ F. de Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 65.

⁴¹ Cité dans De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 105

⁴² Propos du Ministre des Colonies, Albert Sarraut cités dans de Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 111.

⁴³ F. De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p.113)

que beaucoup d'acteurs de la colonisation, empreints d'un idéal de progrès, prenaient leurs convictions pour des « faits ». Mais comme le formule efficacement De Chassey « C'est bien la cohérence de cette construction intellectuelle, à partir d'une conviction de base chargée d'affectivité, qui fait le dynamisme d'une idéologie. »⁴⁴.

III.4 Les impacts de la colonisation sur l'ethnicité

Les premières sections de ce chapitre nous ont permis de tracer les grandes lignes de la colonisation directe de l'espace sénégal-mauritanien à travers ses racines économiques mondiales, ses prémisses de supériorité « civilisationnelle » et ses institutions vouées à stabiliser et à reproduire le nouvel ordre issu de la conquête. D'abord imposée par la force, la présence française a initialement suscité la résistance de vastes pans de la société. Les sociétés déstructurées se sont tournées vers les chefs spirituels devenus « meneurs d'hommes », opposant dans certains cas, une résistance farouche à la domination coloniale. À terme cependant, les institutions concurrentes à l'école et à l'appareil d'État colonial, ont fini par développer des intérêts communs à ceux de la France. Avec l'appui des marabouts et le renforcement idéologique de la légitimité religieuse, les colonisateurs parviennent à établir leur hégémonie sur la société coloniale. La région sénégal-mauritanienne est alors bien campée dans son double rôle au sein du système mondial, stratégique pour sa partie nord, économique dans sa partie sud. Les anciens conflits d'origine économique entre les populations, décrits au chapitre précédent, sont maintenant en partie « nivelés » ou « déplacés », puisque tout le fonctionnement des sociétés est maintenant surdéterminé par l'État colonial : la région est divisée par une frontière, les tributs payés aux chefs traditionnels sont remplacés par l'impôt, le « monopole de la violence légitime » est détenu par l'armée, les nouveaux chefs sont ceux qui fréquentent l'école et qui accèdent aux fonctions administratives, l'autorité suprême est entre les mains des étrangers. Du côté de l'organisation de la production, le travail ne vise plus l'autosubsistance mais la création de surplus.

Derrière la façade « lisse », se cachent cependant les effets pervers de cet incommensurable remodelage de société. Pour plusieurs auteurs dont O. Nnoli, c'est durant cette période que l'on assiste à l'introduction de la variable ethnique dans les relations entre

⁴⁴ Idem.

les sociétés. Selon ce dernier, l'impact de la colonisation sur les conflits ethniques se situe à trois niveaux : 1) Au niveau économique, en créant une modernisation « différentielle » entre les régions et en favorisant la migration vers les centres urbains, induisant une compétition entre les différents groupes souhaitant bénéficier au maximum du marché ; 2) Au niveau politique et administratif, en divisant et/ou regroupant de force les groupes et en accordant un traitement différent à ceux-ci; 3) Au niveau idéologique, en manipulant les relations entre les groupes afin de servir les intérêts de l'impérialisme, en propageant notamment l'idée que les Africains étaient différents les uns des autres⁴⁵. Nous allons maintenant aborder ces trois éléments, tout en nous permettant de modifier l'ordre de présentation, en débutant par les aspects politco-administratifs à travers la question du tracé des frontières, puis en abordant la dimension idéologique de la hiérarchisation des races, pour terminer par la différenciation induite sur le plan économique.

III.4.1 La frontière : « minorités ethniques » et cohabitation forcée

Comme nous l'avons vu, du point de vue des colonisateurs, la logique frontalière était tout sauf arbitraire : elle reproduisait un système déjà connu et normalisé en Europe; elle permettait d'établir la souveraineté d'une puissance sur un territoire et d'y percevoir des impôts; elle répondait à des intérêts économiques et géostratégiques s'inscrivant dans une perspective de compétition mondiale entre les « grands » pays européens. À plus petite échelle, on s'assurait de pouvoir s'appuyer sur un groupe suffisamment nombreux, qu'on s'empressait d'identifier comme une « ethnie », on incluait des zones cultivables, on gouvernait d'un endroit facile à défendre. Sur la carte, la ligne pouvait même être discrètement « incurvée » de manière à inclure un point d'eau par-ci – les Français l'ont fait aux Espagnols lors du tracé de la frontière entre la Mauritanie et le Sahara Occidental - un gisement par-là. Tout l'art résidait dans la négociation avec les autres puissances. On pourrait argumenter que ces lignes n'étaient au fond pas plus artificielles que n'importe quelle frontière d'Europe. C'est d'ailleurs la position qu'a retenue l'OUA au lendemain des indépendances pour tenter de tuer dans l'œuf toute frénésie revendicatrice. Mais il existe, selon nous, plusieurs différences historiques fondamentales qui faisaient de la frontière

⁴⁵ O. Nnoli, *op. cit.*, p. 15-18.

africaine un double artifice, notamment la très faible densité de population et la présence partout sur le territoire de populations nomades. Et c'est sans compter l'essentiel : l'Afrique héritait de frontières qui avaient été décidées *par d'autres*, sans lien avec une quelconque histoire commune ou une symbolique qui aurait pu contribuer à leur légitimité.

En plus de forcer la cohabitation de populations souvent indifférentes voire hostiles, toutes ces délimitations - dont les modalités se sont appliquées de manière similaire dans la plupart des nouveaux « États » - ont indubitablement introduit une logique d'« inclusion/exclusion » lourde de conséquences, à l'échelle des populations. Dans cette nouvelle perspective stato-centrée du monde, naissaient du jour au lendemain, une multitude de « minorités ethniques ». Dans le cas plus précis de la Mauritanie, F. de Chassey a relevé les effets de ce découpage :

Le colonisateur regroupe dans un même territoire tracé au cordeau cinq formations sociales aux traditions économiques, politiques et idéologiques très spécifiées et qui coexistent à distance depuis des siècles dans un voisinage fait d'oppositions et de complémentarités : pasteurs nomades arabos-berbères maures, agriculteurs sédentaires négro-africains toucouleurs, ouolofs et sarakollé, pasteurs semi-nomades peuls. Ce nouvel espace est totalement arbitraire du point de vue de la logique socio-historique locale, aucune des deux formations sociales ne s'y trouve entièrement incluse : chacune déborde d'un côté ou de l'autre.⁴⁶

En situant la frontière au milieu du fleuve Sénégal en 1905, le découpage non seulement regroupe ou divise les populations unilatéralement, il institutionnalise une division qui n'en est pas réellement une. Dans les faits, le Peul continuera à chercher les meilleurs pâturages pour son bétail, le cultivateur « Sénégalais » traversera le fleuve pour cultiver la rive droite dès que la menace Maure sera écartée et le Maure – privé de son « droit de pillage » - s'adonnera au commerce de détail dans les villages du Sénégal. Qui plus est, la délimitation de cette frontière dans l'espace traditionnellement intégré de la vallée du Fleuve était non seulement un acte arbitraire mais imprécis : en effet, un décret de 1933 – jamais appliqué! - est venu situer la ligne de séparation non plus au centre du Fleuve, mais le long de la rive droite. De telle sorte que lors des événements de 1989, la position exacte de la frontière est devenue au cœur du litige entre le Sénégal et la Mauritanie. Comme quoi la frontière, tout

⁴⁶ F. de Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 190.

comme l'idée d'« ethnies » revêt un caractère performatif : elle semble créer presque automatiquement - via les relations de pouvoir qu'elle induit et les nouveaux intérêts qui s'en suivent - l'entité qu'elle désigne⁴⁷. Car en dépit de tous les arguments apportés par les uns et les autres (les Français considèrent de rattacher la rive droite du Fleuve au Sénégal, tandis que certains Mauritaniens prônaient un rattachement au Maroc), la frontière sénégal-mauritanienne fut indélébile, comme ce fut le cas de presque toutes les frontières coloniales africaines.

III.4.2 La hiérarchisation des « races » et le traitement différencié

La frontière géographique de l'État colonial n'est pas la seule frontière instaurée par la colonisation. Au chapitre I, les travaux de Jean-Loup Amselle nous avaient permis de pressentir un lien entre la colonisation et la fixation des « ethnies » : « Si les formes d'identification ethniques, culturelles et religieuses sont aussi anciennes que l'Afrique elle-même, ce n'est que sous la colonisation que les ethnonymes et les catégories servant à désigner les différents groupes humains ont acquis une fixité quasi définitive [...] ». Ces conclusions d'Amselle sont clairement décrites par Joël Glasman, dans un mémoire de maîtrise intitulé « La classification ethnique du Sénégal », dont un des chapitres retrace les efforts de classification raciale de Faïdherbe :

Le modèle raciologique de Faïdherbe est basé sur un schéma tricolore constitué de la "race blanche", de la "race rouge" et de la "race noire". A la race blanche appartiennent, entre autres, les Européens, les Arabes et les Berbères, qui constituent la race supérieure dont l'histoire dépend. La race noire comprend –selon Faïdherbe– la majorité des populations du Sénégal : les Wolof, les Sereer, les Manding, les Saraxulle et les populations forestières, qui forment globalement une race d'importance moindre sur le

⁴⁷ C'est ainsi que, face à la menace de voir sa colonie disparaître, le Gouverneur de la Mauritanie de l'époque a défendu sa colonie avec véhémence : « Géographiquement, ethniquement, socialement, la Mauritanie est différente du Sénégal... Elle appartient à la zone sahélienne et aux régions sahariennes au-delà du 21^e degré de latitude nord... Telle est la Mauritanie, elle n'a rien de commun avec le Sénégal sauf dans l'étroit Chemana [rive droite] et le Guidimakha et encore ces régions (j'y insiste pour le cas où on songerait à les rattacher seules au Sénégal) sont-elles indispensables à la vie du Nord dont elles constituent le grenier. La population du Chemana est d'ailleurs, pour un tiers au moins, composée d'haratines relevant de groupements maures et il serait prématuré, je crois, de provoquer une scission brutale des uns et des autres : une telle mesure pourrait être grosse de conséquences. À la vérité, le fleuve Sénégal sépare 2 pays distincts : il constitue une limite naturelle qu'il n'y aurait peut-être pas avantage à remplacer par une limite conventionnelle ». Descremet, cité par Antil, *op. cit.*, p.49.

plan de l'Histoire. Enfin, comprise entre les deux races précédentes, la "race poule" fait figure de "race rouge" –classée, parfois, parmi les noirs-.⁴⁸

À ce concours donc, les noirs de la région sénégal-mauritanienne étaient perçus supérieurs aux noirs des régions plus au sud. Ainsi Faidherbe implorait-il sans détour : « A chaque enfant qui montre des aptitudes dans les études, nous sommes obligés de donner la chance d'une carrière libérale...Je vous exhorte à profiter de ces possibilités, de sorte que nous ne voyions pas les Wolof, les Peul, les Manding, les Sarakhollé *tous de race soudanique supérieure* distancés par les hommes de brousse du sud »⁴⁹. Au-delà de l'obsession scientifique, l'objectif était de dénicher les meilleurs intermédiaires possibles pour asseoir le pouvoir colonial.

Les distinctions opérées par les Français, combinées à d'autres considérations d'ordre économique ou pratique, se sont progressivement traduites par un traitement différencié entre Maures et Négro-africains. Au Sénégal, où étaient concentrés l'ensemble des intérêts de la France, le privilège de la citoyenneté française accordé aux hommes des « Quatre Communes » n'était ni octroyés aux habitants des régions rurales, ni aux habitants de la Mauritanie, qui étaient organisés en « cercles ». Jusqu'en 1909, ces cercles ne correspondaient pas nécessairement avec les clivages ethniques. Mais la « politique des races » du Gouverneur William Ponty est venue remettre en cause ce mode de fonctionnement : « En principe, il ne peut y avoir qu'avantage à choisir un chef indigène dans une famille de la race dont il représentera un des groupements. Nous n'avons pas le droit en effet, de sacrifier l'avenir d'une race à l'avenir d'une autre. Chaque peuplade doit conserver son autonomie à l'égard de la peuplade voisine... » Un tel raisonnement est caractéristique d'une vision fixe du groupe « ethnique » qui se voit nier tout métissage ancien ou futur⁵⁰.

⁴⁸ Joël Glasman, « La classification ethnique du Sénégal », Mémoire de maîtrise, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2002, [en ligne] http://www.up.univ-mrs.fr/~wclio-af/d_fichiers11/sommaire.html (accédée le 10 avril 2006)

⁴⁹ Nos italiques. Cité par Johnson *The Emergence of Black Politics in Senegal* et rapporté dans Makhtar Diouf, *Les ethnies et la nation*, UNSRID - Forum du Tiers-Monde, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 173.

⁵⁰ Puisque l'on accuse les Européens de ne pas avoir tenu compte des réalités culturelles dans le découpage de l'Afrique, il serait mal venu de reprocher à Ponty d'avoir voulu faire l'inverse au niveau local... Toutefois, dans *Les ethnies et la nation*, Makhtar Diouf souligne avec justesse que l'application d'une telle politique aux populations Négro-africaines de la région sénégal-mauritanienne allait à l'encontre des brassages ethniques incessants qui avaient toujours caractérisé ces populations. En d'autres termes, sous l'apparente volonté d'unir et de renforcer se cachait peut-être l'habituelle stratégie de « diviser pour régner ». Mais toujours selon Makhtar

Toujours sur le plan administratif, les postes d'administrateurs en Mauritanie étaient pour la plupart comblés par des Négro-africains, non seulement parce que les Maures refusaient d'envoyer leurs enfants à l'école des « infidèles », mais aussi parce que la capitale administrative de la Mauritanie était Saint-Louis (rappelons-nous que la capitale d'une colonie était choisie pour son accessibilité). En outre, les méthodes et les principes de gestion appliquées en territoire noir – et ce même du côté mauritanien – ont différé grandement de celles appliquées aux Maures. Chez les Négro-africains, les chefs de villages et de cantons subissaient la pression constante du Commandant qui exigeait que les taxes soient prélevées auprès des habitants. En territoire nomade cependant, un ensemble de facteurs ont fait en sorte que les Maures ont été exemptés de payer ces mêmes taxes. La raison officielle donnée par les Français était l'extrême pauvreté des populations. Cependant, de Chassey entrevoit d'autres motifs possibles : difficulté de percevoir l'impôt personnel chez une population dispersée et mouvante; crainte de heurter les sensibilités des nomades, « pour qui payer un tribut ne peut être que le signe infamant des sédentaires ou des gens inférieurs »⁵¹. D'autres auteurs vont jusqu'à dire que le « droit » des Maures de ne pas se soumettre à l'autorité provenait de la hiérarchisation opérée par les administrateurs qui respectaient davantage ces derniers, même dans leurs croyances : l'islam « blanc » (Maure) étant forcément supérieur à l'islam « noir »⁵².

L'ensemble de ces « privilèges » amène certains à affirmer que les Maures ont été clairement favorisés durant la colonisation⁵³. Par contre, par sa tendance à affaiblir les forts pour élever les faibles, à protéger le sédentaire contre le nomade, d'autres prétendent que les Négro-africains ont eu la part belle⁵⁴, d'autant plus qu'ils occupaient les postes d'intermédiaires dans l'administration. Nous n'avons pas assez de preuves de l'un ou de l'autre pour prétendre trancher la vérité. Néanmoins, ce qui semble évident, c'est que la

Diouf, les populations n'ont pas accordé leur confiance aux nouveaux chefs « ethniques » mis en poste et se sont tournés davantage vers les confréries musulmanes et leurs chefs spirituels.

⁵¹ F. de Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 70.

⁵² Abel Wedoud Ould Cheikh dans « Espace confrérique, espace étatique » cite les travaux de Robinson (2000; 77-78). A.W. Ould Cheikh in Zekeria Ould Ahmed Salem (dir.) *Les trajectoires d'un État-frontière : Espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, Dakar : Codesria, 2004, p. 124.

⁵³ "Clearly, colonialism in Mauritania gave preferential treatment to the Moors relative to the Blacks." Oumar Moussa Ba, "The State, Elites and Ethnic Conflict in Mauritania", in O. Nnoli, *op. cit.*, p. 243.

⁵⁴ J. Arnaud « les Maures, conservateurs de la culture arabe dont ils sont porteurs, se verront distancer par leurs compatriotes noirs, plus ouverts à une culture occidentale qui leur offre l'accès à la nouvelle administration » cité dans M. C. Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala, 1990, p. 391-392.

France a joué sur différents tableaux selon les périodes, tandis que Faidherbe mettait le Kayoor en garde contre les Maures en ces termes « une race qui est venue du nord à travers le désert semble avoir fait le vœu de détruire complètement la vôtre, il s'agit de la race Maure, votre ennemi le plus mortel »⁵⁵, Chazal, un autre Gouverneur, disait plus d'un siècle plus tard « Blacks are actively organising in the river valley. If you do not mobilize your men and your wives for these elections, they will win and then rule this country which belongs to you (Archives, Dakar Series 0220, 1946) »⁵⁶.

III.4.3 Les enclaves économiques

Finalement, l'un des effets principaux de la colonisation est d'avoir concentré l'activité économique dans certaines enclaves destinées à répondre aux besoins de la métropole. Car derrière ses prétextes civilisationnels, la colonisation était en premier lieu, un processus d'assignation de rôles au sein d'un système global : le système capitaliste. Au Sénégal, les circonstances historiques, dont la construction du chemin de fer Dakar-Niger, ont concentré la majorité de l'activité économique dans les régions centrales du pays, le « bassin arachidier »⁵⁷. Ainsi, la Casamance, une région éloignée des grands axes ferroviaires à l'extrême sud du Sénégal, a complètement été tenue à l'écart du reste du pays, tandis que la région du Fuuta, laquelle faisait rêver – tout comme le Waalo – les agronomes et gouverneurs du XIX^e siècle, a été reléguée aux oubliettes. À propos du Fuuta, A. B. Diop écrivait en 1965 :

Depuis l'avènement de la colonisation, il n'y a eu aucune transformation pouvant permettre le moindre progrès... Tous les projets de développement, dont témoignent d'abondantes archives ont abouti à des échecs. L'absence de toute infrastructure et de tout équipement technique moderne ne permet pas d'envisager dans l'immédiat, l'annonce d'un développement économique de quelque importance.⁵⁸

La Mauritanie, nous l'avons souligné plus tôt, a connu aussi un sort similaire à celui du Fuuta. L'une des conséquences de cette fragmentation de l'économie et de son caractère

⁵⁵ Notre traduction. Cité dans Oumar Moussa Ba, "The State, Elites and Ethnic Conflict in Mauritania", in O. Nnoli, *op. cit.*, p. 241.

⁵⁶ Oumar Moussa Ba "The State, Elites...", in O. Nnoli, *op. cit.*, p. 242.

⁵⁷ Notre méfiance face à l'utilisation d'ethnonymes reste grande puisque les brassages entre populations étaient évidemment très présents. Ce que nous entendons par « ethnie » Wolof est avant tout lié à l'usage de la langue Wolof par ces populations.

⁵⁸ A. B. Diop, *Société toucouleur et migration*, Université de Dakar, I.F.A.N., collect. « Initiations et Etudes », 1965, p.18, cité dans J.C. Balans, C. Coulon et J.M. Gastellu, *op. cit.*, p. 44.

désarticulé, a été l'émigration massive des zones périphériques vers les grands centres. En Mauritanie, les tribus nomades, devenues particulièrement vulnérables en temps de sécheresse (accroissement de la population et du bétail, disparition des anciens tributs et des « droits de pillage »), ont commencé à émigrer en Afrique noire dès le début de la colonisation; recyclés dans le commerce, ils étaient déjà plus de 30 000 au Sénégal au milieu du XX^e siècle, détenant « pratiquement le monopole du commerce de détail dans certains quartiers », et ce, à partir des années 30⁵⁹. Au Sénégal, la région du Fleuve (moyenne vallée et haute vallée) peuplée principalement de Toucouleur et de Soninké, a vu ses hommes en âge de travailler s'enrôler dans la marine française⁶⁰ ou rejoindre le bassin arachidier comme émigrants saisonniers (navétanes). La mécanisation rendant progressivement la main-d'œuvre non-qualifiée inutile, ils ont peu à peu occupé des emplois de « boys » - domestiques, garçons de cafés – à Saint-Louis, Thiès et surtout Dakar, où la proportion de Toucouleur atteignait 12% en 1955, soit environ 25 000 personnes⁶¹. Cinq ans plus tard, ils étaient 40 000 à occuper des emplois sous-payés ou à chômer.

Si le taux de chômage en milieu urbain à la fin des années 50, de l'ordre de 10%, n'amenait pas ces groupes à entrer sérieusement en concurrence, l'on assiste déjà à la création d'une « niche » de spécialisation maure, que beaucoup ont évoqué comme une source de frustration lors du conflit sénégal-mauritanien. Considérant que ce taux de chômage grimpait déjà à 38% en 1969 et qu'il était de 80% chez les moins de 30 ans en 2006, il est légitime de s'interroger sur l'importance de la compétition pour l'emploi dans la réaction des jeunes Sénégalais durant les événements de 1989.

Le chapitre III nous a amenés à examiner partiellement le processus de fragmentation de l'Afrique en États coloniaux. Nous avons vu que la mise en place de ces États, avec leurs frontières formelles, leurs institutions spécifiques et leur idéologie « progressiste », était entièrement déterminée par la compétition économique que se livraient les « grandes puissances » européennes au tournant du siècle. Nous ne sommes néanmoins pas encore arrivés au point où nous pouvons donner raison à Tambiah, lorsqu'il prétend que les conflits ethniques proviennent de la collision de ce processus de fragmentation du monde avec celui

⁵⁹ De Chasse, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 95.

⁶⁰ A. Adams, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris: Maspero, 1977, 222 p.

⁶¹ Adrian Adams, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris: Maspero, 1977, p. 61.

d'expansion du système capitaliste, car les sociétés que nous avons étudiées étaient encore totalement subordonnées au pouvoir français. La collaboration des « intermédiaires » africains et la légitimation du nouvel ordre assurée par l'appui des confréries nous permet de parler de l'établissement d'une hégémonie française dans la région examinée. Cependant, la dernière section nous a laissé entrevoir qu'il y avait définitivement un nouveau phénomène « d'ethnisation » qui tendait à se mettre en place durant la colonisation. En suivant les pistes d'Amselle et de Nnoli (section I.3) concernant le rôle de la colonisation dans l'apparition des conflits ethniques, nous avons situé trois phénomènes possiblement liés à l'émergence d'une conscience ethnique : 1) le colonisateur fixe des frontières qui divisent des populations culturellement liées ou au contraire regroupent des populations historiquement autonomes; 2) paradoxalement, le colonisateur ne cherche pas à consolider cette nouvelle identité qu'il a créée, mais administre différemment les groupes selon une classification « scientifique », en fonction des besoins de la métropole; 3) finalement, à l'intérieur de ce territoire, le colonisateur choisit ou non de procéder à des investissements, et si oui, il privilégie certaines régions plutôt que d'autres; ce phénomène, jumelé à d'autres, entraîne l'émigration massive des populations des régions périphériques vers les grands centres, crée du chômage, et établit les bases d'une compétition entre les groupes pour l'accès au marché.

La question qui se pose maintenant est, comment ces États, créés en fonction d'intérêts étrangers, économiquement dépendants et divisés politiquement, ont-ils réagi lorsque les Français se sont retirés, les enjoignant à former des Nations? Comment le « démantèlement » de l'hégémonie française – si démantèlement il y a eu - a-t-il pu permettre l'émergence d'une nouvelle hégémonie, d'une nouvelle concordance entre la répartition du pouvoir matériel, les institutions et les idées, une fois l'indépendance acquise? Il est clair à ce moment-ci que le Sénégal et la Mauritanie ne pouvaient pas compter (ou très peu) sur les forces homogénéisantes de l'industrialisation qui avaient permis à l'Europe de consolider son système d'États-nations sur la base d'un État = une culture (un peuple) = un territoire. C'est pourtant le programme auquel étaient conviés les pays africains au lendemain de leurs indépendances. Le chapitre suivant s'intéressera aux moyens employés par les dirigeants du Sénégal et de la Mauritanie pour intégrer leurs pays respectifs au système « inter-national » et à l'économie mondiale en tant qu'États indépendants.

CHAPITRE IV

INDEPENDANCE ET CONSTRUCTION NATIONALE

Pour plusieurs analystes, l'accession à l'indépendance des États coloniaux n'est pas une réelle victoire des mouvements d'émancipation autochtones : dans les faits, l'indépendance s'imposait dans la mesure où les besoins grandissants des populations faisaient augmenter les coûts d'organisation jusqu'au seuil de non-rentabilité. Même dans un marché protégé, les revenus de l'exportation de produits primaires ne suffisaient plus à satisfaire la demande d'importation de denrées et de produits manufacturés, d'autant plus que cette demande menaçait de croître de façon quasi exponentielle suivant la courbe démographique...La décolonisation, loin d'être le triomphe du « droit à l'autodétermination des peuples » serait plutôt l'aveu, non assumé mais pourtant sous-entendu, qu'il existe bel et bien un « échange inégal »¹. D'autant plus que les économies étaient maintenant structurées de telle sorte que l'exploitation pouvait se poursuivre « à distance », sans l'inconvénient d'avoir à faire face à une éventuelle rébellion.

À leur accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal et la Mauritanie possédaient un héritage commun, mais aussi des particularités distinctives qui allaient influencer leur évolution. Du côté mauritanien, l'absence de toute « mise en valeur » du territoire n'avait pas empêché la période coloniale de laisser des séquelles. En réalité l'intervention française sur les plans politique (frontière, maillage administratif) et économique (impôts, rapports marchands), avait été suffisante pour déstructurer les anciens rapports sociaux sans qu'une véritable alternative ait pu émerger. Au Sénégal, ces effets destructeurs étaient quelque peu mitigés par le fait que, en tant que siège administratif de l'A.O.F., la colonie avait bénéficié d'investissements importants dans ses infrastructures économiques et sociales. Mais la

¹ L'idée qu'il existerait un « échange inégal » entre pays « développés » et « sous-développés » émerge en particulier des travaux de l'argentin Raúl Prebisch dans les années 30 et 40. Pour Prebisch, le sous-développement de l'Amérique latine provenait du fait que son économie était basée sur l'exportation de matières premières. Prebisch a constaté que même si les pays d'Amérique latine parvenaient à atteindre une croissance par ces exportations, les gains en productivité se traduiraient par une baisse des prix alors que le prix des produits manufacturés importés lui, ne baisserait pas proportionnellement. Ainsi, le « pouvoir d'achat » des pays exportateurs de matières premières était condamné à un rétrécissement permanent.

différence la plus importante provenait du fait qu'au Sénégal, contrairement à la situation mauritanienne, les hasards de l'histoire avaient permis l'établissement d'une hégémonie « autochtone » à l'intérieur même de la structure de domination coloniale, pour ne pas dire, engendrée par elle.

Dans les prochaines sections, nous verrons comment ces points de départ distincts ont joué sur l'avenir des États indépendants au Sénégal et en Mauritanie.

IV.1 L'héritage identitaire colonial

IV.1.1 Le contrat social sénégalais et le modèle islamo-wolof

Dès les années 50 et jusque dans les années 80, la scène politique sénégalaise a été dominée par un seul parti, l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS). Ayant pris le pouvoir en 1960, avec à sa tête le très francophile Léopold Sédar Senghor², le parti traversa plusieurs crises jusqu'en 1970. La première crise, et probablement la plus dramatique, opposa le président à son premier ministre, Mamadou Dia et se solda par l'emprisonnement à perpétuité de Dia en 1963. Dans son *Histoire politique du Sénégal*, Gerti Hesseling résume le conflit en ces termes :

Le conflit opposa deux courants idéologiques : le socialisme très libéral de Senghor face aux conceptions socialistes strictes de Dia ; les réformes rapides et radicales qui devaient éliminer les intérêts privés étrangers et les intérêts religieux internes, face à une politique modérée qui voulait tenir compte de la situation existante. Ces deux attitudes s'expliquaient par, d'un côté, le désir de mettre fin le plus rapidement possible – éventuellement de force – à la dépendance économique du pays envers l'ancienne métropole et, de l'autre côté, le désir de maintenir des liens étroits avec la France.³

La victoire de Senghor s'est jouée sur un argument juridique, mais Hesseling se demande si cette arme aurait été aussi efficace sans les appuis de la France, du capital étranger et des confréries qui assuraient la position du Président. Toujours est-il que l'issue de la crise a permis le maintien du rôle prépondérant des confréries religieuses dans la vie politique sénégalaise, présence qui s'était enracinée dès les débuts de l'administration coloniale, comme nous l'avons souligné au chapitre précédent. Selon D. Cruise O'Brien, cet arrimage

² À son accession à la tête du Sénégal, Senghor avait passé plus de 30 ans en France. Amoureux de la langue française, le « Poète-président » a été le premier africain reçu à l'Académie française.

³ G. Hesselin, *Histoire politique du Sénégal : Institutions, droit et société*, Paris : Karthala, 1985, p. 236

des « institutions formelles de l'appareil d'État aux dispositifs de l'islam confrérique »⁴, à travers l'influence des marabouts, constitue l'essence du « contrat social sénégalais ». La validité de ce contrat réside dans le prestige et la légitimité reconnue des leaders religieux, qui relayent et rendent intelligibles les décisions de l'administration coloniale aux paysans; ces derniers les perçoivent comme étant indépendants du système, et donc plus aptes à défendre leurs intérêts que le personnel administratif. L'islam confrérique étant très profondément enraciné « dans les figures sociales de la loyauté, de la solidarité et des allégeances »⁵, la solidité globale du système s'en trouve d'autant renforcée.

Bien que d'origine sereer, Senghor ait aussi bénéficié d'un autre facteur de cohésion interne, sur lequel nous reviendrons sous peu : la prépondérance de la langue wolof, favorisée d'abord par le statut privilégié des Quatre Communes, puis par le développement de l'économie arachidière dans l'axe Dakar-Touba⁶. Pour les auteurs Mamadou Diouf et Momar Coumba-Diop, ces aléas de l'histoire ont fait de la culture wolof – particulièrement à travers sa langue – la base de l'État sénégalais⁷. En constatant l'association du Mouridisme et de la culture wolof qui domine encore aujourd'hui la société sénégalaise, les auteurs ajoutent une dimension culturelle au « contrat social sénégalais », en parlant plutôt d'un « modèle islamo-wolof » pour désigner « l'enchevêtrement complexe de relations politiques, économiques, culturelles et sociales entre l'État et les confréries »⁸. Ce modèle, perçu par les auteurs comme central à la construction de l'État postcolonial, assure « une hégémonie wolof dans l'ordre idéologique, du discours et des pratiques dans l'espace public ». Ainsi, on peut considérer que, mis à part la région de la Casamance à laquelle nous ne nous attarderons pas ici⁹ et en dépit d'un certain sentiment de frustration ressenti par les non-wolofs vis-à-vis de ce groupe dominant jugé souvent arrogant, Senghor a pu compter sur une certaine concordance entre la répartition du pouvoir matériel, les institutions et les idées partagées par la population pour

⁴ D. Cruise O'Brien, Mamadou Diouf, Momar Coumba Diop, *op. cit.*, p. 10

⁵ *Idem.*

⁶ Dakar est en pays Lébu, mais ces derniers sont des proches parents de Wolofs sur le plan linguistique et culturel. D. Cruise O'Brien, Mamadou Diouf, Momar Coumba Diop, *op. cit.*, p. 143.

⁷ D. Cruise O'Brien, Mamadou Diouf, Momar Coumba Diop, *op. cit.*, p. 9

⁸ *Idem.*

⁹ On réfère le lecteur à la thèse de Geneviève Gasser « Manger ou s'en aller : le conflit ethnorégional casamançais et l'État sénégalais », Université de Montréal, 2000.

procéder à la « construction nationale ». Ce qui ne fut pas nécessairement le cas, nous allons le voir, du président mauritanien Moktar ould Daddah.

IV.1.2 Une Mauritanie sans Mauritaniens

En Mauritanie durant les années 50, Maures et Négro-africains sont unis par leur religion, mais le fossé linguistique est important. En outre, le pays est entièrement tourné vers le Sénégal : sa capitale administrative est à Saint-Louis et ses fonctionnaires majoritairement noirs, alors que ce sont les Maures qui constituent le gros de sa population.

Le défi est donc de taille lorsqu'en 1957, Moktar ould Daddah interpelle ses contemporains : « Nous sommes une nation qui naît. Nous en avons conscience. Faisons ensemble la nation mauritanienne. »¹⁰. Mais, comme le demandait Ernest Renan en 1882, « *Qu'est-ce qu'une nation?* » et comment la « fait »-on? Renan affirme que ce ne sont ni la « race¹¹ », la langue, les intérêts économiques, l'affinité religieuse, la géographie ou encore, les nécessités militaires qui font la nation, mais bien le « vouloir-vivre ensemble ». Gellner, quant à lui, dirait que le problème est posé à l'envers : ce « vouloir-vivre ensemble » n'est pas un produit de la volonté individuelle, mais bien le résultat des impératifs de la nouvelle économie qui amène les individus à s'identifier à une « culture » à travers des institutions et surtout, une langue commune. Or la Mauritanie n'a pas son équivalent du modèle islamo-wolof. La langue de travail des fonctionnaires est le français tandis que la langue de la majorité est l'arabe. Son économie n'a pas le dynamisme nécessaire au développement d'une conscience « nationale » d'autant plus que les sociétés qu'elle renferme, bien que complémentaires, ont des modes de vie qui les placent souvent en compétition dans un contexte climatique difficile. Si l'on se fie à la logique de Gellner, le nationalisme n'aurait jamais du se manifester en Mauritanie. Et c'est là une partie du problème. Comme le pose dans un autre contexte, Gérard Prunier :

[...] qu'avons-nous aujourd'hui en Afrique comme cadres administratifs de vie et comme réalités sociologiques? Des États sans nations, auxquels on a confié l'absurde tâche de mettre au monde ce qui aurait dû leur servir d'origine; des pseudo-nations

¹⁰ P. Marchesin, *op. cit.*, p. 103.

¹¹ Ce que Renan nomme la race est plus proche du concept d'ethnie tel qu'il est généralement compris aujourd'hui. E. Renan, *op. cit.* p. 45 et suivantes

constituées par ce que Sartre aurait appelé des « séries », c'est-à-dire, des ensembles [...] juxtaposés mais que n'unit aucun lien organique [...].¹²

Les Mauritaniens ont leur État, mais leur volonté de « vivre ensemble » vient davantage du fait que la Mauritanie « existe d'avance » par un truchement de l'histoire que d'une poussée interne. Si un sentiment d'appartenance est parvenu à se manifester dans les années 50, c'est d'abord par une prise de conscience négative. En effet, deux projets imaginés au Nord, l'un en Europe l'autre au Maroc, ont permis à une certaine conscience « mauritanienne » de se manifester : le projet français d'organisation commune des régions sahariennes (OCRS) et le projet du « Grand Maroc » qui visait la restauration d'un « grand espace chérifien allant de Tanger à Saint-Louis du Sénégal et à Tombouctou »¹³. Dans les deux cas, les autorités et une importante partie de la population se sont opposées aux projets. Mais cela n'empêche que, bien plus qu'au Sénégal, il faudra en Mauritanie « instiller l'idéologie nationaliste » (Benedict Anderson) ou en d'autres termes, « produire le peuple » selon l'expression d'Etienne Balibar.

IV.2 « Produire le peuple » : langue et ethnie

Pour « mettre au monde ce qui aurait dû leur servir d'origine », c'est-à-dire, *la Nation*, les États post-coloniaux doivent en quelque sorte « meubler » l'État, artificiellement créé par la colonisation, en donnant à sa population les prétextes du *vivre ensemble*. Car si les dirigeants de cette nouvelle structure de pouvoir cherchent nécessairement à la perpétuer, ils doivent à tout prix trouver les moyens de la légitimer. Et selon Etienne Balibar, il n'existe moyen plus efficace de « produire le peuple » que de lui constituer une *ethnicité fictive*, c'est-à-dire, d'amener les populations à se représenter dans le passé et dans l'avenir « comme si elles formaient une communauté naturelle, possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts, qui transcende les individus et les conditions sociales. »¹⁴. On peut en effet se demander ce que fait l'ethnicité, si ce n'est, le plus souvent, d'alimenter la frontière Nous/Eux sur la base du fantasme de l'ascendance commune – parenté vécue comme mythique ou réelle, qui serait reconnaissable à travers la langue et/ou la couleur et/ou la

¹² G. Prunier, « Violence et pouvoir en Afrique », *Politique Africaine*, Juin 1991, p. 11.

¹³ P. R. Baduel, « La Mauritanie dans l'ordre international », *Politique Africaine*, Octobre 1994, p. 13

¹⁴ Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *op. cit.*, p. 130-131.

religion, etc. – tout en gommant les autres frontières internes à la communauté. Pour des États en quête d'identité, l'ethnicisation permet à « l'appel du patriotisme » de s'adresser *enfin* à quelqu'un, c'est-à-dire « moi et les autres comme moi ». Il y aurait, pour Balibar, deux voies par lesquelles les formations sociales sont « nationalisées » : la langue et la « race » (ou la combinaison des deux, pour un maximum d'efficacité). Voyons comment cette affirmation de Balibar s'applique dans les cas qui nous occupent.

IV.2.1 *La wolofisation du Sénégal*

Dans un article daté de 1979 et intitulé *Langue et nationalité au Sénégal : L'enjeu politique de la wolofisation*, Donal Cruise O'Brien se penche sur l'évolution de la langue wolof au Sénégal. Alors que le pourcentage de Wolofs dans la société sénégalaise est resté relativement stable – 30% en 1900 contre 36% en 1970 – une étude de 1964-1965 rapporte que 40% des familles parlent le wolof comme première langue dans la maison, et que jusqu'à 4 familles sur 5, le parlent comme première ou deuxième langue en famille. Bien que ces statistiques aient pu être discutables pour toutes sortes de raisons relevées par Cruise O'Brien¹⁵, ce dernier note que le wolof semble effectivement s'être imposé dans les milieux urbains, en plus d'être devenu la langue de commerce, de telle sorte que « ceux qui ne parlent pas le wolof se trouvent, de fait, dans une position culturelle marginale »¹⁶.

Pourtant, la prépondérance du wolof ne peut s'expliquer par sa diffusion à travers le système scolaire qui reste, encore aujourd'hui, entièrement français. Les efforts de nombreux intellectuels visant à élaborer une orthographe wolof qui lui permette d'accéder au statut de langue d'enseignement, n'ont apparemment pas convaincu le Président Senghor, pour qui les langues africaines étaient avant tout des « langues d'intuition », tandis que le français restait la « langue du raisonnement »¹⁷. Que Cheikh Anta Diop ait traduit la Théorie de la relativité et le Manifeste du parti communiste en wolof n'y changea rien non plus; le wolof est donc, depuis 1971, l'une des six *langues nationales* du Sénégal, aux côtés du sereer, du pulaar, du

¹⁵ La première étant que seulement deux cinquièmes des enfants scolarisables aient fréquenté effectivement l'école.

¹⁶ D. Cruise O'Brien, « Langue et nationalité au Sénégal : L'enjeu politique de la wolofisation », *Année africaine 1979*, Paris : Pedone, 1979, pp. 319-335, reproduit dans D. Cruise O'Brien, M. Diouf, M.C. Diop, *op. cit.*, p. 146.

¹⁷ D. C. O'Brien, I., p.152. Senghor évoquait aussi la question « d'équité » envers les autres langues nationales africaines.

manding, du diola et du soninke, le français étant la *langue officielle* de l'éducation publique, des archives et de tous les écrits qui concernent l'État.

Ainsi, comme le constate aussi Cruise O'Brien, le phénomène de diffusion du wolof ne semble pas être le résultat d'une politique délibérée du gouvernement sénégalais, d'autant plus que le processus semble s'être amorcé durant la période coloniale. En fait, les modalités de wolofisation du Sénégal paraissent corroborer les thèses de Gellner : si le hasard a voulu que l'administration coloniale et les infrastructures ferroviaires et routières se trouvent en plein cœur des régions de langue wolof comme nous l'avons évoqué précédemment, ce sont les forces d'uniformisation liées aux nouvelles exigences de l'économie, qui ont amené les jeunes des régions à adopter le wolof pour s'en sortir. Ces forces ont opéré à plusieurs niveaux : d'abord, le développement de l'économie arachidière a drainé tout un bassin de migrants saisonniers en pays wolof, en plus d'étendre graduellement cette culture aux régions sereer voisines du Baol et du Saalum. Comme le dit Cruise O'Brien, « l'équation arachide-wolof, quelque approximative qu'elle soit, est confirmée par la propension des cultivateurs sereer à adopter la langue et la culture wolof »¹⁸. Au mouvement de migration vers le bassin arachidier, s'est ajouté l'exode rural, caractéristique du développement capitaliste. Or, la langue de la ville est, par la force des choses, le wolof. Elle domine tous les marchés urbains, et quiconque veut s'y glisser n'a d'autre alternative que de commercer dans cette langue. Vient ensuite l'influence des fonctionnaires de l'État – premier employeur du Sénégal – qui étant forcément recrutés massivement chez les Wolofs, ont maintenu cette langue dans les communications orales. Si l'action de Senghor a maintenu le français comme langue officielle de l'écrit et de l'école, le wolof devient néanmoins perçu comme « le véhicule linguistique de la réussite professionnelle »¹⁹. À tous ces éléments s'ajoute finalement la pénétration de la radio dans tous les recoins du pays. Comme le wolof est la langue la plus comprise, elle s'impose rapidement comme la langue de la radiodiffusion par excellence : en 1975, elle occupe 56% du temps de diffusion, le reste étant principalement occupé par le français (28%).

¹⁸ *Idem* p. 148.

¹⁹ *Idem* p. 50.

C'est ainsi que sans même passer par la scolarisation - « la principale institution qui produit l'ethnicité comme communauté linguistique » d'après Balibar²⁰ - le wolof est parvenu à établir son hégémonie sur presque l'ensemble de la société sénégalaise. La relative facilité avec laquelle cette dernière s'est établie ne doit pas faire oublier la résistance qu'elle continue de susciter, en particulier chez les *Haalpulaaren*. Toutefois, la langue n'est pas le seul facteur qui a permis de donner au Sénégal indépendant une forme de cohésion « nationale ». Un deuxième élément, que Balibar nomme la « communauté de race », est venu en renfort. Pour Balibar « L'idée de communauté de race fait son apparition quand les frontières de la parenté se dissolvent au niveau du clan, de la communauté de voisinage et, théoriquement au moins, de la classe sociale, pour être reportées imaginativement au seuil de la nationalité »²¹. Or le mariage interethnique, perçu comme un bienfait par le président Senghor, est depuis longtemps un phénomène relativement répandu au Sénégal, principalement entre personnes du même rang social. L'idée voulant que certains groupes ethniques soient « cousins », Toucouleur et Sereer, Diolas et Sereer, Toucouleur et Peul (que certains considèrent comme un seul et même groupe), est également largement véhiculée dans la tradition orale, idée qui se trouve renforcée par le caractère très répandu de certains patronymes (Diop, Ndiaye,...). Finalement, avec l'islamisation progressive de la majorité de la population (de 60% en 1917, la proportion était de 80% en 1980), la plupart des Sénégalais ont intégré la grande communauté islamique – l'*umma*. Si ces éléments, jumelés au partage d'une langue commune, fournissent les ingrédients par excellence à la construction d'une « ethnicité fictive », leur pouvoir homogénéisant est somme toute relatif, lorsque mis à l'épreuve. Il n'y a qu'à évoquer les rivalités entre confréries religieuses, les velléités d'indépendance des Diolas de la Casamance ou, dans un contexte plus éloigné, la rupture effroyable du Rwanda, un pays pourtant unilingue, à religion unique, où le métissage était très courant. Néanmoins, ils ont servi de creuset au concept de nation sénégalaise à une époque où la Mauritanie cherchait toujours son identité.

²⁰ E. Balibar, *op. cit.*, p. 133.

²¹ *Idem*, p. 136

IV.2.2 *L'arabe comme ciment identitaire en Mauritanie*

À la lumière du cas sénégalais, l'exercice nationaliste en Mauritanie apparaît d'autant plus délicat que les éléments culturellement semblables – les tribus – se sont traditionnellement opposées entre elles, en plus d'entretenir de complexes rapports de complémentarité/opposition avec les populations négro-africaines du sud. Cherchant à faire de cette complexité un avantage, le premier président Moktar Ould Daddah, promettait un pays qui soit une « synthèse de l'Afrique », un « raccourci » entre l'Afrique noire et l'Afrique du Nord²². Ould Daddah trouva la légitimité de cette représentation en s'appuyant sur le passé islamique de la région et en jouant sur l'illusion – typique de l'idéologie nationaliste - d'un continuum historique entre la Mauritanie et l'empire Almoravide :

L'exhumation des vestiges de cette grande cité-carrefour [Aoudaghost] a établi de manière irréfutable le rôle de trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest que la Mauritanie [sic] n'a cessé de jouer depuis le Néolithique et même le Paléolithique! Aussi ai-je attaché une grande importance à cette campagne périodique de fouilles, dès son commencement.²³

Mais Ould Daddah n'a pu s'empêcher de chercher les symboles de la construction nationale dans la culture maure : après avoir relocalisé la capitale du pays à Nouakchott en territoire Maure – qui en 1958 n'était guère plus qu'un village dans une mer de sable - il met éventuellement en place des mesures pour accroître la présence de la langue arabe à l'école, à côté du français. Dans ses mémoires, Ould Daddah, explique cette décision de la sorte : « L'un et l'autre [le français et l'arabe] facilitent notre insertion dans les deux mondes auxquels nous appartenons simultanément : l'Afrique et le monde islamo-arabe. ». Il ajoute plus loin : [...] tout compte fait, la langue arabe fait partie de l'héritage culturel commun de tous les Mauritaniens, Noirs et Maures. [...] elle est la langue de notre religion commune : l'Islam. D'autre part, elle fut la première et, pendant très longtemps, l'unique langue écrite [de] nos

²² Selon l'expression de Moktar Ould Daddah, premier président de la Mauritanie (1961-1978). Moktar Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris : Karthala, 2003, p. 152 et 166. Il avait en ce sens l'appui du Président Senghor qui préférait avoir à ses portes une Mauritanie « État-tampon », plutôt qu'un puissant Maroc. Aussi Senghor refusa-t-il les propositions marocaines de partager la Mauritanie – le sud au Sénégal, le nord au Maroc - au nom de l'inviolabilité des frontières décrétée par l'OUA.

²³ Moktar Ould Daddah, *op. cit.*, p. 356-357.

ancêtres. »²⁴. Ce choix faisait également écho à l'influence croissante des idées nassériennes chez les Maures, particulièrement le rejet de l'impérialisme occidental.

Mais le fait que tous les Mauritaniens aient été musulmans – donc exposés à la langue du Prophète dans leur apprentissage du Coran - n'a pas suffi à rallier le consensus autour de cette politique. Ainsi, lorsqu'une loi est venue rendre l'arabe obligatoire pour tous dans l'enseignement secondaire à la fin de 1965, les élèves non arabophones se sont rapidement mis en grève, soutenus par des professeurs et des hauts fonctionnaires Négro-africains. Dix-neuf de ces derniers ont publié en janvier de cette année-là, un « Manifeste » très critique envers le régime :

Le 4 janvier 1966 les élèves noirs des Lycée de Nouakchott ont déclenché une grève qu'ils déclarent illimitée en vue de faire supprimer la mesure rendant obligatoire la langue arabe dans l'enseignement du second degré. Cette action énergique ne fait que révéler un malaise profond et latent, car il est notoire que l'étude obligatoire de la langue arabe est pour les Noirs une oppression culturelle. [...] Nous entendons dès cet instant reconsidérer certaines bases de la coexistence entre Communauté noire et Communauté blanche ; car à l'heure actuelle nous assistons à l'accaparement total de tous les secteurs de la vie nationale par l'ethnie maure. A l'appui de cette thèse, voici des faits patents qui révèlent la gravité de cette situation. Dès l'accession de la Mauritanie à l'autonomie interne, le régime mis en place s'empessa de créer le mythe d'une prétendue majorité à 80 % maure, le mythe du quart était né et règle depuis lors les dosages au niveau de toutes les instances politiques et administratives. C'est ainsi qu'au gouvernement il y a deux Ministres noirs sur neuf, au Bureau Politique, National trois Noirs sur treize membres, à l'Assemblée Nationale dix députés noirs sur quarante. Ceci étant, la vie politique administrative ne pouvait être que le fidèle reflet de la situation au sommet. Il est remarquable que les postes de Président de la République, chef du gouvernement, de ministre de la Défense Nationale, des Affaires Etrangères, de secrétaire général aux Affaires Etrangères, de Ministre de la Justice, de l'Intérieur, de directeur de la Sûreté et des forces de la Police, de directeur de l'Information, de directeur de l'Enseignement, de directeur Général du Plan, de la Fonction Publique et de président de la Cour Suprême, etc ... sont concentrés selon une règle inavouée, mais systématique entre les mains de l'ethnie maure [...].²⁵

Pour Ould Daddah, l'hostilité à l'enseignement de l'arabe s'expliquait par des facteurs économiques : les agents de l'administration majoritairement recrutés chez les Négro-Africains durant la colonisation craignaient « à terme de perdre leur gagne-pain, à savoir les emplois de la Fonction publique »²⁶. Toujours selon Ould Daddah, ces craintes étaient compréhensibles mais injustifiées du fait que la formation en arabe devait se faire « [...] d'une manière planifiée et progressive [...] échelonnée sur un temps suffisamment long pour

²⁴ Moktar Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris : Karthala, 2003, p. 298-299.

²⁵ FLAM, « Le Manifeste des 19 », site web du FLAM.

²⁶ Moktar Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris : Karthala, 2003, p. 296.

ne léser personne »²⁷. Toutefois, si les Négro-africains étaient fortement représentés dans l'administration publique en raison de leur meilleure connaissance du français, l'extrait du manifeste ci-haut indique qu'ils n'occupaient pas les postes stratégiques. Les dix-neuf ont été immédiatement suspendus de leurs fonctions. La situation s'est ensuite détériorée de telle sorte qu'en février, un affrontement entre Négro-africains et *haratin* (apparemment les « bras armés » des *baydan*) a entraîné la mort de 6 personnes, faisant 70 blessés²⁸. Suite aux émeutes, ould Daddah a joué la carte de l'apaisement, en accordant une plus large représentation aux Négro-africains au sein de son gouvernement et en leur attribuant deux ministères clés : les Affaires étrangères et les Finances. Le calme est revenu : pour un temps.

La jeune Mauritanie – cette « Suisse de l'Afrique » - est donc déjà divisée à la fois linguistiquement et culturellement. La frontière de la « communauté de race » - au sens de « parenté élargie » - ne semble pas se situer là où on l'aurait attendue : elle sépare non pas les blancs et les noirs, mais plutôt les arabophones et les non-arabophones, les *haratins* étant « intégrés à part entière, même si c'est au bas de la hiérarchie, dans l'organisation tribale maure [...] »²⁹. Sur le plan des relations extérieures, la dualité interne du pays se traduit par des rapports ambigus avec la France et un rapprochement graduel avec le monde arabe, rapprochement qui avait été d'abord compromis par les prétentions du Maroc sur le territoire. L'amitié toujours clamée haut et fort avec la France se double, au cours des années 60, d'une certaine critique face aux « aliénations de la colonisation » et par une « recherche systématique de relations de coopérations privilégiées pour concrétiser dans les faits l'affirmation de [l']identité arabe et consolider [l']option en faveur du non-alignement dans les relations internationales »³⁰. Cette affirmation de l'identité arabe aura tendance, nous le verrons plus tard, à radicaliser la position des Négro-africains dans leur relation avec l'État.

Dans les sections précédentes, nous avons tenté de cerner comment se fait la « nationalisation » du Sénégal et de la Mauritanie nouvellement indépendants. En partant de l'héritage colonial de chacun des pays – modèle islamo-wolof au Sénégal, absence de

²⁷ *Ibid*, p. 297.

²⁸ Ces événements ne sont pas sans présager ceux qui ont embrasé Nouakchott et Dakar plus de 30 ans après.

²⁹ « En tant que tels [ils] partagent les stéréotypes méprisants des baydan envers les noirs », Shmitz, p. 610.

³⁰ Jean-Louis Balans cité dans Moussa Diaw, *La politique étrangère de la Mauritanie*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 87

cohésion en Mauritanie – nous avons examiné les méthodes appliquées pour « produire le peuple » dans les deux cas. Nous avons vu qu’au Sénégal, la prépondérance du wolof et l’existence d’autres facteurs de cohésion, rend possible la construction d’un imaginaire national reliant la communauté dans une forme de parenté élargie, à quelques exceptions près. Nous avons également vu qu’un phénomène similaire est difficile – voire impossible - à reproduire en Mauritanie pour les raisons inverses : absence de consensus sur la/les langue(s) de la nation, frontière qui se dessine entre arabophones/non-arabophones et qui ne correspond pas aux frontières de l’État. Dans la dernière section du chapitre, nous regarderons sur quelles bases économiques s’effectue cette « greffe » de la nation pour tenter de définir si des conditions propices au conflit – c.-à-d. rupture de l’hégémonie - se mettent en place.

IV.3 Le mirage de l’économie nationale

La création d’une identité nationale n’était pas le seul défi qui attendait les dirigeants africains au lendemain des indépendances. La prospérité économique constituait, elle aussi, une sorte de mirage qu’il fallait matérialiser à tout prix. Mais l’économie héritée de la colonisation, avec sa dépendance profonde à la métropole et sa concentration dans le secteur primaire sensible aux cours mondiaux, ne présentait pas exactement ce que l’on pourrait appeler des « conditions gagnantes ». D’autant plus que certains des avantages liés au *pacte colonial*, dont l’achat des cultures par la métropole à un prix garanti supérieur au prix du marché mondial, sont parfois tombés du jour au lendemain, comme l’illustre le cas du Sénégal.

IV.3.1 Construire sur l’arachide ou le défi de l’économie sénégalaise

L’introduction de la culture de l’arachide au Sénégal au XIX^e s. a d’abord eu certains effets positifs sur les paysans, puisqu’elle leur permettait de connaître « une véritable promotion en occupant les anciennes positions de l’aristocratie au temps de la traite négrière »³¹. Mais ce « progrès » a très tôt eu des conséquences pernicieuses, dont un changement important dans le mode de vie induit par l’introduction massive de la monnaie. En délaissant l’agriculture d’autosubsistance axée sur la consommation de mil, les paysans se

³¹ Mohamed Mbodj, « La crise trentenaire de l’économie arachidière », in *Sénégal : Trajectoires d’un État*, M. Coumba Diop (dir.), pp. 95-123, coll. « Séries de livres du CODESRIA », Paris : Karthala, 1992, p. 97.

sont peu à peu entichés d'une céréale importée : le riz. Parallèlement, l'argent sonnait a remplacé la dot traditionnelle et s'est graduellement imposé comme marque de prestige par excellence pour tous les événements sociaux. La demande en argent est devenue telle que les paysans ont commencé à s'endetter régulièrement auprès des maisons de commerce à des taux variant entre 30 et 300%, puis auprès de l'État colonial, qui deviendra dans les années 30, seul pourvoyeur de semences d'arachides du pays. Selon Mohamed Mbodj, dans son texte sur *La crise trentenaire de l'économie arachidière*, le paysan est dès lors « lié à un engrenage de plus en plus contraignant, qui lui fait perdre tout contrôle de ses choix économiques »³².

Mais le principal problème de cette monoculture est qu'elle conduit à un déficit vivrier. Ce déficit ne peut être comblé que par l'importation de denrées alimentaires dans un contexte de détérioration des termes de l'échange. Ainsi, en 1913, 100 kg d'arachides permettaient d'acheter 110 kg de riz; deux décennies plus tard ils en donnaient déjà moins de la moitié (42,8 kg en 1931); un demi-siècle plus tard, le paysan devait produire trois fois plus d'arachides pour se procurer la même quantité de riz (100kg d'arachides pour 34kg de riz)³³. Ni les efforts pour valoriser d'autres ressources d'exportation comme le coton, le phosphate ou le poisson, ni l'industrialisation d'import-substitution (qui avait débuté avant les années 50 et était destinée au marché protégé de l'A.O.F.), n'ont permis de remplacer l'arachide en tant que moteur de l'économie sénégalaise. Après l'accession à l'indépendance, la dépendance envers la plante « providentielle » n'a fait que s'accroître. Le riz était maintenant devenu incontournable – on pense au fameux *ceeb u jen*³⁴ – et le déficit vivrier n'a pas été comblé en raison de la décision des dirigeants sénégalais de persister dans la production des graines et de l'huile d'arachide. Les principaux changements dans la politique agricole se sont manifestés, sous l'impulsion de Mamadou Dia, à travers des choix socialistes : nationalisation du commerce arachidier dès 1960, création de coopératives destinées à éliminer les intermédiaires et les chefferies traditionnelles, diffusion de la machinerie grâce à une politique de crédit à l'équipement,... Selon M. Mbodj, Mamadou Dia voulait « mettre fin à

³² *Idem*, p. 98.

³³ Chiffres de S. Amin *L'Afrique de l'Ouest bloquée* p. 31, cités dans J. Copans, note de bas de page, p. 96.

³⁴ Prononcé thieboudienne, littéralement « riz au poisson ».

l'exploitation des paysans par les maisons de commerce, les notables et les marabouts afin de leur donner la maîtrise directe de leur destin »³⁵.

Malgré l'éviction de Dia (fin 1962), suite à l'affrontement Senghor/Dia dont nous avons fait état plus tôt, l'adoption de la loi sur le Domaine National de 1964 semblait confirmer la volonté du gouvernement de renforcer le pouvoir des paysans : cette loi retirait les droits traditionnels sur toutes les terres non immatriculées ou dont la propriété n'était pas transcrite à la Conservation de hypothèques³⁶. Divisant les terres en quatre zones (urbaines, classées terroirs, pionnières), la loi prévoyait l'affectation de toutes les terres de la « zone des terroirs » « aux membres des communautés rurales, qui assurent leur mise en valeur et les exploitant sous le contrôle de l'État [...] »³⁷. Dans les faits cependant, la disparition de M. Dia de la scène politique a marqué le début d'une approche technocratique moins décentralisée, qui a affaibli les coopératives et favorisé la cooptation progressive du mouvement par les grands marabouts / gros producteurs.

Au milieu des années 60, la production d'arachides atteignait un record— 1 million de tonnes — et représentait 80% des exportations du pays. Néanmoins, suite à la conférence de Yaoundé (1965), l'élimination des prix de soutien garantis par la France, est venue compromettre cet essor. Comme le soulève Gilles Duruflé dans son livre *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, l'huile sénégalaise entrait maintenant directement en concurrence avec la production américaine d'arachide et de soja qui enregistrait coup sur coup, de forts gains de productivité, induisant une baisse soutenue du prix de l'huile en dollars constants (-1,4% par an sur 35 ans, de 1950-1985)³⁸. Parallèlement, la pluviométrie moins favorable et le déclin général des cours mondiaux des matières premières ont entraîné une baisse de production. Les énormes structures d'encadrement telles que l'ONCAD (Office national de Coopération et d'Assistance au Développement), responsable de la gestion du système agricole et de la

³⁵ Mohamed Mbodj, « La crise trentenaire de l'économie arachidière », in *Sénégal : Trajectoires d'un État*, M. Coumba Diop (dir.), *op. cit.*, p. 102.

³⁶ Elle permettait toutefois aux occupants qui avaient déjà procédé à une forme « de mise en valeur à caractère permanent » de requérir l'immatriculation.

³⁷ Article 8 de la Loi sur le Domaine National. Extrait tiré de l'annexe 1 du mémoire de Cathy Elkins, « Grasping the sword : People, Property and Politics in the Senegal River Valley ». Thèse (Ph.D.), North Carolina : Duke University. 1997, 165 p., p. 143.

³⁸ G. Duruflé, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, coll. « Les Afriques », Paris : Karthala, 1994, p. 51-53.

coordination des structures régionales spécialisées (dont la SAED dans la Vallée du Fleuve³⁹), n'ont pas réussi à endiguer le problème, bien au contraire. De sorte que, selon Mbodj, « Cette sous-période (1966-1970) révèle déjà des tendances lourdes, dont l'effet, combiné à celui des formidables sécheresses des années 1970, va susciter une crise majeure à la fin des années 1970 et au début des années 1980 »⁴⁰.

Sur le plan industriel, d'autres problèmes se dessinaient. Avec la sortie de la Guinée et de la Mauritanie de la zone franc, la fin de la fédération du Mali et l'industrialisation en Côte d'Ivoire, le Sénégal se trouvait aux prises avec un appareil industriel surdimensionné (héritage de sa qualité de capitale de l'AOF) pour un marché maintenant réduit à son seul territoire. Le Sénégal devait également vivre avec un taux de change et une structure de coûts décalés par rapport au marché, rendant ses industries (pour la plupart détenues par des étrangers) non compétitives sur le marché mondial. Ainsi, durant la période de son insertion aux échanges internationaux, le Sénégal s'est trouvé désavantagé tant dans le secteur agricole que manufacturier, tel que l'illustre le portrait dressé par P. Pélissier en 1966 :

[...] commerce et industrie concentrés à Dakar et tournés vers l'extérieur, car contrôlés par les sociétés étrangères; déséquilibre régional total, les régions périphériques étant sacrifiées; partout, une faible productivité, un équipement rudimentaire, des connaissances techniques insuffisantes et le sous-emploi.⁴¹

Il faut néanmoins souligner que durant toute la décennie 1960-1970, l'hégémonie du modèle islamo-wolof n'est pas réellement remise en question par ces problèmes déjà bien visibles ; pendant ce temps, au nord de la frontière, l'amélioration sensible des conditions économiques de la Mauritanie ne permet pas de camoufler les tensions liées à l'absence d'hégémonie depuis le départ des Français.

³⁹ Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal (SAED). La SAED, créée en janvier 1965 est chargée d'une double mission : « aménager 30 000 ha en dix ans pour produire 60 000 tonnes de riz afin de réduire le déficit vivrier du pays; organiser le peuplement de la zone en accroissant le niveau de vie des exploitants. Seck, Sidi M., « Sur la dynamique de l'irrigation dans la vallée du fleuve. », In Crousse Bernard, Paul Mathieu et Sidy M. Seck (sous la dir.). *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, p.21, Paris : Karthala, 1991.

⁴⁰ Mohamed Mbodj, « La crise trentenaire de l'économie arachidière », in *Sénégal : Trajectoires d'un État*, M. Coumba Diop (dir.), *op. cit.*, p.106.

⁴¹ P. Pélissier, *Les paysans du Sénégal*, Fabrègue Saint Yrieix, p. 30-31, cité dans Copans, p. 95.

IV.3.2 La nouvelle Mauritanie ?

Durant la période que De Chassey appelle la « décolonisation », soit de 1945 à 1960, la Mauritanie a connu un afflux massif de capitaux français qui tranchait avec le désintéressement économique antérieur. Le secteur rural - jusqu'alors délaissé - est organisé (mise en place des services d'élevage, d'agriculture et de génie rural), des infrastructures de transport sont construites, la recherche minière est financée. F. de Chassey situe ce revirement dans le contexte de l'après-guerre mondiale, alors que la France cherche à reconstruire et étendre son économie capitaliste et à conserver son influence dans ses colonies. La Mauritanie devient alors particulièrement attrayante dans la mesure où elle renferme de vastes gisements de fer à très haute teneur et, de fait, la Sociétés des Mines de fer de Mauritanie (MIFERMA) est constituée en 1952. En 1958, la France (État français, banques et sidérurgie) possède 60% du capital de la MIFERMA, le reste étant détenu par d'autres pays européens.

La MIFERMA semble promettre la Mauritanie indépendante à un bel avenir. La croissance spectaculaire du pays – 20 % (1959-1964) puis 8% (1964-1970) – est directement liée à la société qui produit 85 à 90% des exportations et compte pour le tiers du P.I.B. Dès 1964, la balance des paiements excédentaire permet à la Mauritanie de ne plus recourir à l'aide de la France et d'autres partenaires, sauf pour les investissements. Mais contrairement aux attentes, les impacts sur le reste de l'économie et sur les autres régions du pays se font attendre. Les cités de Zouérate et Cansado (11 000 habitants chacune) édifiées grâce à la Société sont entièrement dépendantes de celle-ci et les activités parallèles qu'elle génère (transport, manutention, etc.) sont contrôlées à 85 % par la MIFERMA ou ses filiales. Les besoins d'approvisionnement de toutes ces nouvelles sociétés sont comblés par l'importation, tandis que leurs profits sont exportés. Ce qui fait dire à de Chassey que les « effets induits » de ce qui aurait dû être une impulsion de l'extérieur, sont pratiquement inexistantes. D'autant plus que cette dépendance vis-à-vis de l'industrie minière place la Mauritanie dans une position de vulnérabilité extrême face à la moindre récession ou fluctuation des prix sur les marchés mondiaux.

À côté des performances spectaculaires de la MIFERMA, le secteur primaire (élevage, agriculture, pêche) qui occupe 90 à 95% de la population, affiche un décevant taux de croissance de 3%, taux qui se voit pratiquement annulé par la croissance démographique. Les 12 000 tonnes de poisson exportées en 1970 semblent de bon augure, mais c'est sans compter

que le spéculation et le surinvestissement dans ce secteur ont laissé nombre d'installations de transformation (salage, congélation, etc.) sous-utilisées. Avec la fermeture de deux entreprises en 1970, l'État reste aux prises avec une dette de 1642 millions de FCFA qu'il règle en accordant des autorisations de pêches aux flottilles étrangères : cette année-là seulement, elles capturent 270 000 tonnes de poisson frais pour une valeur de 12 milliards de FCFA... Quant à la collecte de la gomme, elle est toujours contrôlée par les maisons de commerce françaises et son exportation se fait via le Sénégal.

De Chassey dépeint l'économie mauritanienne de la décennie 1960-1970 comme une économie dominée et désarticulée : secteur primaire « stagnant », secteur secondaire « monopolisé et excentré » et finalement, secteur tertiaire « hypertrophié » en raison du développement important du commerce (importation de produits européens, multiplication des petits commerçants et des transporteurs intermédiaires, etc.)⁴². Bien que le début des années 70 ait été marqué par d'apparents revirements visant un meilleur contrôle de la Mauritanie sur son économie - retrait de la zone franc, création d'une monnaie nationale (l'ouguiya) en 1973, nationalisation de la MIFERMA en 1974 – le pays a perduré dans une logique de projets fortement dépendants des capitaux étrangers (industries + infrastructures), créant peu d'emplois et ayant peu d'impacts sur la population rurale dans son ensemble. Ould Daddah justifie en partie ces décisions par la nécessité de rendre d'abord l'État fonctionnel et de lui donner les moyens de financer lui-même l'équipement du monde rural⁴³. On peut se demander si une telle vision contenait le germe d'une industrialisation « homogénéisante » pour la société mauritanienne, si celle-ci avait été placée dans des conditions « idéales ». Mais l'histoire a plutôt voulu qu'une multitude de facteurs entrent en jeu, à commencer par la sécheresse sévère qui s'est abattue sur le pays au tournant des années 70. Dans une Mauritanie à la construction nationale « inachevée », l'augmentation des besoins dans un contexte de raréfaction des ressources, allait peu à peu miner le projet unificateur pour le remplacer par une logique d'exclusion, où les jeux d'influence et les liens d'appartenance occuperaient le devant de la scène.

⁴² De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 233.

⁴³ Ce n'est pas faute d'avoir eu conscience que l'immense majorité de nos compatriotes, n'étant concernés que très indirectement par ce secteur [moderne], nous devons absolument améliorer leurs conditions de vie, de travail, [...]. Encore fallait-il que l'État fonctionnât et qu'il fût capable, sans sacrifier notre indépendance, de financer l'équipement et la promotion de nos populations rurales. M. Ould Daddah *op. cit.* p. 589.

CHAPITRE V

LA CONJONCTURE HISTORIQUE 1970-1989

Nous voilà donc au point où la région sénégal-mauritanienne est complètement intégrée aux deux systèmes qui structurent les relations modernes à l'échelle mondiale : par sa spécialisation dans l'exportation de produits primaires, la région est partie d'un système économique global où chacun doit jouer sur ses « avantages comparatifs » pour tirer son épingle du jeu; par l'accession à l'indépendance du Sénégal et de la Mauritanie, les populations de la région peuvent maintenant utiliser les mêmes codes que les autres habitants de la planète, c'est-à-dire s'identifier à une « équipe » - une nation – et prétendre à une identité qui s'arrête là où passe une frontière imaginaire, que tous s'entendent pour voir.

Le portrait pourrait être sans faille, n'eût été quelques détails historiques que nous avons voulu souligner tout au long de ce travail... D'abord, sur le plan économique, l'abandon du commerce transsaharien au profit du commerce transatlantique – dont la marchandise principale était l'homme – et plus tard, la mise en place de l'économie de traite, qui confinait la région dans son rôle de pourvoyeuse de matières premières, ont tôt fait d'installer les colonies « à la périphérie » du monde, pour ne pas dire à la périphérie de la périphérie. Les conséquences de l'économie de traite avec le monopole commercial des maisons d'import/export, l'imposition en argent des paysans obligés de produire ce qu'on offre de leur acheter, l'appropriation des terres communautaires par certaines couches privilégiées, l'abandon de certaines régions au profit des zones de plantation, le travail forcé, etc., font dire à Samir Amin que :

La société traditionnelle, dans ces conditions, est déformée au point de ne plus être reconnaissable; elle a perdu son autonomie, elle a pour fonction principale la production pour le marché international dans des conditions qui l'appauvrissent, lui ôtent toute perspective de modernisation radicale. Cette société « traditionnelle » n'est donc pas en transition vers la « modernité »; elle est achevée comme société dépendante, périphérique, et en ce sens bloquée.¹

¹ S., Amin, en préface de Barry, *op. cit.* p. 27

Parallèlement, l'instauration de frontières selon une logique à la fois géostratégique et économique – et accessoirement culturelle –, qui délimitent des territoires dorénavant administrés et développés au nom de la « mission civilisatrice », a pour effet de découper dans tous les sens les formations sociales existantes, de figer celles-ci dans des classifications hiérarchiques définies par le colonisateur et d'instaurer la notion de minorité/majorité à partir de laquelle s'organise la lutte pour l'appropriation du pouvoir au sein du nouveau système.

À cette société déstructurée et bloquée, l'époque des indépendances est venue donner un projet idéologique « prêt-à-porter » : la construction nationale. Or, si l'on accepte la théorie de Gellner voulant que l'Europe se soit « nationalisée » en raison des impératifs de la société de la croissance infinie, force est de constater que les mêmes tendances homogénéisantes n'ont pu se mettre à l'œuvre, du moins dans les mêmes conditions et avec la même intensité, au Sénégal et en Mauritanie. À ce chapitre, le Sénégal détient toutefois un avantage sur la Mauritanie : les « accidents » de l'histoire ont facilité l'ancrage de l'imaginaire national sénégalais dans la langue wolof et la médiation de l'islam confrérique a servi à légitimer le pouvoir de Senghor, maintenant ainsi une forme de consensus social, malgré les difficultés économiques. La Mauritanie a eu moins de chance puisque ses frontières englobent des populations qui, bien que coreligionnaires, n'ont pas de langue commune. Ils ont également une histoire marquée par les tensions et une forme de racisme qui rend pratiquement impossible la construction de l'*ethnicité fictive* définie par Etienne Balibar, au sens où ces sociétés peuvent difficilement se représenter dans le passé et dans l'avenir « comme si elles formaient une communauté naturelle, possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts ». Cette contradiction interne n'est peut-être pas insurmontable – les *haratin* ne s'identifient-ils pas à la culture maure? – mais dans les trois décennies suivant les indépendances, une série de facteurs sont venus compromettre pour longtemps, le fragile équilibre de l'*homo nationalis* mauritanien, et par le fait même, sa relation avec son homologue sénégalais.

V.1 La sécheresse et l'introduction de l'agriculture irriguée

La période de 1969-1974 a été une période de crise profonde pour la région sénégalomauritanienne, qui a enregistré un déficit pluviométrique d'une ampleur jusque-là inégalée dans l'histoire contemporaine de la région. En Mauritanie, cette sécheresse a décimé 90% du

cheptel dans le nord et le sud-ouest et créé un important déficit vivrier, alors que les prix des produits importés de première nécessité (sucre, thé, riz, mil, tissu) augmentaient rapidement². En cinq ans, « un mouvement de sédentarisation, totalement « sauvage » et incontrôlé »³ s'est produit, faisant passer la population nomade de 72% à 27%; au cours de la même période, les populations urbaine et rurale sédentaire croissaient, quant à elles, de 14% à 31% et 14% à 42% respectivement⁴. Le manque d'eau a drainé les populations d'éleveurs de part et d'autre des rives du Fleuve, accentuant la pression sur le territoire : coupes clandestines pour le charbon de bois, réduction des jachères et du couvert végétal, concurrence pour l'accès aux points d'eau et aux pâturages. Du côté des villes, la compétition pour les emplois rémunérés se sont accru sensiblement, tandis que la mortalité infantile et les décès dus aux maladies infectieuses (grippe, paludisme, rougeole, etc.), montaient en flèche, sur fond de révolte sociale. De Chassey rapporte :

Un peu partout, on signale des incidents et des bagarres pour obtenir de l'eau des puits des gros propriétaires ou des robinets des fonctionnaires, ou des vivres stockés par les commerçants spéculateurs ou l'administration, ou encore, pour refuser de payer soit les impôts, soit les redevances traditionnelles. Les gens de statut servile commencent à réclamer des salaires. D'autres fuient et leurs maîtres essaient de les récupérer avec l'aide de l'administration. D'autres encore, et des tributaires, se révoltent [...].⁵

Au Sénégal, la sécheresse a accentué la pénurie alimentaire alors même que les prix de l'arachide, qui ne profitaient plus des garanties françaises, plongeaient littéralement suivant le cours du marché mondial. Face à une croissance rapide de sa population⁶, le pays s'est vu obligé d'établir un plan de développement de l'agriculture qui réduise la dépendance du pays à l'arachide, en misant sur la culture vivrière du riz.

C'est dans ce contexte que le Sénégal, la Mauritanie et le Mali ont entrepris de raviver de vieilles ententes, afin de tirer un meilleur profit d'une ressource commune : le Fleuve Sénégal.

² Selon de Chassey, les prix ont à peu près doublé durant la période 1969-1973. Pendant ce temps, les emplois salariés ne bénéficiaient que d'une hausse de 10%. De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 395 et p. 402.

³ F. de Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 402-403.

⁴ Chiffres de la Banque Mondiale repris par M. ould Daddah, *op. cit.*, p. 581.

⁵ F. de Chassey, *idem*, p. 402-404.

⁶ En 1970-1971 le taux de natalité est de l'ordre de 6,4 %. G. Duruflé *op. cit.*, p. 21.

V.1.1 *Le programme de mise en valeur du fleuve Sénégal*

En mars 1972, la moribonde Organisation des États Riverains du Fleuve Sénégal (OERS)⁷ est remplacée par l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Le programme de développement de l'OMVS, dont le mandat est principalement d'assurer la sécurité alimentaire, est ambitieux : construire deux barrages sur le Fleuve, le barrage hydroélectrique Manantali en amont (au Mali) et le barrage anti-sel Diama en aval (près de l'embouchure à Saint-Louis), afin de permettre la production d'électricité, la navigation sur le fleuve, et surtout, l'irrigation contrôlée des terres destinées aux cultures vivrières. Pour les besoins de cette gestion dite « intégrée » de la ressource eau, le fleuve Sénégal est déclaré « cours d'eau international » et des conventions ultérieures viendront spécifier la propriété conjointe des barrages définis comme « ouvrages communs » des trois États co-signataires.

Mais en attendant la mise en eau des barrages, prévue pour la fin des années 80, le Sénégal et la Mauritanie encouragent le développement de l'agriculture irriguée par la mise sur pied de « périmètres irrigués villageois » (PVI), gérés par la SAED, au Sénégal, et de « petits périmètres irrigués » (PPI), gérés par la SONADER⁸, en Mauritanie. À terme, l'objectif est de remplacer l'agriculture de décrue pratiquée en zone inondable (mil, sorgho, légumes), par la culture irriguée du riz, afin de réduire la dépendance à l'importation, l'agriculture de décrue, jugée instable et peu productive, étant de toute façon condamnée à disparaître avec la construction des barrages. Pour les paysans, le passage à l'agriculture irriguée s'apparente à une véritable révolution qui implique dorénavant d'acheter les semences (alors qu'elles étaient jusque-là conservées d'année en année), d'apprendre les techniques d'irrigation et la maintenance des installations, d'obtenir du crédit pour acheter la machinerie, les semences, l'engrais, les pesticides, etc., de vendre les produits en dehors de la vallée, de se soumettre aux fluctuations des prix du marché, etc.⁹.

⁷ L'OERS avait été fondée en 1968 « en vue d'exploiter le potentiel offert par les ressources en terre et en eau du bassin dans le cadre d'un processus d'intégration économique régionale ». L'OERS n'a jamais fonctionné efficacement en raison de conflits entre le Mali et la Guinée d'abord et la Guinée et le Sénégal ensuite. La Guinée s'est retirée de l'OERS en 1971. Jean Burton et Paul Egli, « Les grands fleuves d'Afrique de l'Ouest : Diagnostic, tendances et enjeux ». Rapport de l'Agence Canadienne de Développement International, Novembre 2002, p. 85.

⁸ Société Nationale de Développement Rural mise en place en 1975.

⁹ Anne Guest, « Security in the Senegal River Basin », In Thomas, Caroline et Peter Wilkin (éd.), *Globalization, Human Security and the African Experience*. p. 101-126. Coll. « Critical Security Studies ». Boulder/London: Lynne Rienner Publishers, 1999. p. 105 (notre traduction).

La sécheresse précipite donc le passage de l'économie de subsistance à l'économie de marché dans la vallée. Paradoxalement, alors que les études réalisées pour le compte de l'OMVS prévoient que l'agriculture irriguée permettra aux populations « de dépasser l'économie de subsistance aléatoire dans laquelle elles vivent pour entrer dans une économie moderne de consommation », c'est précisément la participation à « l'économie moderne » qui accentuera l'insécurité alimentaire dans la région¹⁰.

V.1.2 *Les répercussions sur le climat social de la Vallée*

Fortement subventionnés – et donc populaires - au départ, les petits périmètres irrigués ont engendré à leur tour plusieurs problèmes fondamentaux, dont le premier est l'endettement chronique des paysans. Comme le rapporte l'auteur, Paul Mathieu, le paradoxe des petits périmètres irrigués est que, malgré un succès apparent, cette forme d'agriculture « est économiquement non viable sans un soutien financier et technique très important de la part de l'État et de l'aide extérieure. »¹¹. Les travaux de la chercheuse Adrian Adams, qui a consacré de nombreux ouvrages à la situation des paysans soninké, ont permis de montrer de l'intérieur, la crise profonde dans laquelle le « développement » a plongé les paysans, accentuant les mouvements migratoires vers les villes et l'Europe amorcés avec la colonisation :

À partir des petits périmètres cultivés à la main, les paysans sont rapidement amenés à faire usage des prestations de services, de l'engrais, des semences de la S.A.E.D., qui seront peut-être gratuits la première fois, mais seront bien vite facturés; l'engrenage est amorcé, qui mène au métayage à temps plein, voire à la condition d'ouvrier agricole sans salaire.¹²

Ces bouleversements ont, on s'en doute, eu des répercussions sur les relations sociales dans la vallée du Fleuve. Dans son *Anthropologie des conflits fonciers et hydrologique du fleuve Sénégal (1975-1991)*, Jean Schmitz a analysé l'évolution des tensions liées à l'introduction de l'irrigation sur les sociétés situées sur les deux rives. Concentrant d'abord son article sur les ensembles haalpular et soninké, Schmitz démontre comment le succès relatif des petits périmètres a déclenché les rivalités pour l'accession aux postes de direction

¹⁰ Adrian Adams, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris : Maspero, 1977, p. 191

¹¹ Mathieu, Paul, « Irrigation, transformation économique et enjeux fonciers : le cas des périmètres villageois. », p. 197-214, in Crousse Bernard, Paul Mathieu et Sidy M. Seck *op. cit.*, p. 205.

¹² Adrian Adams, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris : Maspero, 1977, p. 179.

des coopératives. Des tensions latentes ont été ravivées entre groupes de même statut (par exemple, les rivalités intra-familiales) et entre groupes statutaires distincts. Dans son recensement des types de conflits, Schmitz a dénombré pas moins de dix-neuf conflits impliquant le chef de village, le président de la coopérative et le village lui-même. Schmitz observe également une croissance du nombre des conflits entre groupes statutaires distincts accentués par la disparition des « relations symbiotiques » entre agriculteurs, pêcheurs et pasteurs. Alors que ces groupes avaient l'habitude d'échanger leurs produits respectifs (mil ou sorgho contre lait ou poisson), le développement de l'agriculture irriguée a amené les agriculteurs à délaisser le troc pour dépendre davantage de l'argent envoyé aux villages par les parents émigrés en Europe ou ailleurs :

[...] les migrations ont pour effet l'établissement de relations privilégiées entre un village de la vallée et ses satellites urbains – au Sénégal, en Afrique centrale ou en Europe [...]. Paradoxalement, les groupes les plus mal situés du point de vue des migrations internationales – les éleveurs peuls et les pêcheurs – sont victimes de la disparition des solidarités qui unissaient les membres d'un même territoire agricole, halieutique et pastoral, au profit de l'autonomisation du seul village.¹³

Les tensions entre agriculteur et éleveurs se sont fait d'autant plus sentir que la multiplication des aménagements hydro-agricoles en bordure du fleuve a rendu plus problématique l'accès du bétail au fleuve¹⁴.

Schmitz distingue cependant ces conflits internes – où la terre n'est pas « le véritable enjeu des affrontements » mais seulement un « révélateur » des tensions sociales¹⁵ - des conflits fondamentalement « fonciers », qu'il voit apparaître avec l'extension des petits périmètres, vers 1977-1978. Ces « extensions », qui sont en fait une autorisation de doubler ou de tripler le périmètre initial, sont alors au cœur de toute une série de litiges entre villages.

¹³ Jean Schmitz, *Hydropolitique...*, *loc. cit.*, p. 602-603.

¹⁴ Certains auteurs prétendent que cette perte de complémentarité était déjà visible durant la colonisation « L'agrandissement démesuré des terroirs villageois s'est accompagné d'un rétrécissement important de l'espace disponible pour le pastoralisme; la désinvolture qui caractérise, désormais l'agriculture (abandon des bocages par exemple) sera source de conflits divers entre agriculteurs- et éleveurs : le bétail peul laissé en vaine pâture pénètre régulièrement dans les champs wolof non clôturés. Le système monétaire réduira l'importance du troc céréales/lait qui existait entre agriculteurs et éleveurs [...]. La complémentarité qui régissait les deux économies - pastorale et agricole - sera, fondamentalement remise en cause par l'économie arachidière et le marché- moderne. », P. Mathieu, M. Niasse et P.-P. Vincke, « Aménagements hydro-agricoles, concurrence pour l'espace, pratiques foncières locales dans la vallée du fleuve Sénégal : la région du lac de Guiers », In Crousse, B., E. Le Bris et E. Le Roy. *Espaces disputés...*, *op. cit.*, p. 227.

¹⁵ Jean Schmitz, *Hydropolitique...*, *loc. cit.*, p. 594.

Dans certains cas, des villages riches en terre de *foonde* (bourrelets de terres surélevées le long des berges propices à la culture irriguée) avaient accepté de céder – pour une question d'honneur — une partie de leurs terres, permettant ainsi à d'autres villages d'implanter un périmètre. Toutefois, l'histoire se gâte à partir du moment où les villages « preneurs » envisagent de procéder à une extension, ce qui est dès lors perçu par les villages « donneurs », comme une tentative d'accaparement foncier. Schmitz dénombre plusieurs conflits de ce type entre villages, tant dans la moyenne vallée que dans la haute vallée.

Tout ce travail de Jean Schmitz a un but bien précis : montrer que les dissensions induites par l'arrivée de l'agriculture irriguée dans la Vallée, n'étaient pas avant tout d'ordre « ethnique ». Si l'on revient à la grille d'analyse de Cox, on pourrait dire qu'il s'agit de luttes pour l'établissement d'hégémonies à petite échelle, dans un contexte où la répartition des richesses matérielles est modifiée en profondeur. À partir de quel moment l'ethnicité prend-elle le devant de la scène? Selon Schmitz et plusieurs auteurs qui ont étudié la question (O. Leservoisier (1993); A. Fall (1999); B. Crousse (1991); B. Ba (1991); S. Seck (1991); M. Maïga (1995); C. Vandermotten (2004)), les réformes foncières appliquées par le Sénégal et la Mauritanie dans les années 80, et particulièrement l'ordonnance foncière et domaniale de 1983 en Mauritanie, ont joué un rôle central dans la tournure des événements¹⁶. Ce qui fait dire à Schmitz que ce sont « [l]es deux États, qui, « sans le savoir, joueront les apprentis sorciers et transformeront les conflits en antagonismes « Blancs » (arabo-berbères) contre « Noirs » (négro-mauritaniens) »¹⁷. Mais avant d'aborder ces réformes, nous souhaitons apporter quelques nuances à la vision du conflit comme un antagonisme Blancs/Noirs, en abordant la question des *haratin*.

V.2 La guerre contre le Polisario (1975-1979) et la question des *haratin*

Le départ des Espagnols de la colonie du Sahara-Occidental (située entre la Mauritanie et le Maroc) au milieu des années 70, a ravivé le projet de Moktar Ould Daddah d'une

¹⁶ « Le succès partiel et la multiplication des petits périmètres villageois allaient obliger les Etats à intervenir et donc à légiférer en tenant compte des intérêts ou des besoins de leurs nationaux ; d'où l'ordonnance foncière et domaniale de 1983, en Mauritanie et la modification, en 1987, de la loi sur le Domaine national (de 1964), au Sénégal. L'inspiration contraire de ces deux lois allait polariser autour de la frontière du fleuve Sénégal les conflits qui aboutiront aux tragiques « événements » d'avril 1989. » Jean Schmitz, *Hydropolitique...*, loc. cit. p. 592.

¹⁷ *Ibidem*, p. 594.

« Grande Mauritanie économique et spirituelle »¹⁸. Lui qui s'opposait, en 1960, à l'annexion de la Mauritanie au Maroc, en professant « Mauritaniens nous étions. Mauritaniens nous sommes. Mauritaniens nous resterons! »¹⁹ est persuadé que, n'eut été de l'influence espagnole qui avait « sahraouisé » un grand nombre de Mauritaniens, d'Algériens, de Marocains et de Maliens, les « frères » du peuple sahraoui auraient opté naturellement pour « leur intégration dans la partie déjà indépendante de la mère-patrie [sic] : la République islamique de Mauritanie »²⁰. Dès 1962, Ould Daddah avait engagé une procédure aux Nations-Unies pour faire part de ses revendications sur le territoire. Une fois la paix faite avec le Maroc (qui n'a reconnu la Mauritanie qu'en 1969), les deux pays s'étaient même entendus pour se partager le territoire, s'empressant de saisir la Cour Internationale de Justice du dossier, après que l'Espagne se fut retirée en 1975. L'ambiguïté de l'avis de la Cour – qui reconnaissait des liens juridiques entre le Sahara Occidental et le Maroc, de même qu'avec l'ensemble mauritanien avant la domination espagnole, mais qui n'admettait pas qu'il ait été question de liens de souveraineté territoriale – a laissé le champ libre à toutes les interprétations : dès sa publication, le roi Hassan II du Maroc envoyait 350 000 marcheurs franchir la frontière du Sahara Occidental. Quelques jours plus tard, l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie signaient une entente tripartite qui accordaient à ces deux derniers, leur portion respective du territoire.

Ces accords étaient néanmoins sans compter sur le soutien de l'Algérie au Front POLISARIO (Frente Popular para Liberacion de Saguia el Hamra et Rio de Oro), le mouvement indépendantiste sahraoui, qui entraîna le Maroc et la Mauritanie dans une guerre d'usure – qui allait coûter le pouvoir à Ould Daddah. Durant la période 1974-1978, les effectifs de l'armée mauritanienne sont passés de 3000 à 20 000 hommes, dont une grande partie était recrutée chez les *haratîn*. Ce dernier élément est central puisque, suite au renversement d'Ould Daddah par le général Haidallah et au règlement de la question du Sahara-Occidental (1979)²¹, la démobilisation des nombreux *haratîn* a soulevé la question pressante de « l'accès à la terre » pour cette tranche importante de la population (entre 35% et

¹⁸ M. O. Daddah cité dans Moussa Diaw, *La politique étrangère de la Mauritanie*, op. cit., p. 95

¹⁹ M. O. Daddah cité dans P. R. Baduel, « La Mauritanie dans l'ordre international », *loc. cit.*, p. 14

²⁰ M. O. Daddah, *op. cit.*, p. 646.

²¹ En 1979, la Mauritanie accepta de renoncer à la région du sud Tiris el-Gharbia, qui fut alors occupée par le Maroc. En 1988, le roi Hassan II avait accepté un plan de paix et la tenue d'un référendum d'autodétermination qui n'eut jamais lieu. Le roi Mohamed VI a réaffirmé la « marocanité » du territoire.

50% selon les auteurs²²). Une solution devenait d'autant plus urgente que l'organisation *El Hor* (l'homme libre), fondée par des *haratin* en mars 1978, revendiquait haut et fort « la libération, l'émancipation des esclaves, leur insertion dans la société par l'éducation et le travail, ainsi que la reconnaissance officielle de leurs droits politiques »²³. Si l'esclavage en Mauritanie a été aboli officiellement (pour la 3^e fois) en juillet 1980, il restait à l'État de fournir un mode de subsistance viable au *haratin*. C'est dans cette perspective que plusieurs, dont Pierre Bonte, interprètent la réforme foncière mise en place par le gouvernement mauritanien en 1983 :

Le poids démographique des *haratin*, le développement de leurs revendications politiques que leur place dans l'armée rend plus pressantes, contribuent à déplacer l'équilibre « ethnique » au sein de l'État : ils vont donc modifier le jeu des alliances factionnelles et transformer le contexte de la vie politique.[...] Un certain nombre de mesures mal comprises à l'extérieur comme la libération officielle des esclaves (5 juillet 1980), ou encore la réforme foncière opérée en 1983-1984, qui supprime les droits fonciers traditionnels, ne peuvent être compris que dans cette perspective.²⁴

Dans la section suivante, nous examinerons de plus près le contenu de cette réforme, qui, combinée à d'autres éléments que nous préciserons plus loin, semble être au cœur de la conjoncture historique ayant mené au drame d'avril 1989.

V.3 La réforme foncière en Mauritanie

De l'indépendance et jusqu'en 1983, la législation foncière en Mauritanie se résumait essentiellement à deux principes contenus dans la loi du 2 août 1960 : l'État reconnaissait les droits fonciers coutumiers sur le sol; l'État était propriétaire des terres vacantes et sans maître. Dans le système coutumier, la terre est propriété indivise de la collectivité et est gérée par le doyen du lignage qui distribue des parcelles à tous les adultes mâles de sa descendance. À ces droits de lignage ou d'héritage se superpose toute une série de droits de location ou de cultures partagées²⁵.

²² Pour Bonte « Vraisemblablement plus de la moitié de la population arabophone du pays est composée d'esclaves ou d'affranchis intégrés dans les familles et tribus baydân » et selon P.R. Baduel, ils constituent environ 35% à 40 % de la population.

²³ P. Marchésin, *op. cit.*, p. 388.

²⁴ Pierre Bonte, « Blancs et noirs au Sahel : la situation en Mauritanie », *Journal des anthropologues*, nos. 40-41, sept. (1990), p.128-129.

²⁵ Chez les Haalpuulaar par exemple, deux droits fondamentaux régissaient l'occupation des terres fertiles du waalo : le droit de maître de la terre (leydi) et le droit de culture (droit d'ensemencer et de récolter une parcelle).

Mais en 1983, avec le développement de l'agriculture irriguée dans la Vallée et la perspective de la mise en eau du barrage Manatali prévue pour 1988, l'État mauritanien a rectifié le tir en décrétant que « La terre appartient à la Nation et tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire pour partie »²⁶. S'inspirant du principe voulant que « la terre appartient à celui qui la travaille », l'Ordonnance de 1983 permettait dorénavant à n'importe qui de revendiquer une parcelle de terre qu'il avait contribué à mettre en valeur. Du même coup, l'État s'accapare toutes les terres dites « mortes » (Article 9), c'est-à-dire les terres qui n'ont jamais été mises en valeur – par l'installation de clôtures, d'ouvrages d'irrigation, etc. - ou dont la mise en valeur n'a pas laissé de traces évidentes.

L'esprit de l'ordonnance et des textes de loi subséquents était évidemment de libérer un maximum d'hectares, traditionnellement sous contrôle des chefferies traditionnelles, pour les accorder à d'autres demandeurs : les *haratin* et les paysans tributaires bien sûr, mais aussi les investisseurs intéressés à pratiquer la culture irriguée aux fins d'exportation. L'argumentaire de l'État reposait sur trois objectifs : au plan social, il s'agissait de s'affranchir des anachronismes de la propriété collective et d'aplanir l'échelle sociale en consacrant le « principe intangible de l'égalité des citoyens » ; au plan économique, il fallait stimuler l'activité des hommes et mettre à profit « l'ensemble des superficies laissées sciemment en jachère par des collectivités oisives »²⁷ ; finalement au plan politique, la réforme permettait de renforcer le « sentiment patriotique » en rattachant les hommes au terroir par des liens « directs et sûrs ».

La réforme avait de quoi en séduire plusieurs par sa vision « progressiste » de la Mauritanie, d'autant plus qu'elle constituait un « outil important pour l'émancipation politique

Le premier provenait soit d'une occupation de superficies importantes par une chefferie très ancienne, soit de donations faites à titre d'apanage par les pouvoirs politiques qui se sont succédés dans la vallée. Le second était un droit accordé par le maître de la terre (prêt ou location) en échange de redevances annuelles, de partage des cultures ou du paiement d'une somme Mahamadou Maïga, *Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'Ouest en 2011*. Série de livres du CODESRIA. Paris : Karthala, 1995, p. 52.

²⁶ Ordonnance no 83-127 ARTICLE 1, Bernard Crousse, Paul Mathieu et Sidy M. Seck (sous la dir.). *op.cit.*, p.323.

²⁷ Circulaire no. 0005/MINT du 14 avril 1984.

des paysans »²⁸. Toutefois, en visant « incontestablement les grands notables, chefs de collectivités traditionnelles »²⁹, soit en grande partie des Négro-africains, l'ordonnance a instauré un certain malaise dans la vallée. D'autant plus que dans le système traditionnel de culture de décrue, la notion de « mise en valeur » n'a pas de sens véritable, car comme le note Bernard Crousse : « Comment apprécier qu'une terre ne révèle plus de traces de mise en valeur ? Dans le système traditionnel toucouleur, les propriétés de lignages s'étendent jusqu'aux bords supérieurs des cuvettes de *oualo* qui ne sont que très rarement atteints par la crue. »³⁰. Comme on peut se l'imaginer, l'ambiguïté de la notion a laissé cours à toutes les interprétations et des lopins de terres présumées « mortes » ont été accordés massivement, souvent en toute illégalité. Moins d'un an après la publication de l'Ordonnance, le Ministre de l'Intérieur, déplorait déjà les « excès de pouvoir innombrables commis par les autorités administratives en matière de concessions des terres domaniales »³¹.

Le malaise s'est accentué avec l'arrivée au pouvoir de ould Taya en 1984 – après un nouveau putsch militaire - et la publication de deux Circulaires du Ministère de l'Intérieur (1985, 1986) dont « l'objectif primordial [était] de mettre en culture toutes les terres cultivables afin de diminuer substantiellement le déficit céréalier ». Sous ce prétexte louable – et dans le but d'accélérer la mise en culture —, l'État mauritanien a permis l'octroi de droits d'exploitation des terres « précaires et révocables à tout moment » par les administrateurs régionaux³². Or, bien que « précaires », ces autorisations contournaient les procédures d'immatriculation auprès de l'État, laissant place à toute une série d'abus : terres octroyées sans plan d'ensemble, traces écrites introuvables, « pots-de-vin » aux administrateurs locaux en échange d'hectares alloués, dépossession des villages d'une partie de leur patrimoine foncier en dépit des preuves de « mise en valeur », etc.³³.

²⁸ Boubakar Ba, « La question foncière dans le bassin du fleuve Sénégal : l'exemple de la Mauritanie ». In Crousse Bernard, Paul Mathieu et Sidy M. Seck (sous la dir.). *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, p. 255-275. Paris : Karthala, 1991, p.263.

²⁹ Boubakar Ba, *op cit.*, p. 284.

³⁰ Bernard Crousse « Étatisation ou individualisation : la réforme foncière de 1983 », *Politique Africaine*, vol 21, (mars 1986), p. 70.

³¹ Circulaire no. 0005/MINT du 14 avril 1984.

³² Circulaire spéciale no. 20/MINT du 29 juillet 1985

³³ B. Ba, *op. cit.*, p. 266-267.

Derrière ces réseaux se retrouvaient des militaires qui, profitant de leurs positions dans le maillage administratif, octroyaient de vastes superficies aux hommes d'affaires proches du pouvoir. Ces derniers s'étaient d'ailleurs particulièrement intéressés aux terres de la Vallée à partir de 1986, alors que la fermeture du barrage de Diama augmentait les superficies cultivables et que le prix du riz faisait un bond de 30%³⁴. Dans la région du Trarza-Est, particulièrement touchée par cette arrivée massive des investisseurs, les résultats d'une enquête de 1990 sur le schéma d'aménagement parlent d'eux-mêmes : sur les 13 352 hectares de la région, les quatre cinquièmes sont maintenant la propriété de 272 investisseurs privés, les 112 périmètres collectifs se partageant le reste. Qui plus est, 55% de la superficie de ces périmètres privés sont aménagés sans aucun titre ni autorisation³⁵.

V.4 La montée des tensions

En dépossédant les uns pour nantir les autres, l'État mauritanien s'est placé au cœur d'une situation qui allait devenir explosive. Premièrement, parce que confronté à son déficit vivrier et à la nécessité de s'insérer au marché mondial comme exportateur, il forçait une nouvelle répartition du pouvoir matériel, sans que celle-ci soit perçue comme légitime par l'ensemble des acteurs. Ensuite, parce que, ce faisant, il privilégiait les acteurs perçus comme porteurs de « modernité » au détriment des collectivités déjà en place, distinction qui allait plus tard être comprise comme une forme d'exclusion de la part des Négro-africains. Comme nous allons tenter de l'esquisser dans les sections à venir, ces évolutions internes à la Mauritanie se sont entremêlées à d'autres facteurs de niveau international et global, pour former une *conjoncture historique* propice à l'éclatement du conflit ouvert de 1989³⁶.

³⁴ Situé près de Saint-Louis, le barrage Diama empêchait la remontée de la langue salée et augmentait le niveau d'eau en amont, inondant ainsi d'ancien bras desséchés. Jean Schmitz, *Hydropolitique...loc. cit.*, p. 613.

³⁵ O. Leservoisière, *La question foncière...*, op. cit., p. 180

³⁶ Nous utilisons le concept de *conjoncture historique* au sens donné par les néo-structuralistes en relations internationales, c'est-à-dire la convergence, à un moment précis de l'histoire, d'une multitude de facteurs qui produisent un résultat spécifique. Pour les néo-structuralistes, ce n'est ni le déterminisme économique, ni la volonté des États qui déterminent les événements d'une époque donnée, mais bien l'*interaction* entre les forces aux niveaux global, national et local. Ronan Palan and Barry Gills (dir.) *Transcending the State-Global Divide: A Neo-Structuralist Agenda in International Relations*, Londres: Lynne Rienner Publishers, 1994, p.3- 7.

V.4.1 *Le niveau national : la crise politique mauritanienne*

Jusqu'à présent dans ce chapitre, nous avons vu comment l'enchaînement de trois facteurs - les épisodes répétés de sécheresse à partir de la fin des années 60, le développement de l'agriculture irriguée suite à l'adoption d'un programme de mise en valeur en 1972 et l'adoption de réformes foncières modifiant les modes d'occupation du territoire - a accentué la pression sur les terres de la Vallée. À l'échelle locale, les travaux de Jean Schmitz ont montré que différents types de conflits ont éclaté autour du contrôle des périmètres irrigués, puis autour des questions d'occupation du territoire (compétition pour les extensions, diminution des aires de transhumance, etc.). Ces conflits, nous l'avons vu, n'étaient pas à proprement parler de nature « ethnique » et concernaient tantôt des groupes de statuts différents, tantôt des membres d'une même communauté (village, tribu). Dans quelques cas, les clivages de tensions ont même été transversaux par rapport aux appartenances ethniques : Schmitz rapporte que face à l'arrivée des « hommes d'affaires » du Nord, certains *baydan* auraient même tenté de s'allier avec des Wolofs pour résister à l'intrusion des « étrangers ». Toutefois, ces affinités socio-économiques ont eu peu de poids face au débat identitaire qui était déjà bien ancré au plan politique et national. Pour le mouvement nationaliste négro-africain FLAM (Forces de Libération Africaines de Mauritanie), ces solidarités transversales n'ocultaient pas le problème principal, à savoir que le gouvernement faisait la part belle aux *baydan* dans l'attribution des nouvelles concessions, perception confirmée par certains analystes :

On ne peut nier que dans la plupart des cas, ce sont des favoritismes ethniques qui ont joué dans l'application du système des concessions et qui ont provoqué les conséquences négatives qui ont suivi. Le gouvernement a préféré verser les terres de la vallée dans son domaine, puis les attribuer à des compatriotes de la même origine ethnique (beidanes), ceux-ci les faisant travailler par leurs obligés *haratines* afin de régler un contentieux ancien avec eux.³⁷

Les abus dans l'application de la réforme sont venus ajouter de l'huile sur le feu entre les autorités mauritaniennes et le FLAM. En 1986, ce dernier publiait *Le Manifeste du négro-mauritanien opprimé*, où étaient dénoncés en bloc, le « néocolonialisme français raciste, pro-

³⁷ Crousse, Bernard, « L'influence des réglementations foncières modernes dans l'aménagement de la vallée : objectifs, contenus, résultats et conflits sur la rive mauritanienne. ». In Crousse Bernard, Paul Mathieu et Sidy M. Seck (sous la dir.), *op. cit.*, p. 291-292.

beydan », la manipulation des statistiques démographiques figeant depuis 1960 la proportion *baydan*-noirs à 80-20 (confirmée par le refus des autorités de publier le recensement de 1977), la mainmise des *baydan* sur l'appareil politique, l'économie, l'armée, les mass-medias et le système éducatif, enfin tout élément venant confirmer ce que le FLAM n'hésitait pas à nommer « la beydanisation ou l'Apartheid mauritanien ». Le ton devenait particulièrement virulent dans la section consacrée à la réforme foncière, où l'appel des dirigeants du FLAM était sans équivoque : « Boycottez, bannissez, tuez s'il le faut tous ceux qui encouragent la vente des terres. Détruisez, brûlez les biens de ces étrangers qui viennent aménager sur vos terres. La terre appartient au village »³⁸.

L'effet du *Manifeste* fut celui d'une bombe. Reçu par le président Maaouya Ould Taya alors qu'il était en Éthiopie pour le sommet de l'OUA, il entraîna le limogeage du ministre de l'Intérieur Ane Amadou Babali – proche des flamistes – et d'une série de cadres négro-africains. Des membres du FLAM furent emprisonnés et condamnés. Selon C. Vandermotten « Le Manifeste allait ainsi alimenter immédiatement un chauvinisme maure de plus en plus virulent, favorisant l'expression nationaliste arabe au sein du pouvoir en place. »³⁹. Au cours des années suivantes, d'autres événements sont venus accentuer le clivage entre les groupes : en octobre 1987, des militaires *haalpulaaren* (toucouleurs) ont tenté un coup d'État sans succès; moins d'un an plus tard, c'était au tour des ultranationalistes arabes (baasistes pro-irakiens) de chercher à prendre le pouvoir. Menacé de part et d'autre, ould Taya procéda à plusieurs reprises au « nettoyage » de l'armée et de l'administration, ciblant majoritairement des représentants *haalpulaaren*⁴⁰.

V.4.2 Le niveau inter-national : les facteurs de tensions avec le Sénégal

La crise interne à la Mauritanie a eu des répercussions sur les relations avec le Sénégal, non seulement sur les relations inter-étatiques, mais aussi sur les relations entre les populations riveraines. D'abord, sur le plan étatique, l'application de la nouvelle législation foncière en Mauritanie a été particulièrement mal reçue par les nombreux Sénégalais

³⁸ O. Leservoier, *La question ...*, op. cit., p. 351.

³⁹ C. Vandermotten, op. cit., p. 37.

⁴⁰ Le livre *L'enfer d'Inal* de Mahamadou Sy relate l'expulsion systématique de tous les militaires *haalpulaars* et les tortures subies pendant plusieurs mois.

possédant des terres sur la rive droite, dont le nombre se serait élevé à près de 30 000⁴¹. Ces derniers voyaient d'un mauvais œil la possibilité de voir leurs terres confisquées sous prétexte qu'elles n'étaient pas « mises en valeur », menace d'autant plus réelle que selon Schmitz, les Peuls et les *haratin* de Mauritanie qui convoitaient ces terres, interprétaient la réforme de 1983 comme un signal clair en leur faveur⁴². Pour compliquer davantage les choses, le gouvernement sénégalais fit à son tour des modifications dans ses lois foncières : en juin 1987, il adopta un décret renforçant le pouvoir des communautés rurales – et donc des notabilités traditionnelles – en retirant le contrôle des terres de la vallée à la SAED pour le confier à ces dernières. Comme le souligne O. Leservoisier, « La contestation des propriétaires fonciers de la rive gauche fut d'autant plus forte que la situation foncière semblait évoluer en leur faveur au Sénégal ».

La situation s'est tendue davantage en 1988, alors que le préfet de Bogué (Mauritanie) a décidé d'octroyer à des *baydan*, plusieurs centaines d'hectares revendiqués par des Sénégalais. Des personnalités sénégalaises, sous la direction de deux chefs religieux influents, ont alors mis sur pied le « Comité de suivi du 18 juin », pour enjoindre les populations de la vallée à s'opposer à la confiscation de leurs terres par les Maures. En juillet 1988, les autorités sénégalaises et mauritaniennes se retrouvaient à Aleg pour discuter du problème et trouver des solutions : un comité de recensement fut mis sur pied, l'objectif étant de dénombrer, puis de limiter, le nombre de transfrontaliers par l'octroi de compensations financières. En attendant le règlement final, les transfrontaliers (parmi lesquels on retrouvait environ 8000 Maures exploitant des terres au Sénégal) pourraient continuer à cultiver leurs terres sur la rive opposée. Le message à ce moment est déjà clair : le fleuve Sénégal est bel et bien une frontière et la culture de ses rives doit se faire selon une logique « nationale ».

Dans *La question foncière en Mauritanie* O. Leservoisier voit mal comment le projet de compensation eut pu s'appliquer compte tenu de la disproportion entre le nombre de

⁴¹ Utilisant les données d'une étude de Lericollais (1973), Sidy Seck a dénombré environ 37 000 cultivateurs « transfrontaliers », dont 29 771 étaient des habitants de la rive gauche cultivant sur la rive droite. Seck, Sidy Mohamed. « Les cultivateurs « transfrontaliers » de décrue et la question foncière dans la vallée du fleuve Sénégal ». In *Journalisme et conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*. p.79-86. Institut Panos. Paris : L'Harmattan, 1996, p. 82

⁴² Selon Schmitz, « l'ordonnance foncière mauritanienne sera comprise comme « la rive droite aux Mauritaniens », pour supprimer la dépendance foncière des Peuls vis-à-vis des « maîtres de la terre » sénégalais », Jean Schmitz, loc. cit., p. 608.

cultivateurs transfrontaliers mauritaniens et sénégalais. Cette difficulté explique peut-être le manque de volonté politique du côté mauritanien, puisque deux mois après les accords d'Aleg, des agriculteurs sénégalais de Podor et Matam se sont plaints d'être empêchés de cultiver leurs terres sur la rive droite. Comme le rapporte O. Leservoisière, « Déjà à cette époque des représailles furent commises par les habitants de ces villes contre les boutiquiers maures »⁴³. De telles représailles doivent être comprises dans un contexte général de détérioration des relations entre populations frontalières causée en partie par la pression du bétail mauritanien sur la végétation et les dégâts infligés sur une base régulière aux périmètres irrigués. Diverses mesures avaient été tentées durant les années 80 afin de réduire cette pression, sans succès.

Suite à l'échec des accords d'Aleg à la fin de 1988, le gouvernement sénégalais décida d'appliquer fermement les ententes qui limitaient le nombre de chameaux autorisés à entrer au Sénégal à 6000 en mettant en fourrière les animaux excédant le quota. L'insatisfaction mauritanienne se traduisit par des sanctions (blocage des camions sénégalais à la frontière, taxe sur le stationnement) qui menèrent à l'arrêt réciproque des importations de produits commerciaux durant un mois, entre janvier et février 1989, peu de temps avant l'éclatement de la crise.

Comme le notent à juste titre Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop, cette dégradation des relations entre le Sénégal et la Mauritanie à partir de 1988, avait lieu au moment même où le Sénégal vivait « une phase de profonde restructuration économique marquée par l'affrontement entre l'État, les syndicats et les partis politiques ainsi que par des remous au sein du segment militaire et de la classe dirigeante »⁴⁴. Ainsi, le portrait au Sénégal n'était-il pas parfait non plus. Pour mieux comprendre le rôle de la situation sénégalaise—souvent minimisée—dans le déclenchement des événements d'avril 1989, nous choisissons maintenant de déplacer le niveau d'analyse non pas à l'échelle locale (aspects sociaux et micro-économiques) ou nationale (aspects politico-juridiques), mais à l'échelle mondiale, pour regarder l'évolution de la situation macro-économique de la région et son articulation au système mondial.

⁴³ O. Leservoisière, *La question foncière...*, op. cit., p. 227.

⁴⁴ M.C. Diop et M. Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, op. cit., p. 394.

V.4.3 Le niveau global : la situation économique des années 80

Plus encore que durant les années 70, le Sénégal et la Mauritanie ont traversé la décennie suivante avec des problèmes importants sur le plan économique. À la baisse généralisée du cours des matières premières et à l'effet conjugué des deux crises pétrolières (1973 et 1978) est venu s'ajouter le problème de l'endettement chronique. Une véritable crise de la dette a éclaté en 1982, alors que les taux d'intérêt sur les prêts consentis en masse par les banques occidentales (aux prises avec des surplus de dollars dans les années 70) ont presque quadruplé suivant les politiques inflationnistes du gouvernement de Reagan.

En 1980, le Sénégal a été le premier pays d'Afrique subsaharienne à signer un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) et un programme d'ajustement structurel avec la Banque mondiale, pour faire face à une situation particulièrement préoccupante : détérioration brutale de l'environnement économique extérieur, problèmes structurels internes (pression démographique, dégradation du climat, détérioration et saturation des terroirs, faible croissance du marché intérieur, faible compétitivité, absence de relais à l'économie arachidière, etc.), pression politique interne forte à l'arrivée des élections présidentielles de 1980. Du côté de la Mauritanie, la situation n'était guère plus reluisante, comme le souligne C. Santoir :

Aux effets dévastateurs de la sécheresse s'ajoutent les effets de la conjoncture économique internationale avec la baisse des prix du cuivre et du fer. La dette extérieure est multipliée par 6 entre 1978 et 1987 [Badel, 1989]. Le pays, qui n'assure tout au plus que 40 % de ses besoins alimentaires, dépend de l'aide internationale et des bailleurs de fonds. En 1984, le gouvernement mauritanien signe un accord avec le Fonds monétaire international et s'engage dans un programme d'ajustement structurel visant, entre autres, à libéraliser l'économie.⁴⁵

D'abord envisagées comme des « coups de pouce à la conjoncture »⁴⁶, les interventions du FMI visaient avant tout à rééquilibrer l'offre et la demande par une série de mesures macro-économiques : coupures dans le secteur public, contrôle des emprunts, remise en ordre du système financier, maîtrise de la création monétaire, etc. Mais ces « remèdes » sont devenus peu à peu obligatoires pour tout pays souhaitant accéder aux prêts de la Banque

⁴⁵ C. Santoir, « Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal », *Autrepart* (5), 1998 : 95-119, p. 100.

⁴⁶ L'Héritau, 1982, p.528.

mondiale, de sorte que « Sous la poussée des bailleurs de fonds, l'État est entraîné à mettre les considérations économique-financières avant les contraintes de type politique et à privilégier une logique qui, partout où elle a été appliquée, a aggravé les tensions sociales [...] »⁴⁷.

Au Sénégal, les résultats des prescriptions du FMI et des programmes successifs d'ajustement structurel⁴⁸ des années 80 ont été pour le moins mitigés : malgré une réduction des déficits et des taux d'inflation, et en dépit de quelques succès enregistrés par les réformes des secteurs agricole et industriel, l'État sénégalais du début des années 90 « est en permanence à la limite de la crise de trésorerie ; le positionnement international de l'économie sénégalaise s'est plutôt dégradé et les perspectives de croissance sont trop faibles pour permettre de dessiner un avenir à des générations montantes de plus en plus nombreuses »⁴⁹. Dans les faits, les coûts sociaux de l'ajustement ont été énormes : chômage forcé et diminution des emplois rémunérés (la fonction publique est amputée sans que le privé n'ait la vigueur suffisante pour prendre la relève), stagnation ou régression de la consommation globale malgré l'augmentation de la population, dégradation des conditions d'alimentation, accroissement de la charge des ménages, etc. En Mauritanie, la libéralisation des prix, les politiques d'austérité et les mesures en faveur du secteur privé imposées par les bailleurs de fonds ont semblé avoir davantage d'impacts sociaux négatifs que d'impacts économiques positifs puisqu'en 1987 A. Gaudio déplore qu'« aucune augmentation appréciable du revenu par habitant n'a été enregistrée depuis le début du conflit saharien »⁵⁰. Aussi, en dépit d'un PIB supérieur à la moyenne ouest-africaine, une étude du profil de pauvreté en 1989-1990 en Mauritanie faisait ressortir un taux de chômage de 41% et une répartition très inégale des revenus.

Après trois décennies d'indépendance, le constat au tournant des années 90 est que les économies de la région n'ont pas connu le fameux « décollage » prévu par le modèle de

⁴⁷ M.C. Diop et M. Diouf, *op. cit.*, p. 407.

⁴⁸ Le PAS I de 1980, qui répertoriait « six problèmes économiques principaux », fut suivi de trois autres en 1986, 1987 et 1990, ce dernier préconisant 93 mesures pour 44 objectifs identifiés ! G. Duruflé, *op. cit.* p. 15-16.

⁴⁹ G. Duruflé, *op. cit.*, p. 70.

⁵⁰ A. Gaudio, « Mauritanie : mobilisation du nord, raidissement du sud », *Géopolitique africaine*, pp. 57-72, 1987, p. 67, cité dans C. Vandermotten, *op. cit.*, p. 25.

Rostow⁵¹. En fait, les problèmes déjà identifiés à la fin des années 60 et dont les racines se plantent en partie dans l'héritage colonial – économies dominées par un seul produit d'exportation et désarticulation entre les secteurs primaires-secondaires et tertiaires – ont été exacerbés par la sécheresse et par l'ensemble des facteurs liés à l'économie mondiale. Bien que nous refusions de considérer l'économie comme seul facteur déterminant en dernière instance – ne serait-ce que parce que l'économie émerge du social tout comme le politique – force est de constater la puissance évocatrice des chiffres lorsqu'il s'agit de placer les événements de 1989 dans leur contexte.

V.5 L'éclatement des violences

Le 9 avril 1989, alors que le fleuve Sénégal était presque à sec, un troupeau de plusieurs centaines de têtes appartenant à des Peuls de Mauritanie a envahi, pour la troisième fois en dix jours, les champs de l'île sénégalaise de Dunde Khore, menaçant de détruire les cultures...

Cette phrase tirée de notre introduction, prend, à l'issue du présent chapitre, un sens nouveau : on comprend que la scène, pourtant familière, se déroulait à un moment où la région était en proie à des tensions à plusieurs niveaux. Elle se jouait entre des populations qui avaient vu leur mode de vie bousculé par une succession d'événements, dont la sécheresse de 1968-1973 avait constitué le premier jalon. Cette sécheresse, qui avait attiré les Peuls vers le fleuve et amené la sédentarisation massive des Maures, avait aussi encouragé les gouvernements sénégalais, mauritanien et malien à procéder à la « mise en valeur » des terres de la vallée. L'objectif? Réduire le déficit vivrier par la promotion de l'agriculture irriguée, qui serait facilitée à terme par la construction de deux barrages. Mais la mise en place de périmètres irrigués avait restreint les zones de transhumance du bétail, accentuant les tensions entre agriculteurs et pasteurs. Plus encore, l'attrait économique de la vallée du Fleuve avait encouragé le gouvernement mauritanien à entreprendre une réforme foncière au profit des « hommes d'affaires » de Nouakchott et des nombreux *haratin* – récemment émancipés - qui se retrouvaient sans travail et sans terres à l'issue de la guerre contre le Polisario. En remettant en cause les droits de propriété traditionnels des notables négro-africains de la Vallée, la

⁵¹ W.W. Rostow était le conseiller économique de Kennedy. En 1960, il écrivait *The stages of economic growth. A non-communist manifest*. Dans sa célèbre théorie, le développement était associé à cinq phases de croissance économique dont la phase ultime serait la consommation de masse.

réforme avait ravivé brutalement le conflit politique intra-mauritanien qui minait le pays depuis sa création : pour la seconde fois depuis l'indépendance, le mouvement nationaliste négro-mauritanien FLAM, à prédominance *haalpulaar* (toucouleur), avait accusé publiquement les *baydan* de s'approprier injustement les leviers de l'État et d'imposer l'identité arabe comme identité nationale. Le *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé* publié par le FLAM avait provoqué l'ire du président mauritanien Ould Taya et déclenché un vaste mouvement de répression envers les négro-mauritaniens, et plus particulièrement les *Haalpulaaren*. La réforme foncière mauritanienne avait aussi eu des répercussions au Sénégal puisque, par ses modalités d'application, elle menaçait les droits des quelque 30 000 cultivateurs sénégalais détenant des terres en Mauritanie. L'attitude du gouvernement mauritanien envers ces cultivateurs « transfrontaliers » avait accru la méfiance des Sénégalais vis-à-vis des Maures, d'autant plus que ces derniers étaient déjà considérés avec suspicion du fait qu'ils bénéficiaient d'un quasi-monopole sur le commerce de détail au Sénégal et exerçaient un certain pouvoir sur les ménages endettés. Cet enchaînement de faits se déroulait alors que la région était en proie à une crise économique profonde, conséquence de la détérioration de l'environnement économique extérieur et intérieur.

La toile de fond que nous avons esquissée permet de comprendre un peu mieux comment une altercation à la frontière entre agriculteurs sénégalais et éleveurs mauritaniens a pu dégénérer de la manière décrite en introduction. La mort de deux Sénégalais causée par les forces de l'ordre mauritaniennes a enflammé les populations déjà hostiles, échaudées par l'attitude de l'État mauritanien envers les Négro-africains. Le pillage des boutiques maures par des Sénégalais a, à son tour, exacerbé le conflit larvé mauritanien et ainsi de suite. *In fine*, le désordre général a fourni un prétexte au gouvernement mauritanien pour expulser des milliers de Peuls et récupérer une partie des terres de la Vallée pour les redistribuer aux *haratin* ou aux *baydan* qui les convoitaient. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les « étrangers » qui ont été ciblés, mais c'est la définition même d'« étranger » qui a varié selon le pays. Au Sénégal, le « Maure » était clairement construit dans l'imaginaire comme un élément extérieur au pays et à la « nation » tandis qu'en Mauritanie, l'étranger – le Négro-africain – était celui qui vivait à l'intérieur du pays sans être intégré à la « nation » telle que définie par le pouvoir. Pourquoi les Peuls ont-ils été particulièrement ciblés? L'explication n'est pas simple, mais l'on retiendra en partie l'hypothèse de Christian Santoir :

La raison de cette expulsion sélective n'est pas très claire. [...] Les Peul [sic] mauritaniens sont, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, des populations mouvantes oscillant selon la saison entre plusieurs lieux, voire plusieurs pays [...] le Peul apatride, éternel « juif errant », est la victime toute désignée sur l'autel du nationalisme.⁵²

Semi-nomades, les Peuls auraient donc été plus faciles à déloger. À ces considérations s'ajoute le fait que les Peuls sont des *Haalpulaaren* et que leur appartenance à cette communauté linguistique les plaçait potentiellement près des revendications toucouleurs et du FLAM. D'ailleurs, depuis la crise, Peuls et Toucouleurs ont tendance à s'identifier comme une seule et même ethnie dans certains milieux, alors que cette parenté de langue n'était auparavant pas primordiale dans l'identification. À cet égard, les propos de Jean Schmitz, au sujet des réfugiés mauritaniens au Sénégal, sont éclairants :

Les réfugiés mauritaniens ne parlent plus que de « Peuls » en unifiant ainsi les sédentaires de la vallée – « musulmans », pêcheurs, etc. – « qui parlent le pulaar », un dialecte peul, d'où provient l'ethnonyme *Haalpulaar* (qu'on appelait auparavant les « toucouleurs ») – et leurs cousins pasteurs, les Peuls qui suivent « la queue des vaches ».

On assiste ici « en direct » au déplacement de la frontière ethnique : la distinction d'ordre statutaire entre Peuls et Toucouleurs est abandonnée au profit d'une identité culturelle et surtout linguistique commune. Alors que les *baydan* ont apparemment réussi le pari de conserver l'allégeance des *haratin* nécessaire au maintien de l'hégémonie arabe sur la Mauritanie, les Toucouleurs – qui soulignons-le, sont minoritaires des deux côtés de la frontière - cherchent à élargir leur base pour faire face « aux mutations qui les menacent [...] dans leur identité ». L'enjeu politique et économique derrière ces remaniements de part et d'autre est, comme le formule l'anthropologue Pierre Bonte, celui de « la production de nouvelles identités collectives dans les États nés de la décolonisation »⁵³. Dans ces États aux économies dépendantes et désarticulées, c'est la force de l'identité du groupe – qu'elle soit vécue comme ethnique, religieuse ou même raciale (ce qui explique paradoxalement le cas rwandais) - qui détermine son poids relatif dans la lutte pour le contrôle de l'appareil gouvernemental, lieu principal d'accumulation de la richesse.

⁵² C. Santoir, « Les Peul « refusés » », *loc. cit.*, p. 584.

⁵³ P. Bonte, *loc. cit.*, p.131

CONCLUSION

L'intérêt que nous avons porté à un conflit « oublié » du Sahel nous vient d'un profond désir de *comprendre* ces phénomènes que l'on qualifie, sans trop savoir de quoi il en retourne, de guerres « ethniques ». N'eut été de la curiosité suscitée par nos quelques séjours au Sénégal, nous aurions très bien pu choisir un autre cas, plus récent. Mieux encore, nous aurions pu procéder à une analyse comparée entre différents conflits. Mais tandis que le monde entier contemple, comme hébété, le conflit au Darfour, on peut se demander si quelque chose a réellement changé depuis 1989. Et si la comparaison entre les conflits peut enrichir la compréhension, nous avons préféré nous concentrer, à ce stade de notre parcours, sur l'étude d'un seul cas, afin d'en reconstruire l'histoire. Ce travail a donc été une lente remontée de la piste lancée au départ, par nos interrogations : « comment des populations ayant partagé leur quotidien dans une paix relative durant plusieurs décennies, en viennent à de telles extrémités? », « comment une altercation qui paraît résulter de tensions entre pasteurs et agriculteurs, les uns nomades, les autres sédentaires (sans lien avec la couleur de la peau puisqu'il s'agissait au départ d'éleveurs peuls et d'agriculteurs soninkés, deux groupes de « négro-africains »), s'est-elle mutée en opposition « Maures/Sénégalais »? », ou encore « comment une dispute liée à la cohabitation de populations aux modes de vie différents se transforme-t-elle en conflit ethnique – mettant de surcroît en opposition des ethnies différentes de celles impliquées au départ? ». On notera que les questions posées étaient de l'ordre du « comment » - c'est-à-dire *par quel enchaînement* – et non de l'ordre du « pourquoi ». La nuance est essentielle puisqu'elle nous éloigne quelque peu du domaine de la psychologie collective, un domaine fascinant, mais hors de notre champ de compétences, pour nous plonger dans l'analyse de processus historiques.

L'une de nos prémisses de départ était que l'ethnicité n'est pas en soi une donnée primordiale¹. L'ethnicité est une frontière mentale créée et recrée pour différentes raisons.

¹ Au sens de « ce qui est le plus ancien et sur lequel se superposent d'autres éléments de même nature ». Nous ne réfutons ni ne corroborons ceux qui prétendent que l'identification à un groupe est une donnée nécessaire à l'existence. Nous nions seulement l'idée que l'objet de l'identification soit un référent fixe ; par conséquent, si le référent n'est pas fixe – l'ethnicité étant une notion mouvante - il ne peut être considéré comme primordial.

Cependant, même si l'on conçoit que l'ethnicité puisse être instrumentalisée à des fins politiques ou économiques, comme l'avancent beaucoup d'auteurs, cela n'explique pas pourquoi l'ethnicité se manifeste à certains endroits et non à d'autres, à certains moments de l'histoire plutôt qu'à d'autres. En d'autres termes, que se cache-t-il derrière ces conflits que l'on dit ethniques et pourquoi ce type de conflit semble-t-il se produire fréquemment en Afrique dans l'histoire récente? Voilà le questionnement fondamental qui a motivé ce mémoire depuis le début. Pour l'explorer, nous avons fait appel à la thèse de S. Tambiah pour qui la politisation de l'ethnicité – et sa conséquence potentielle, le conflit ethnique – sont non seulement « un produit de l'entrelacement et de la collision de deux processus globaux », l'expansion du capitalisme mondial et la construction nationale, mais aussi, qu'ils concordent avec une phase distincte dans l'histoire politique et économique des pays qui ont acquis récemment leur indépendance.

Puisque nous étions intéressés avant tout par le *comment* des choses, l'hypothèse de Tambiah nous a semblé particulièrement riche du fait qu'elle embrassait deux phénomènes marquants de l'évolution du monde depuis environ quatre siècles, phénomènes trop souvent pris pour acquis, « naturalisés » comme des évidences. D'abord, l'expansion mondiale du capitalisme, ce système né sur les cendres du féodalisme européen, qui s'est manifesté en Afrique via le commerce transsaharien, puis par le commerce triangulaire Europe-Afrique-Amériques, qui fut, à son tour, supplanté par l'économie de traite et finalement, l'économie de marché. Ensuite, la division du monde en États-nations, un processus issu des contraintes de communications de la société industrielle en Europe, qui a été, pratiquement inoculé en Afrique par la colonisation, et récupéré par l'État post-colonial en quête de légitimité. Pour examiner l'entrelacement, voire la « collision » éventuelle de ces deux processus, nous avons dû prendre une tangente historiciste et regarder l'évolution de la région sénégalomauritanienne à travers ses époques charnières : réorientation des routes de commerce d'un axe Nord-Sud vers un axe Est-Ouest et drainage massif de la main d'œuvre avec la traite négrière (XVe-XIXe s.); conquête par les armes, fragmentation erratique du territoire et modification en profondeur des institutions, de l'économie et de l'idéologie avec la colonisation (±1800-1960); indépendance et construction de l'identité et de l'économie nationale (1960 -). À l'examen, on voit alors que les deux processus dont parle Tambiah sont en fait corollaires l'un de l'autre. Non pas que nous voyions l'État-nation comme une

conséquence *nécessaire* du capitalisme (quoique la thèse de Gellner s'approche de ce paradigme), mais il nous semble maintenant évident que l'État-nation peut naître *parce que* le capitalisme existe avant lui. Et si en Afrique, l'État a été délimité avant même d'être investi de ce qui aurait dû le mettre au monde – la nation – c'est aussi clairement une séquelle de l'expansion capitaliste.

Donc, les deux processus forment peut-être, à la base, un seul et même processus, ce qui n'exclut pas qu'ils aient dorénavant leur vie propre avec les possibilités de chocs qui en découlent. Quels sont ces chocs potentiels? Ils proviennent à notre avis des contradictions inhérentes aux deux phénomènes. L'expansion du système capitaliste en Afrique, nous l'avons vu, a créé des économies désarticulées et souvent dépendantes, qui freinent lourdement les élans créateurs de la jeunesse chômeuse; ce qui est paradoxal ici, c'est qu'en favorisant la rupture des liens hiérarchiques, ce même système stimule le désir individuel d'accès à la richesse, dans un contexte de raréfaction des ressources. Mais tandis que cette contradiction fait surface, une porte de sortie se dessine avec la création de l'État-nation : la délimitation physique d'une zone de pouvoir et l'insertion de cette zone dans un système inter-étatique compétitif fournissent une route alternative, via la politique, pour toucher les richesses que l'économie anémique ne peut offrir à tous. Dans ce système parallèle, « c'est la participation au pouvoir qui donne une emprise sur l'économie beaucoup plus que l'inverse »⁵⁵.

Il en résulte ce que nous entrevoyons comme des conflits de revendication ou d'exclusion, selon qu'un groupe est en position de force ou non. La revendication, c'est-à-dire, l'acte de réclamer ce que l'on considère notre dû, se fait au nom d'une identité culturelle, religieuse, voire raciale. Ce qui est dorénavant considéré comme juste au sein d'un État, c'est qu'il soit *représentatif de la société* sur le plan de l'*origine*, alors que l'on sait qu'une origine ne peut qu'être mythique (nous sommes tous le métis de quelqu'un). On pourrait être tenté de penser qu'il en a toujours été ainsi. Pourtant, l'observation de Renan au sujet de l'évolution de la France fournit un contre-exemple probant :

[...] l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun mais aussi que tous aient oublié bien des choses. Aucun citoyen français ne

⁵⁵ G. Balandier, cité par De Chassey, *Mauritanie...*, *op. cit.*, p. 303

sait s'il est burgonde, alain, taïfale, visigoth; tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy, les massacres du Midi au XIII^e siècle. Il n'y a pas en France dix familles qui puissent fournir la preuve d'une origine franque [...]»⁵⁶.

Le mécanisme « d'oubli » qui semble avoir opéré en France ou ailleurs en Europe, semble cruellement faire défaut en Afrique et dans plusieurs parties d'Asie. Pourquoi? Peut-être parce que la séquence des événements a été chamboulée : la France a connu sa révolution politique et sa révolution industrielle qui ont réuni, au terme de processus étalés sur des centaines d'années, ses « tribus » constituantes. L'Afrique, a quant à elle, subi de plein fouet le déplacement du centre de gravité de la Méditerranée vers l'Atlantique, qui a concordé avec la fin de son développement « libre » et le début de l'ère de terreur de la traite négrière. Les colons européens, avec leurs prétentions scientifiques sur le plan de l'ethnologie, sont venus ensuite jouer les taxidermistes, figeant pour une durée indéterminée, des identités parfois créées de toutes pièces, moins de 10 ans auparavant. Si l'on ajoute au portrait l'économie de monoculture léguée à plusieurs colonies et tous les déséquilibres financiers mentionnés précédemment, on constate le peu de temps dont ont bénéficié les États nouvellement indépendants pour construire leur identité nationale et redresser leurs économies avant les premiers signes de la crise économique mondiale (crises successives du pétrole, crise de l'endettement, récession des années 80).

Si le Sénégal et la Mauritanie ont des parcours à la fois distincts et intimement liés, ils n'ont pu échapper, ni l'un ni l'autre, aux contradictions soulevées par la rencontre des deux processus. Alors qu'au Sénégal, par suite d'une série d'accidents historiques, une semi-hégémonie islamo-wolof est parvenue à cimenter (en partie) la nation autour d'une langue/religion commune, la faille est venue du côté de la crise économique des années 80. Au nord de la frontière, en Mauritanie, les querelles entre baydan et négro-africains au sujet de la juste représentation des uns et des autres au sein de l'État, ont fini par dégénérer suite à la redistribution des terres de négro-africains aux Maures. De part et d'autre de la frontière, les populations vivaient un stress ininterrompu depuis la sécheresse de 1968-1973, laquelle avait motivé l'élaboration d'un programme de « mise en valeur » des terres de la Vallée, devenues

⁵⁶ E. Renan, *loc. cit.*, p. 42

alors source de convoitise. L'incident du 9 avril est venu simplement créer une étincelle dans cet enchevêtrement de tensions.

En novembre 2006, la Mauritanie a tenu des élections législatives et municipales libres avec un taux de participation de l'ordre de 60 à 70%. Le pari du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) de tenir des élections, à l'intérieur d'un délai de deux ans suivant le coup d'État d'août 2005, semble tenir bon : les élections présidentielles sont prévues pour mars 2007. À priori, les résultats semblent témoigner de la force du jeu démocratique puisqu'une majorité de candidats indépendants ont été élus, tandis que plusieurs partis en lice sont parvenus à faire élire un ou plusieurs candidats. Mais si les Mauritaniens peuvent se féliciter de la relative transparence du processus électoral, certains observateurs voient une ombre au tableau, dans le fait que, « [...] comme par le passé, partout en Mauritanie on n'a pu éviter de faire recours à la tribu et à l'ethnie pour s'assurer d'être élu. »⁵⁷. Cette remarque semble en partie corroborée par la démission du secrétaire général le l'UCD, l'un des multiples partis représentés, qui dénonce, avec un groupe de démissionnaires, « la manière dont est conduite la politique du parti [...] au service d'intérêts personnels, tribaux et régionaux »⁵⁸. L'histoire se répète-t-elle? Ce serait nier le pouvoir d'agence des individus que de le prétendre. Mais à l'issue du présent mémoire, on serait tenté de croire qu'elle pourrait *chercher* à se répéter – avec plus ou moins de succès selon la volonté réelle des acteurs en place - tant et aussi longtemps que la position de l'Afrique dans l'échiquier mondial ne sera pas fondamentalement modifiée. Peut-être est-ce l'échiquier lui-même qui doit disparaître...

⁵⁷ Bakari Guèye, « Élections municipales et législatives : le point sombre du tableau ». *Nouakchott info*, 18 décembre 2006, [en ligne]. Article accédé via le site de la Convergence Républicaine pour l'Instauration de la Démocratie en Mauritanie, <http://www.cidrem.org>

⁵⁸ « Démission du secrétaire général de l'UCD », Agence Mauritanienne d'Information, 19 décembre 2006, [en ligne]. Article accédé via le site de la Convergence Républicaine pour l'Instauration de la Démocratie en Mauritanie, <http://www.cidrem.org>

BIBLIOGRAPHIE

Livres et chapitres de livres

Vallée du fleuve Sénégal

Adams, Adrian. *La terre et les gens du fleuve: jalons, balises*. Paris: L'Harmattan, 1985, 243 p.

———. *Le long voyage des gens du Fleuve*, Paris : Maspero, 1977, 222 p.

Ba, Boubakar. « La question foncière dans le bassin du fleuve Sénégal : l'exemple de la Mauritanie ». In Crousse Bernard, Paul Mathieu et Sidy M. Seck (sous la dir.). *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, p. 255-275. Paris : Karthala, 1991.

Balans, J.C. C. Coulon et J.M. Gastellu. *Autonomie locale et intégration régionale au Sénégal*, Paris : Pedone, 1975, 178 p.

Bouboutt, Ahmed Salem Ould. « La société supranationale en Afrique : Aspects juridiques et institutionnels de l'aménagement et de la gestion du fleuve Sénégal ». In Conac, Françoise (sous la dir.). *Barrages internationaux et coopération*. p. 143-153. Coll. « Économie et Développement ». Paris : Karthala, 1996.

Crousse, B., E. Le Bris et E. Le Roy. *Espaces disputés en Afrique noire*. Karthala, Orstom, CNRS, 1986, 426 p.

Crousse Bernard, Paul Mathieu et Sidy M. Seck (sous la dir.). *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*. Paris : Karthala, 1991, 380 p.

Franco, Mark. « Le Programme de développement du bassin du fleuve Sénégal : une étude méthodologique ». In Samir Amin, *La planification du sous-développement : critique de l'analyse de projets*. P. 203-293. Collection Anthropos-IDEF. Paris : Anthropos-IDEF, 1975.

Guest, Anne. « Security in the Senegal River Bassin ». In Thomas, Caroline et Peter Wilkin (éd.). *Globalization, Human Security and the African Experience*. p. 101-126. Coll. « Critical Security Studies ». Boulder/London: Lynne Rienner Publishers, 1999.

Institut Panos, *Journalisme et conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris : L'Harmattan, 1996

Le Bris, Emile, Le Roy, Etienne, Leimdorfer, François (ed.). *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Coll. « Hommes et société ». Paris : Éditions de l'ORSTOM, 1982, 425 p.

Leservoisière, Olivier. *La question foncière en Mauritanie : Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*. Coll. « Connaissance des hommes ». Paris : L'Harmattan, 1994, 351 p.

———. « Le réfugiés « négro-mauritaniens » de la vallée du Sénégal ». In Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y. et Quesnel, A. (éd.), *Déplacés et réfugiés : La mobilité sous contrainte*. p. 283-301. Coll. « Colloques et Séminaires ». Paris : Éditions de l'IRD, 1999.

Maouloud, Mohamed Ould. « Enjeux et acteurs du conflit Mauritanie-Sénégal de 1989. » In *Journalisme et conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*. p.41-47. Institut Panos. Paris : L'Harmattan, 1996.

Seck, Sidy Mohamed. « Les cultivateurs « transfrontaliers » de décrue et la question foncière dans la vallée du fleuve Sénégal ». In *Journalisme et conflits dans la vallée du fleuve Sénégal*. p.79-86. Institut Panos. Paris : L'Harmattan, 1996.

Maïga, Mahamadou. *Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'Ouest en 2011*. Série de livres du CODESRIA. Paris : Karthala, 1995, 243 p.

Maïga, Mahamadou. Le bassin du fleuve Sénégal : De la traite négrière au développement sous-régional auto-centré. Coll. « Afrique 2000 ». Paris : L'Harmattan, 1995, 321 p.

Minvielle Jean-Paul. *Paysans migrants du Fouta Toro, (Vallée du Sénégal)*. Paris : Éditions de l'ORSTOM , 1985, 282 p.

Vandermotten, Céline. Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde. Paris :L'Harmattan, 2004, 165 p.

Yatera, Samba. *La Mauritanie : immigration et développement dans la vallée du fleuve Sénégal*. Coll. « Alternatives rurales ». Paris ; Montréal : L'Harmattan, c1996, 221 p. (U de M)

Sénégal et Mauritanie (général)

Samir Amin, préface du livre de B. Barry, *Le Royaume du Waalo le Sénégal avant la conquête*. Paris : François Maspero, 1972, p.7-54.

Barry, Boubacar. *Le royaume du Waalo : le Sénégal avant la conquête*. Paris : François Maspero, 1972, 393 p.

Barry Boubacar et L. Harding (sous la dir.). *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : le Sénégal*. Paris : L'Harmattan, 1992, 381 p.

Copans, Jean. *Les marabouts de l'arachide*. Paris : Le Sycomore, 1980, 263 p.

Coumba Diop, Moumar (dir.). *Sénégal : Trajectoires d'un État*. Paris : Karthala, 1992, 500 p.

Coumba Diop, Moumar et Mamadou Diouf. *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris : Karthala, 1990, 436 p.

Cruise O'Brien, D., Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop. *La construction de l'État au Sénégal*, Paris : Karthala, 2002, 231 p.

De Chasse, Francis. *L'étrier, la houe et le livre : sociétés traditionnelles au Sahara et au sahel occidental*. Paris : Anthropos, 1977, 312 p.

———. *Mauritanie : 1900-1975 : de l'ordre colonial à l'ordre neo-colonial entre Maghreb et Afrique Noire*. Paris : Anthropos, 1978, 488 p.

Désiré-Vuillemin, Geneviève. *Histoire de la Mauritanie : Des origines à l'indépendance*, Paris : Karthala, 1997, 652 p.

Diaw, Moussa. *La politique étrangère de la Mauritanie*. Paris : L'Harmattan, 1999, 270 p.

Diouf, Makhtar. *Sénégal: Les ethnies et la Nation*. UNSRID - Forum du Tiers-Monde. Paris : L'Harmattan, 1994, 205 p.

Diouf, Mamadou. *Le Kajoor au XIXe siècle : Pouvoir cedido et conquête coloniale*, Paris : Karthala, 1990, 327 p.

Durufié, Gilles. Le Sénégal peut-il sortir de la crise? Douze ans d'ajustement structurel au Sénégal. Coll. « Les Afriques ». Paris: Karthala, 1994, 222 p.

Gellar Sheldon. *Senegal : An African Nation between Islam and the West*. Boulder : Westview Press, 1982, 145 p.

Hesseling, Gerti. *Histoire politique du Sénégal*. Paris : Karthala, 1985, 437 p.

Marchesin, Philippe. *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*. Paris : Karthala, 1992, 437 p.

Mbodj, Mohamed. « La crise trentenaire de l'économie arachidière ». In Coumba Diop, Moumar (dir.). *Sénégal : Trajectoires d'un État*, p. 95-135, Paris : Karthala, 1992..

Ould Ahmed Salem Zekeria (dir.) *Les trajectoires d'un État-frontière : Espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, Dakar : Codesria, 2004, p. 342p.

Ould Cheikh, Abdel Wedoud. « L'évolution de l'esclavage dans la société maure ». In Edmond Bernus et al. (sous la dir.), *Nomades et commandants : Administration et sociétés nomades dans l'ancienne A.O.F.* , p.181-192, Coll. « Hommes et sociétés », Paris : Karthala, 1993.

Villasantre-de-Beauvais, Mariella. *Parenté et politique en Mauritanie : essai d'anthropologie historique*. Coll. « Sociétés africaines et diaspora ». Paris : L'Harmattan, 1998, 282 p.

Ethnicité, conflits ethniques, nations et nationalisme

Anderson, Benedict. *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*. London: Verso, 1991, c1983, 224 p.

Amselle, Jean-Loup et Elikia M'bokolo (dir.). *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte, 1985, 225 p.

Ba, Oumar Moussa "The State, Elites and Ethnic Conflict in Mauritania". In *Ethnic Conflicts in Africa : A Comparative Analysis*, p. 235-258. Dakar: CODESRIA, 1998.

Balibar, Etienne et Immanuel Wallerstein. *Race, Nation et classe : les identités ambiguës*. Paris : La découverte, 1997, c1988, 308 p.

Barth, Fredrick. *Ethnic groups and boundaries : the social organization of culture difference*, Prospect Heights, Ill. : Waveland Press, 1998, c1969, 153 p.

Delannoi, Gil et Pierre-André Taguieff (dir.). *Théories du nationalisme*. Paris : Éditions Kimé, 1991, 324 p..

Gellner, Ernest. *Nations et nationalisme*. Paris: Payot, 1989, 208 p.

———. *Nations and nationalism*. Ithaca (NY): Cornell University Press, 1983, 150p.

———. *Thought and Change*. London : Weidenfeld & Nicolson, 1964, 224 p.

Horowitz, D.L.. *Ethnic Groups in conflict*. Berkeley: University of California Press, 1985, 697 p.

Cordellier, S., E. Poisson. J.-L. Amselle, *Nations et nationalismes*, Coll. « Les dossiers de l'état du monde », Paris : La Découverte, 1995, 185 p.

Leservoisier, Olivier. « Recompositions identitaires en Mauritanie (Maures et Peuls) : une illustration de la dialectique de la mémoire et de l'oubli. ». In Gabriel Gosselin et Jean-Pierre Lavaud (éd.), *Ethnicité et mobilisations sociales*. p. 245-259. Coll. « Logiques sociales ». Paris : L'Harmattan, 2001.

Nnoli, Okwudiba. *Ethnic Conflicts in Africa : A Comparative Analysis*. Dakar: CODESRIA, 1998, 417 p.

Poutignat P. et J. Streiff-Fenart. *Théories de l'ethnicité*. Paris : presses universitaires de France, 1995, 270 p.

Renan E., J. Roman. *Qu'est-ce qu'une nation et autres essais politiques*. Coll. « Agora les classiques ». Paris: Presses Pocket, 1992, 316 p.

Young, Crawford. *The Rising Tide of Cultural Pluralism : The Nation-State at Bay?* Madison : The University of Wisconsin Press, 1993, 305 p.

———. *The African Colonial State in Comparative Perspective*. London : Yale University Press, 1994, 356 p.

Weber, Max « Les relations communautaires ethniques », pp 411-427, In *Économie et société*, Paris Plon, 1971 (c1956).

Autres sujets

Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2003, 619 p.

Ronan Palan and Barry Gills (dir.) *Transcending the State-Global Divide: A Neo-Structuralist Agenda in International Relations*. Londres: Lynne Rienner Publishers, 1994, 282 p.

Articles de périodiques

Baduel, Pierre Robert. « Le territoire d'État entre imposition et subversion : exemples saharo-sahéliens ». *Cultures et conflits*, nos. 21-22, (1995), p.6 [en ligne] : http://www.conflits.org/article.php3?id_article=100, (page consultée le 2 mars 2005).

Becker, Charles. « Le problème frontalier dans le conflit sénégal-mauritanien. », *Politique Africaine*, no. 35, 1989, p. 149-155

Bonte, Pierre. « Blancs et noirs au Sahel : la situation en Mauritanie », *Journal des anthropologues*, nos. 40-41, sept. (1990), p.121-134.

Claxton, Mervyn. " Water, culture and agricultural development." *Présence Africaine*, no. 161-162, 2000, p. 49-73

Coquery-Vidrovitch, Catherine. « De la nation en Afrique noire ». *Le débat*, no. 84, mars-avril 1995, p. 128.

- Diop Brahim. « Le noir et son pays dans l'imaginaire arabe médiéval (VIIe-XVIe siècles) ». *Sociétés Africaines et diaspora*, n. 11, sept. 1998, L'Harmattan, p. 57-79
- Fall, Aziz S. "Conflict in the Senegal Valley River". *Cultural Survival Quarterly*. Vol. 22.4, (1999).
- Feckoua, Laurent Laoukissam. « Colonisation, coopération et conflits. Géopolitique de l'eau en Afrique subsaharienne. » *Présence Africaine*, no. 161-162, 2000, p. 75-103.
- Kane, Ndiawar. « Les enjeux économiques de l'aménagement du fleuve Sénégal ». *Présence Africaine*, no. 161-162, 2000, p. 170-184.
- Madiodio Niassé. « Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ». *Vertigo – La revue en sciences de l'environnement*, Vol 5, No 1, (Mai 2004), p. 1-13.
- Magistro, John V. "Crossing Over : Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley". *Cahiers d'études africaines*, XXXIII (2), 130, (1993), p. 201 – 232.
- Maouloud M.D. et B. Bâ « L'esclavage en Mauritanie : mythes et réalités », *Sociétés africaines et Diaspora*, Paris : L'Harmattan, no.11, (septembre 1998), p. 107-120.
- Santoir, Christian. « Le conflit mauritano-sénégalais : la genèse. Le cas des Peul de la haute vallée du Sénégal. » *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 (4), (1990), p. 553-576.
- Santoir, Christian. « Les Peul « refusés », les Peul Mauritaniens réfugiés au Sénégal ». *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 (4), (1990), p. 557-603.
- Santoir, Christian. « Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal ». *Autrepart*, (5), (1998), 95-119.
- Schmitz, Jean. « Le fleuve Sénégal : ligne de front ou voie de passage? ». *Afrique contemporaine*, no. 154, 2^e trimestre, (1990), p. 70-74..
- Schmitz, Jean. « Anthropologie des conflits fonciers et hydropolitique du fleuve Sénégal (1975-1991). ». *Cahiers des Sciences Humaines*, 29 (4), 1993, p. 591-623.
- Jean Schmitz, « L'islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles », *Autrepart* (16), 2000, pp. 117-137.
- Tambiah S. "Ethnic Conflict in the World Today", *American Ethnologist*, XVI (2), (1989): 335-349.
- Tangara, Daouda . « Mutations dans la vallée du Sénégal : l'après-barrage de Manantali ». *Afrique contemporaine*, 191, 3^eme trim. (1999), p. 58-71.
- Wade, Abdoulaye. « Le fleuve Sénégal, bassin d'intégration ». Pôles de la revue du Maghreb, no. 1, Avril-Juin (1996), p. 106-125.
- Wallerstein, I. « L'Occident, le capitalisme et le système-monde moderne ». Édition électronique réalisée à partir d'un article publié dans la revue *Sociologie et sociétés*, vol. 22, no 1, avril 1990, p. 15-52. Montréal: PUM. http://classiques.uqac.ca/contemporains/WALLERSTEIN_Immanuel/Occident_capitalisme/Occident_capitalisme.pdf

Articles de presse

Angotti, Fabrice. « Les réfugiés oubliés de Mauritanie. Fuyant les violences ethniques, ils avaient rejoint le Sénégal en 1989. » *Libération*, jeudi 1^{er} octobre 1998, p.9.

Anonyme « La vallée : zone de convergence ». *Sud-Hebdo* (Dakar) no. 47, 6 avril 1989.

Bessis, Sophie. « Deux régimes affaiblis face à face : le Sénégal, la Mauritanie et leurs boucs émissaires. », *Le Monde diplomatique*, Juillet 1989, p. 14

Dahmani, Abdelaziz. « Mauritanie : éteindre vite l'incendie ». *Jeune Afrique*, no. 1480, 17 mai 1989, p.24-25.

De la Guerivière, Jean. « Les affrontements entre Sénégalais et Mauritaniens Dakar : l'expression anarchique d'un mécontentement ». *Le Monde*, Jeudi 27 avril 1989, p. 9

Diallo Siradiou. « Mauritanie-Sénégal : après le cauchemar ». *Jeune Afrique*, no. 1480, 17 mai 1989, p.26-29.

Fall, Elimane. « Dakar : un étrange sentiment de malaise ». *Jeune Afrique*, no. 1480, 17 mai 1989, p.30-33.

Fritscher, Frédéric. « Mauritanie : après les affrontements sanglants Nouakchott expulse ses ressortissants d'origine sénégalaise », *Le Monde*, Samedi 6 mai 1989, p. 26

Mahfoudh, Harib Ould. « Sénégal-Mauritanie: pourquoi il y a eu 1989? ». Supplément sous-régional du *Républicain* (Mali), de *Sud-Quotidien* (Sénégal) et du *Calame* (Mauritanie). Juin 1995.

Niasse, Sidy Lamine. « Tout effacer ». *WalFadjri* (Sénégal), no. 160, 28 avril 1989.

Paringaux, Pierre Roland. « Après les affrontements ethniques entre le Sénégal et la Mauritanie : Les témoignages des réfugiés sont accablants pour Nouakchott ». *Le Monde*, 12 juillet 1989, p. 4.

Soudan, François. « Crise : l'État ne s'est pas effondré ». *Jeune Afrique* no. 1531, 7 mai 1990, p. 35-38

Touré, Babacar. « La raison du plus fou ». *Sud-Hebdo* (Dakar), 27 avril 1989.

Autres types de documents

Mémoires et thèses

Barro, Sadio. « Les racines coloniales des conflits communautaires dans la vallée du fleuve Sénégal : 1854-1933 : séparation des colonies, frontière, discours colonial et local. » Mémoire de Maîtrise d'Histoire Paris : Université Paris I – Panthéon Sorbonne, 2002, 118 p.

Elkins, Cathy. "Grasping the sword : People, Property and Politics in the Senegal River Valley". Thèse (Ph.D.), North Carolina : Duke University. 1997, 165 p.

Gasser, Geneviève. « Manger ou s'en aller : le conflit ethnorégional casamançais ». Thèse, Montréal : Université de Montréal, 2000.

Ly, Aoua Boucar. « Femmes, barrages hydroélectriques et développement durable dans la vallée du fleuve Sénégal (Sahel) : une perspective africaine de l'approche genre et développement (GED) ». Thèse (Ph.D.), Montréal : Université de Montréal, 1996, 404 p.

Pâquet, André. « L'aménagement hydro-agricole de la moyenne vallée du fleuve Sénégal ». Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal, 1991, 86 p.

Traoré, Sadio. « Dimension ethnique de la migration dans la Vallée du fleuve Sénégal ». Thèse (Ph. D.) , Montréal, Université de Montréal, 1992.

Rapports et autres documents

Adams, Adrian. Social Impacts of an African Dam: Equity and Distributional: Issues in the Senegal River Valley. Contributing paper World Commission on Dams, 1999, 49 p.

Burton, Jean et Paul Egli. *Les grands fleuves d'Afrique de l'Ouest : Diagnostic, tendances et enjeux*. Rapport de l'Agence Canadienne de Développement International, Novembre 2002, 192 p.

Finger D. et C. Teodoru. « Case study: Senegal River », ETH Seminar: Science and Politics of International Freshwater Management 2003/04. Swiss Federal Institute for Environmental Science and Technology, novembre 2003.

FLAM. Manifeste des 19. 1966.

———. Manifeste du négro-mauritanien opprimé (février 1966 - avril 1986).1986

UN/WWAP (United Nations/World Water Assessment Programme). « Pilot case studies, a focus on real-world examples : Senegal River Bassin, Guinea, Mali, Mauritania, Senegal ». *In UN World Water Development Report: Water for People, Water for Life*. Paris, New York and Oxford, UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) and Berghahn Books, 2003.

Hamerlynck, O. & Duvail, S. (2003). La restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. viii + 88 pp.